

Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable 2023





Table des matières

Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable 2023

4	Message des présidents
6	Banque Cantonale du Valais
8	Informations sur le climat
10	Rôle des banques
12	Contenu et objectifs du Rapport RSE
13	Labels, certificats et distinctions
14	Parties prenantes et enjeux pertinents
18	Ambitions
20	Éthique et gouvernance d'entreprise
43	Objectifs de développement durable (ODD)
46	Axe I : Environnement
58	Axe II : Employeur
72	Axe III : Finance et Produits
92	Axe IV : Ancrage régional
99	Index du contenu de la norme GRI
107	Lexique des abréviations
108	Rapport de l'organe de révision

Afin de faciliter la lecture du présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent aussi bien les femmes que les hommes.

Message des présidents

Le Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais (BCVS) adoptait, en 2021, une nouvelle vision stratégique pour l'établissement, que la Direction générale a déployée pour la période 2022-2025. La Banque s'est positionnée sur les enjeux majeurs de la durabilité, de la digitalisation et de la responsabilité entrepreneuriale. Les axes stratégiques s'articulent autour de quatre valeurs fondamentales :

- la compétence ;
- l'innovation ;
- la proximité ;
- la durabilité.

Le rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable a pour but de communiquer sur la vision large et transparente de l'engagement de la BCVS selon les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Le présent rapport détaille les quatre axes – environnement, employeur, finance et produits, ancrage régional – présentés dans la Charte de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable.

En 2024, dans un contexte réglementaire en constante évolution, la BCVS publie son deuxième rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable. Son objectif est cette fois-ci de communiquer sur l'évolution de ses ambitions dans les dimensions présentées dans sa Charte.

Entreprise responsable, la BCVS s'engage en faveur de la préservation de l'environnement. Elle poursuit ses efforts pour réduire l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement, notamment la réduction de ses propres émissions de gaz à effet de serre. La Banque est titulaire de différents labels attestant de son engagement pour la durabilité. Réévaluée ponctuellement à travers ce biais, elle a pour objectif de maintenir le cap et d'aller de l'avant dans ce domaine. La prochaine étape est la mise en œuvre de sa stratégie climatique qui lui permettra d'évaluer les émissions financées qui découlent de ses activités et financements.

Du point de vue social, la BCVS s'implique fortement dans sa communauté. En tant qu'employeur de référence, la Banque porte une attention particulière au bien-être de ses

collaborateurs au travail. L'utilisation de l'outil d'analyse du stress au travail a offert un aperçu des ressources, des facteurs de stress et des atouts de l'organisation. L'égalité des chances et la diversité ont également été des thématiques centrales, soulignant l'engagement de la BCVS envers des valeurs inclusives. Ces principes ont été évalués au travers d'ateliers de réflexion, posant ainsi les bases des mesures qui seront mises en œuvre en 2024.

Son engagement pour la responsabilité sociétale et la durabilité s'est concrétisé par des initiatives significatives, telles que la formation des collaborateurs sur la thématique, le lancement de produits et d'outils répondant aux besoins de ses clients dans leurs projets de transition énergétique. Pour répondre aux exigences réglementaires, la Banque a mis en œuvre une méthode de notation propre des produits d'investissements. La BCVS partage l'objectif de la Confédération et des associations intégrées dans la préservation de l'intégrité de la place financière suisse et la lutte contre l'éco-blanchiment. Pour ce faire, elle intègre les critères ESG (Environnemental, Social et Gouvernance) de durabilité dans le conseil en placement et la gestion de fortune afin de proposer des solutions d'investissements durables.

La BCVS joue un rôle important dans le développement de l'économie valaisanne et s'engage pour les entreprises locales et la préservation des emplois. Les aspects liés au développement durable sont pris en considération lorsque l'établissement achète des produits ou confie un mandat à une PME. Cet ancrage régional se traduit aussi par le soutien que la Banque offre à des manifestations, ainsi qu'à des associations et sociétés actives dans les domaines social, culturel, sportif ou académique.

Pour la première fois en 2024, le rapport a fait l'objet d'une revue d'assurance limitée par Deloitte SA (voir annexe), et il est présenté lors de l'assemblée générale des actionnaires, au même titre que le rapport de gestion.

PIERRE-ALAIN GRICHTING

Président du Conseil
d'administration



OLIVER SCHNYDER

Président de
la Direction générale



BCVS|WKB

ici

Hier

De gauche à droite :

PIERRE-ALAIN GRICHTING
Président du Conseil d'administration

OLIVER SCHNYDER
Président de la Direction générale

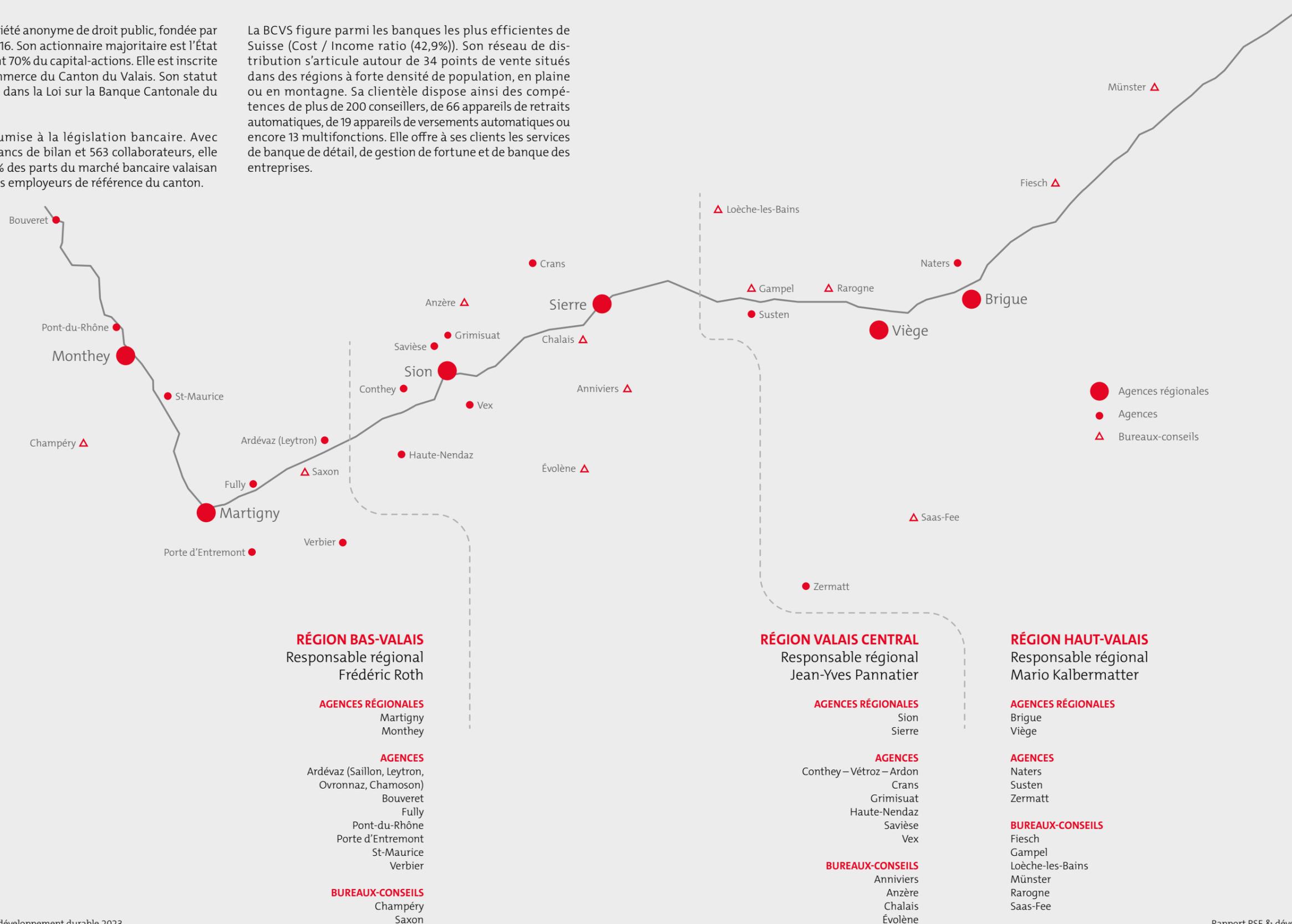
Banque Cantonale du Valais

La BCVS est une société anonyme de droit public, fondée par décret du 19 mai 1916. Son actionnaire majoritaire est l'État du Valais qui détient 70% du capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du Canton du Valais. Son statut juridique est défini dans la Loi sur la Banque Cantonale du Valais (LBCVS).

La Banque est soumise à la législation bancaire. Avec 20,1 milliards de francs de bilan et 563 collaborateurs, elle détient environ 25% des parts du marché bancaire valaisan et se place parmi les employeurs de référence du canton.

La BCVS figure parmi les banques les plus efficaces de Suisse (Cost / Income ratio (42,9%)). Son réseau de distribution s'articule autour de 34 points de vente situés dans des régions à forte densité de population, en plaine ou en montagne. Sa clientèle dispose ainsi des compétences de plus de 200 conseillers, de 66 appareils de retraits automatiques, de 19 appareils de versements automatiques ou encore 13 multifonctions. Elle offre à ses clients les services de banque de détail, de gestion de fortune et de banque des entreprises.

Réseau BCVS



Informations sur le climat

La production de gaz à effet de serre (GES), générée par les activités économiques, a un impact sur le climat, respectivement sur le réchauffement climatique. Au niveau mondial, la décennie 2011-2020 a déjà été 1,1° C plus chaude que la moyenne préindustrielle 1850-1900. Le réchauffement est nettement plus important sur les terres (environ 1,6° C) que sur les océans (0,9° C).

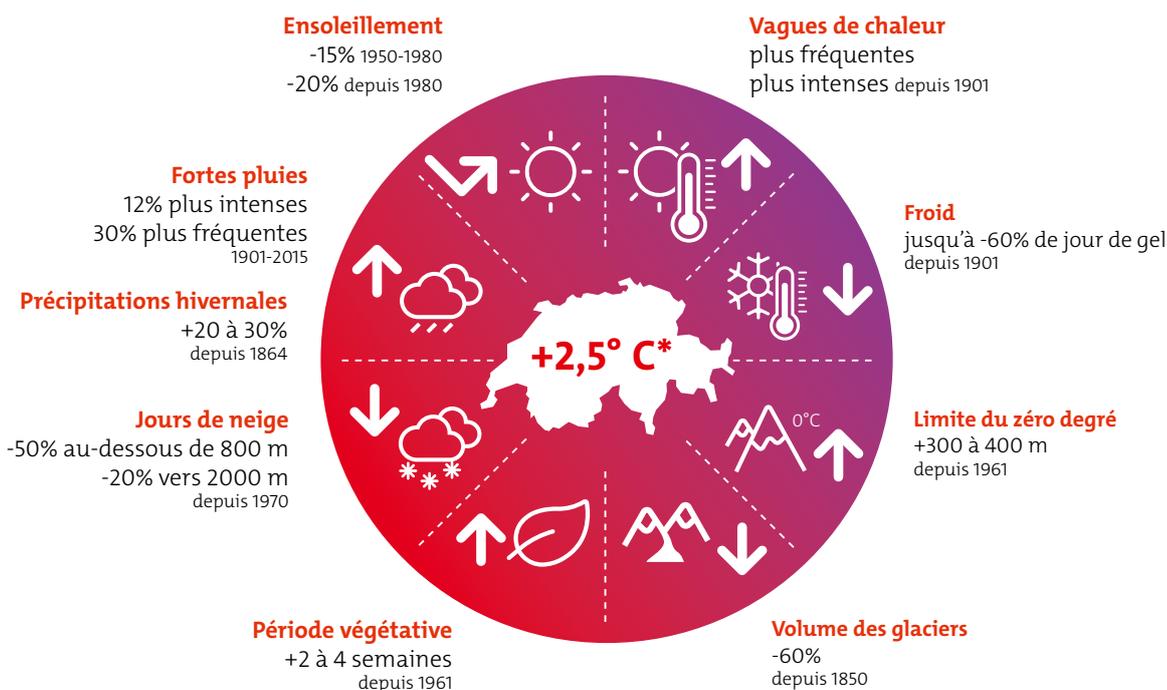
Depuis la fin du XIX^e siècle, le réchauffement de la région alpine a augmenté environ deux fois plus vite que la moyenne mondiale. Les effets du changement climatique se font déjà ressentir en Suisse comme, par exemple, la hausse des canicules et des fortes pluies. Cela affecte les secteurs les plus variés de la société, de même que les espaces naturels et culturels en Suisse. Les observations montrent que les changements climatiques ont aussi une influence sur les dangers naturels.

En Suisse, les risques liés aux dangers naturels s'amplifient en raison de l'augmentation de la valeur des infrastructures, de l'expansion de l'urbanisation dans les zones de dangers et des impacts du changement climatique, ce qui devrait à l'avenir entraîner une hausse de la fréquence et de l'intensité

des événements extrêmes. Les dangers naturels se multiplieront alors dans des zones et à des périodes de l'année qui ont été épargnées jusqu'à présent.

La Suisse a adopté une stratégie énergétique 2050, avec pour but une sortie du nucléaire et le respect de ses engagements internationaux. Une révision de la Loi fédérale sur le CO₂ est en cours. Elle prévoit une part de 60% des réductions d'émissions en Suisse, ce qui exigera une mobilisation importante de tous les consommateurs d'énergie dans le pays.

En tant que canton alpin, le Valais est particulièrement touché par le réchauffement climatique. Afin de prévenir et de diminuer l'impact, le canton s'est doté d'une Loi sur le climat en décembre 2023 (LClim, réf.-2024-001) et d'un Plan climat qui définit la mise en œuvre. Les objectifs sont de veiller à ce que l'effet des émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine générées en Valais soit ramené à zéro d'ici à 2040 (objectif de zéro net) et de réduire, par rapport à 1990, ses émissions directes de gaz à effet de serre d'au moins 50% d'ici 2030 et d'au moins 82% en moyenne entre 2030 et 2040.



Source: Confédération suisse: <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse/evolution-du-climat-observee-en-suisse.html>

Les effets attendus du changement climatique sur les dangers naturels sont les suivants :

Éléments naturels	Effets attendus
Eau	<ul style="list-style-type: none">- Augmentation et intensification des épisodes de précipitations de courte durée ayant un impact sur les inondations locales et les ruissellements. On ne dispose pas encore d'informations sur les tendances en matière de précipitations prolongées.- Accroissement de l'érosion et de la production de sédiments, en raison de l'augmentation de la température et des changements dans le domaine périglaciaire.
Glissement de terrain	<ul style="list-style-type: none">- Changements principalement dans les domaines de la couverture végétale et de l'hydrogéologie.- Le régime des précipitations et l'intensité de la fonte des neiges sont déterminants pour les glissements de terrain spontanés et les coulées de boue en Suisse. En raison des perturbations climatiques, la magnitude et la fréquence de ces glissements et coulées peuvent changer.- Des glissements de grande ampleur peuvent être déclenchés ou accélérés par une fonte des neiges plus fréquente.
Processus de chutes (pierres, blocs, éboulements et écroulements)	<ul style="list-style-type: none">- Changements en particulier dans les zones du pergélisol (type de sol perpétuellement sous le point de congélation situé dans les régions alpines, arctiques et antarctiques) et les zones touchées par le recul des glaciers. Dans les régions où les glaciers reculent et le pergélisol se réchauffe, on peut s'attendre à une augmentation de l'activité de chutes. Au contraire, dans les autres régions, une diminution est prévue.
Avalanches	<ul style="list-style-type: none">- Changements principalement dans les domaines de la limite des chutes de neige, de la quantité de neige et de la structure de la couverture neigeuse.- Les changements climatiques modérés ont peu d'impact sur l'activité des avalanches.- Aux altitudes inférieures, la fréquence des avalanches se réduit en raison de la diminution de la quantité de neige et de la limite moyenne des chutes de neige plus élevée.

Source: Confédération suisse: <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

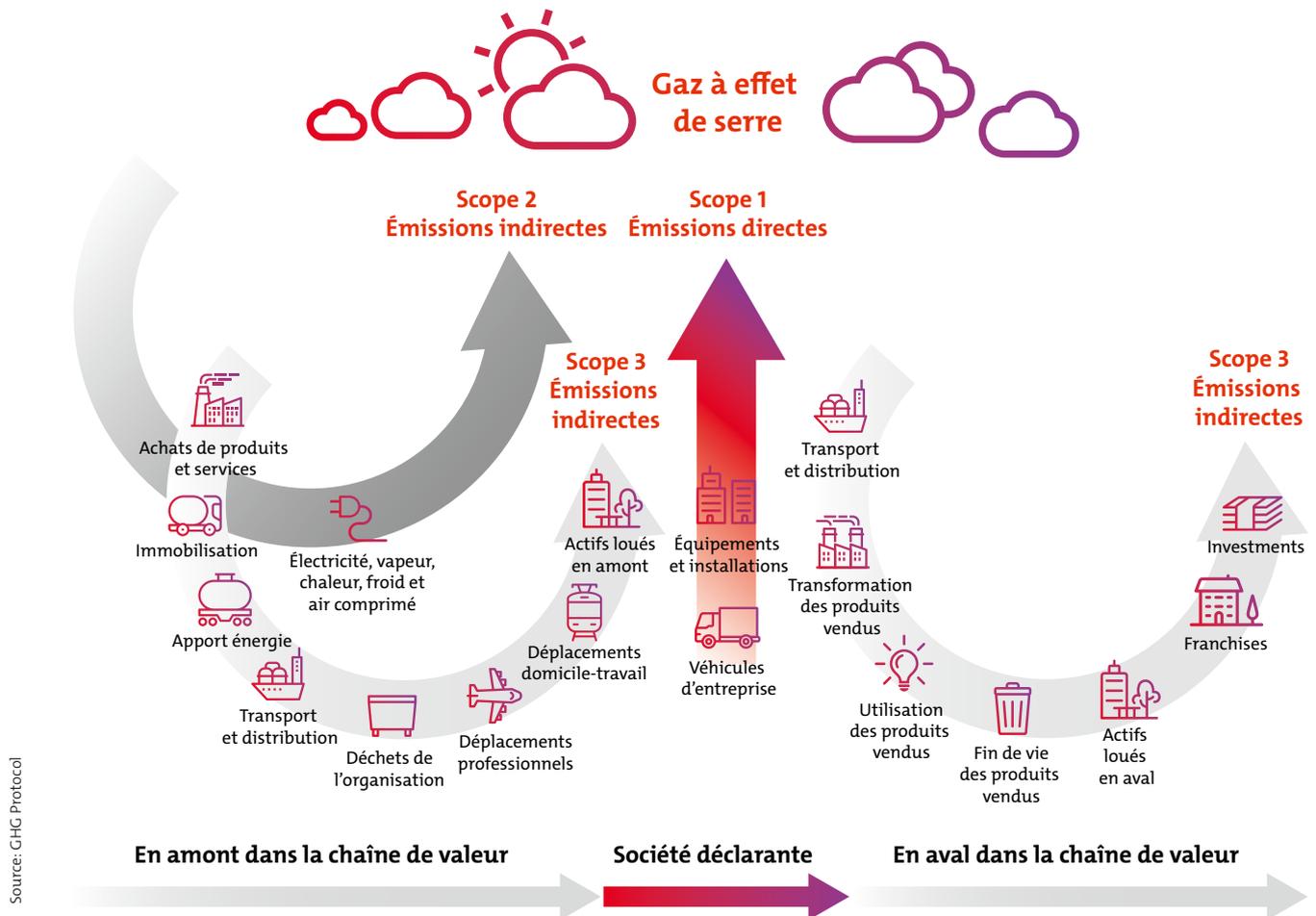
Rôle des banques

Chaque franc que nous déposons dans les banques et les fonds de pension a un impact sur la société et l'environnement. Selon les investissements réalisés, l'argent peut nuire au climat et à l'environnement ou, au contraire, faciliter la transition énergétique et la protection de l'environnement. Les émissions financées des institutions financières sont en moyenne plus de 700 fois plus élevées que leurs émissions directes.

En Suisse, le secteur bancaire joue un rôle significatif dans le paysage du changement climatique. Par les investissements qu'elles génèrent, les banques sont des intermédiaires clés dans leur capacité à orienter positivement l'économie vers des initiatives respectueuses de l'environnement.

En tant que Banque cantonale au service de sa région, la BCVS a pleinement conscience de sa responsabilité et de son rôle moteur pour contribuer à construire des modèles de développement durable. Elle suit l'ordonnance du Conseil fédéral qui implique que les organisations doivent indiquer leurs émissions de GES des scopes 1 et 2 et, si pertinent, scope 3, ainsi que les risques qui y sont associés. Les scopes sont une répartition des émissions de GES émis par activités.

Les émissions de GES doivent être calculées conformément à la méthodologie du GHG Protocol afin de permettre l'agrégation et la comparabilité entre les organisations et les juridictions.



Scope 1 : émissions directes de GES (chauffage, véhicules d'entreprise).

Scope 2 : émissions indirectes de GES (consommation d'électricité, de chaleur ou de froid acheté, déplacements d'affaire (y compris véhicules en possession de l'entreprise). Physiquement, les émissions de type scope 2, sont générées sur le lieu de production et non sur le lieu de consommation.

Scope 3 : toutes les émissions directes de GES générées dans la chaîne de création de valeur de l'entreprise. On distingue les émissions en amont et en aval dans la chaîne de valeur.

Contenu et objectifs du Rapport RSE

Ce rapport décrit la manière dont la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) s'intègre aux activités de la BCVS. Il a pour but de donner une vision large et transparente de l'engagement de la Banque selon les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Il s'adresse à toute personne ou entité intéressée par la manière dont la Banque appréhende ces enjeux.

La BCVS publie pour la deuxième fois son rapport RSE de manière séparée du rapport de gestion. Ce rapport a fait l'objet d'une revue d'assurance limitée par Deloitte SA (voir annexe) pour la première fois. Il sera publié annuellement.

Ce rapport s'appuie sur les normes GRI (Global Reporting Initiative) qui sont une référence mondiale pour la rédaction de tels rapports.

Tous nos processus sont certifiés ISO 9001, ISO 14001 et Valais Excellence.



Une attention particulière est accordée à l'exhaustivité et à la cohérence des informations qu'il contient. Sauf indication contraire, ces dernières concernent tous les sites de la BCVS et portent sur l'année 2023. Le rapport de gestion de la BCVS, consultable à l'adresse www.bcvs.ch/rapport2023, apporte également des informations supplémentaires.



Adresse de contact

Responsabilité sociétale d'entreprise
& développement durable

Géraldine Varone

Responsable RSE & Développement durable

Courriel : developpement.durable@bcvs.ch

Téléphone : +41 58 324 62 45

Labels, certificats et distinctions



Certificat ISO 9001-2015 :
Gestion de la qualité certifiée depuis 2009.
Validité du certificat :
04.10.2022 au 03.10.2025



Certificat ISO 14001-2015 :
Gestion environnementale certifiée depuis 2009.
Validité du certificat :
04.10.2022 au 03.10.2025



Certificat Valais Excellence :
Entreprise performante et responsable depuis 2009.
Validité du certificat :
04.10.2022 au 03.10.2025



Label « **Entreprises écoresponsables 2022** »



La société **Swiss Climate** est mandatée depuis 2010 par la BCVS pour effectuer l'analyse de son empreinte carbone en utilisant la méthodologie de la norme ISO 14064-1 et du GHG Protocol Corporate Standard.



Label **Swiss Climate CO₂ Footprint** obtenu en 2010



Label **Swiss Climate CO₂ Optimised** obtenu pour les années 2011 à 2022 (12 fois).



Label « **Fair-ON-Pay+** »* :
Cette certification distingue la BCVS en tant qu'employeur équitable et souligne son engagement durable en faveur de l'égalité salariale entre femmes et hommes.
* Depuis 2023, la BCVS a passé de « Fair-ON-Pay+ » à « Fair-ON-Pay Advanced »



En 2022, la BCVS s'est vu décerner la notation B-. **Inrate** est un prestataire indépendant de notation du développement durable domicilié en Suisse.



La BCVS a obtenu la note « BBB » à la notation **ESG de MSCI**. MSCI ESG Research évalue des entreprises en fonction de leur exposition aux risques ESG spécifiques à une branche et de leur capacité à gérer ces risques par rapport à leurs concurrents. Elle attribue des notes allant de « AAA » (note la plus élevée) à « CCC » (note la plus basse).

Parties prenantes et enjeux pertinents

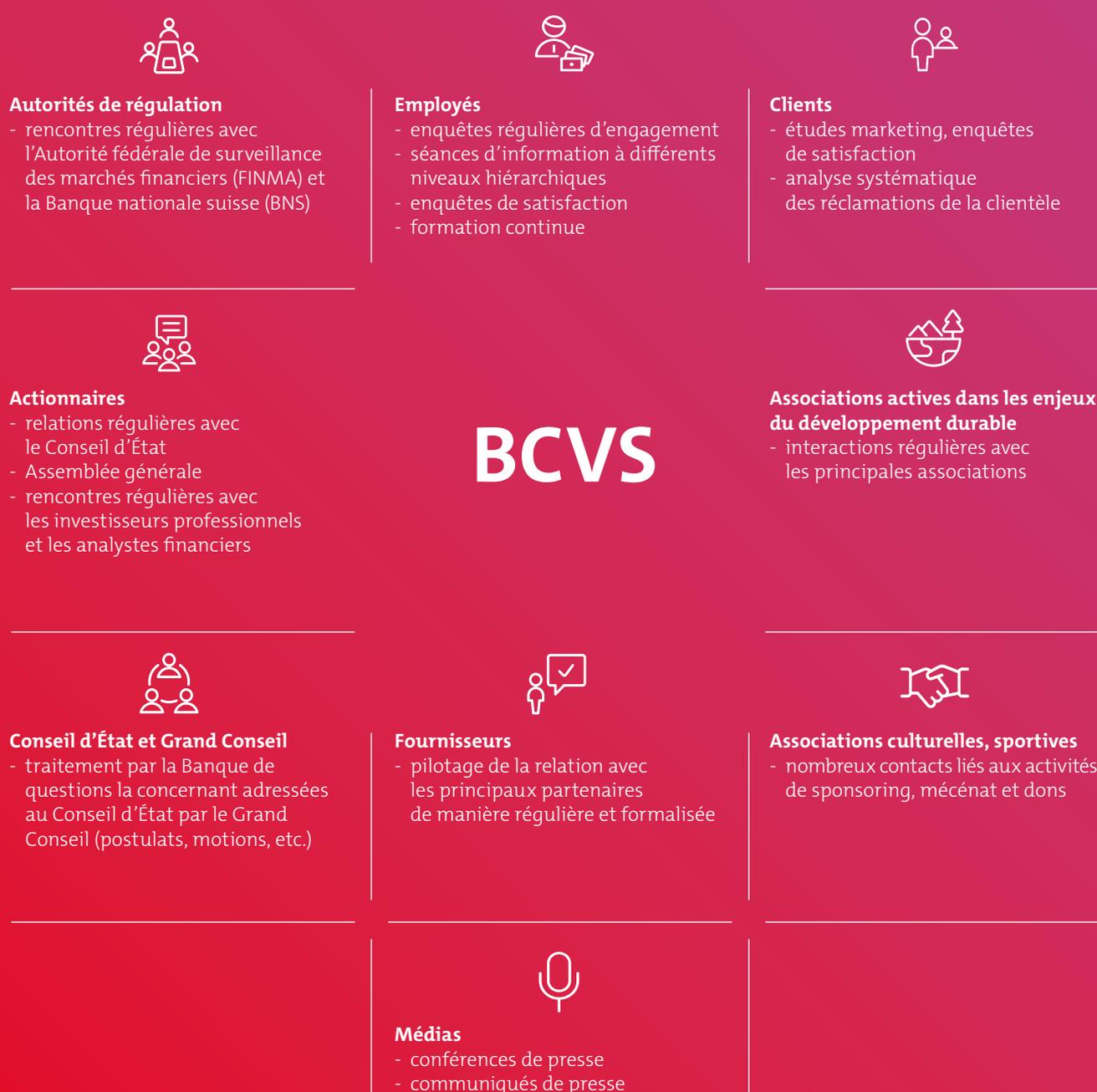
Les actions et les décisions de la BCVS ont des impacts directs ou indirects sur les parties prenantes (voir détail page 15). Afin d'en tenir compte dans sa démarche RSE, la Banque doit bien les identifier et s'interroger sur leurs attentes. Les enjeux matériels ont été déterminés avec les parties prenantes. Les recommandations et besoins des parties prenantes ont été identifiés. Les risques ont été énumérés et leur impact priorisé.

La liste des enjeux matériels retenus et identifiés est disponible dans la matrice de matérialité. Les enjeux matériels se retrouvent tout au long du rapport au travers des quatre axes (environnement, employeur, finance et produits, ancrage régional). Une nouvelle analyse de matérialité sera prochainement effectuée.

La BCVS doit faire une double analyse appelée « double matérialité ». Cela consiste à, d'une part, analyser les impacts que son activité produit sur l'environnement, la société et l'économie et, d'autre part, identifier les impacts environnementaux, y compris ceux liés aux changements climatiques, sur son activité et sa stratégie à court, moyen et long terme.

En référence à la norme GRI (Global Reporting Initiative), ce chapitre établit la liste des acteurs dont la perception et les interactions ont une influence significative sur les décisions et les activités de la BCVS.

Liste des groupes de parties prenantes et exemples de canaux d'interaction

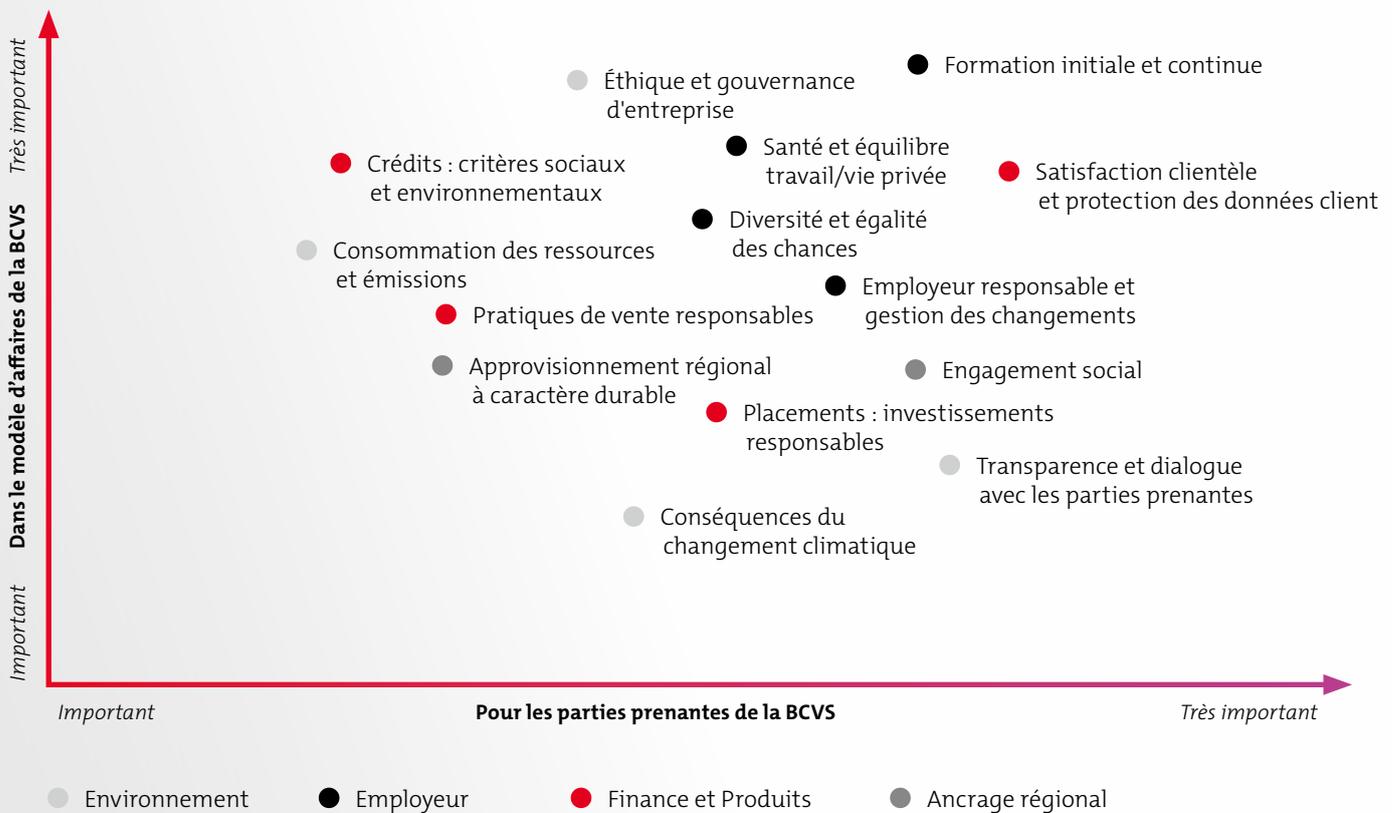


La BCVS souhaite renforcer activement son engagement en faveur du développement durable.

Les besoins de ses diverses parties prenantes ainsi que les thèmes prépondérants du modèle d'affaires de la Banque sont représentés dans la matrice d'importance ci-dessous. Celle-ci sert de base au rapport RSE & développement durable et au développement continu de notre gestion de l'environnement.

Le rapport de la BCVS couvre tous les aspects significatifs du développement durable qui ont un effet matériel sur les parties prenantes. La Banque accorde une attention particulière au contexte du développement durable.

Matrice d'importance des enjeux pertinents en 2023





Ambitions

La BCVS a pour ambition de contribuer aux objectifs de développement durable de la manière suivante :

2024



ENVIRONNEMENT

- Réduction des émissions propres
- Calcul des émissions financées
- Gouvernance



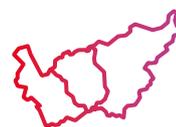
EMPLOYEUR

- Formation
- Diversité et inclusion
- Bien-être au travail



FINANCE ET PRODUITS

- Offres soutenant la transition énergétique
- Récolte des données immobilières
- Récolte des préférences ESG des clients



ANCRAGE RÉGIONAL

- Projets pour soutenir la transition énergétique
- Fournisseurs
- Sponsoring

- En matière d'investissement, elle récolte auprès de ses clients leurs préférences en matière de durabilité afin de pouvoir offrir des placements qui correspondent à leur profil et répondre aux exigences réglementaires.
- Elle poursuit sa contribution au financement de la transition énergétique en Valais en étudiant les opportunités de partenariat.

- Elle poursuit ses efforts pour réduire l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement et à celui de ses clients et partenaires.
- En tant qu'employeur de référence, elle soutient notamment l'égalité des chances et la diversité avec un projet dédié.



Éthique et gouvernance d'entreprise

Plaçant les valeurs de durabilité et de pérennité au centre de son modèle d'affaires, la BCVS se préoccupe des questions environnementales et sociales. Depuis des années, elle s'engage en faveur du développement durable. Cette orientation fait partie intégrante de la stratégie globale de la Banque.

STRATÉGIE ET VALEURS

La BCVS a adopté une nouvelle vision selon une stratégie développée en 2021 et déployée sur la période 2022-2025. Avec pour ambition de renforcer sa présence tout au long des projets de vie de sa clientèle, la BCVS entend ainsi incarner la Banque des solutions efficaces, innovantes et proches du client. Dans un marché hautement concurrentiel, la BCVS se positionne notamment sur les questions de digitalisation et de responsabilité entrepreneuriale. Forte de son ancrage cantonal et de la solidité historique de ses résultats, elle poursuit l'accompagnement de ses clients dans leur quotidien. Désireuse de s'adapter à leurs nouvelles attentes et habitudes de consommation, en lien notamment avec une utilisation accrue des canaux numériques, la Banque adopte de nouveaux axes stratégiques. Ces derniers sont articulés autour des quatre valeurs suivantes :

- compétence ;
- innovation ;
- proximité ;
- durabilité.

VERS DES COOPÉRATIONS DURABLES

Pionnière en Valais dans ses démarches de certification, la BCVS, grâce à la valorisation de liens de proximité, renforce son engagement en faveur du développement durable de sa région. **L'offre en matière de produits respectant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance est élargie** (voir chapitre Axe III : Finance et Produits). L'innovation constituant également un thème central pour son développement, la Banque veille à repérer toute opportunité de coopérations stratégiques afin d'offrir à ses clients des évolutions pertinentes en matière de prestations et de solutions bancaires.

STRATÉGIE 2025 : CADRE NORMATIF



Notre vision

Nous voulons devenir la banque des solutions **efficaces, innovantes** et **proches du client** - en Valais et en Suisse.



Notre mission

Par notre savoir-faire et notre proximité, nous accompagnons nos clients durant **toutes les étapes de la vie** et les aidons à atteindre leurs objectifs financiers.

Nos principes directeurs



La BCVS reflète **la stabilité** ainsi que **la sécurité** et suscite **la confiance**.



La BCVS propose à ses clients des solutions **modernes** et **efficaces**.



En tant que **partenaire privilégié**, la BCVS comprend les besoins des clients et propose des solutions adéquates.



La BCVS **soutient le tissu économique** dans son territoire d'activité et permet aux parties prenantes de concrétiser leurs projets.

Nos valeurs



Durabilité



Innovation



Proximité



Compétence



La BCVS rassemble le Valais et permet à tout un chacun de contribuer et de profiter d'une économie valaisanne **durable** et **prospère**.



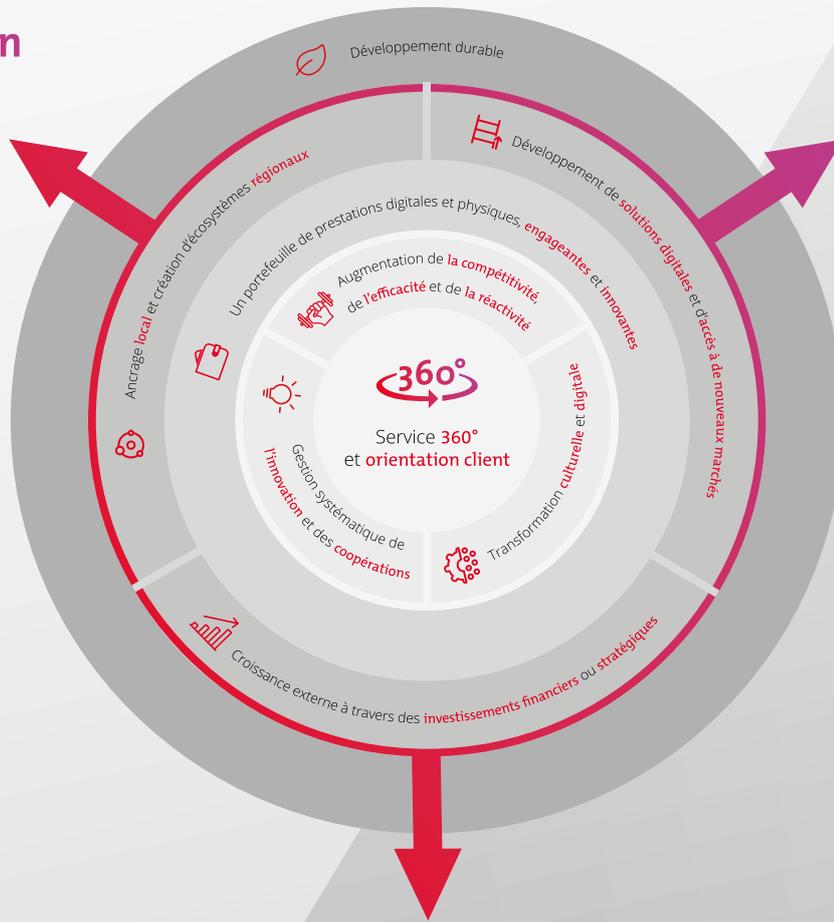
Notre raison d'être

La Banque Cantonale du Valais s'engage pour le **développement durable de sa région** et est le partenaire privilégié pour tous les aspects financiers.

AXES STRATÉGIQUES

Exploitation
Clients existants & ancrage local

Exploration
Nouveaux clients & assurer l'avenir



Expansion
Opportunités M&A



Éthique

La BCVS exerce ses activités bancaires dans le cadre des prescriptions légales et réglementaires. Elle respecte les principes professionnels et éthiques reconnus par le secteur bancaire. En tant que Banque au bénéfice de la garantie de l'État et chargée d'une mission universelle, elle s'engage envers les clients, la population et le canton du Valais à cultiver les valeurs fondamentales décrites dans le Code de conduite de la BCVS.

Le Code de conduite de la BCVS a été écrit par la Direction générale et approuvé par le Conseil d'administration. Il contient les principes prioritaires et règles de comportement qui doivent être scrupuleusement respectés par tous les collaborateurs dans leur activité professionnelle.

Ces principes sont détaillés ci-dessous :

COMPLIANCE ET DÉONTOLOGIE

La Compliance fait partie intégrante de la culture d'entreprise de la BCVS. On entend par Compliance la conformité aux lois, règlements et directives internes et externes, au Code de conduite, ainsi que le respect des normes et règles déontologiques en usage. Elle veille à éviter toute violation des lois, des règles ou des normes éthiques par la BCVS et ses collaborateurs.

La BCVS jouit d'une réputation de Banque intègre, qui agit en conformité avec la loi, auprès de la clientèle, de la population et des autorités. Afin de maintenir et d'améliorer cette réputation à long terme, l'attitude et le comportement de chaque collaborateur sont d'une importance primordiale. Les collaborateurs doivent avoir en tout temps un comportement irréprochable et prendre en compte la dimension Compliance dans toutes leurs activités.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les conflits d'intérêts portent atteinte à la faculté des collaborateurs de faire face à leurs engagements envers la BCVS et / ou la clientèle. Les situations pouvant conduire à un conflit d'intérêts avec la BCVS et / ou un client sont évitées à chaque occasion, y compris lors de l'exercice des activités accessoires (mandats politiques, mandats privés, etc.). En dehors de leur activité professionnelle, le devoir de loyauté des collaborateurs envers la BCVS demeure.

Les conflits d'intérêts ressortent de toute situation où les intérêts privés des collaborateurs risqueraient d'influencer l'exercice impartial et les objectifs de leurs fonctions.

CONFIDENTIALITÉ

La BCVS attache une importance centrale à la protection de la sphère privée de sa clientèle et à la confidentialité des données. Les collaborateurs gardent strictement confidentielles les données privées et commerciales et respectent scrupuleusement les prescriptions de la nouvelle Loi sur la protection des données (nLPD) et des réglementations en vigueur. Ils ne transmettent aucune donnée à des tiers, sous réserve des autorisations prévues par les dispositions légales, réglementaires et contractuelles. Ils sont soumis à l'art. 47 de la nouvelle Loi fédérale sur les Banques et les Caisses d'épargne. Les documents et données sont classés, gérés et conservés avec l'attention due.

L'ensemble des collaborateurs est également soumis au secret de fonction et, au sein même de la BCVS, ne divulgue pas de renseignements sur des clients à des collègues non concernés par le dossier (principe du need to know). Cette obligation demeure après la cessation des rapports de travail. La protection des dossiers et documents est assurée par des mesures organisationnelles et techniques adaptées, destinées à empêcher leur accès, leur utilisation, leur modification ainsi que leur destruction par des personnes n'y étant pas habilitées.

RELATION AVEC LA CLIENTÈLE

Les relations d'affaires sont basées sur la confiance. Seuls les clients parfaitement identifiés et pour lesquels il n'existe aucun doute sur le caractère licite des affaires qu'ils désirent traiter sont admis par la BCVS. Un suivi des changements financiers et personnels communiqués par chaque client permet une fidélisation active envers nos clients et une offre de conseil-clientèle performante. Les conseils, avis et propositions sont donnés en tenant compte des besoins, des objectifs, de la situation financière, de l'appétit au risque et des connaissances et expériences de chacun des clients pour répondre de la manière la plus complète possible à leurs attentes.

Les conseils, avis et propositions de prestations aux clients exigent une information ouverte, méthodique et transparente sur les risques potentiels liés à leurs transactions ainsi que sur les conditions des services et prestations proposés.

BLANCHIMENT D'ARGENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME

La BCVS n'accepte pas de valeurs patrimoniales ou de fonds d'origine douteuse et ne veut pas que son infrastructure soit utilisée pour financer l'exécution d'actes criminels.

Les collaborateurs identifient chaque cocontractant et ayant-droit économique conformément aux prescriptions de la Convention relative à l'obligation de diligence des Banques en vigueur et aux directives internes en la matière. Selon la notion *Know Your Customer* (connais ton client) et du *Know Your Transaction*, ils clarifient l'arrière-plan économique, l'origine et la provenance des valeurs patrimoniales acceptées et établissent un profil client adapté aux circonstances.

CORRUPTION, AVANTAGES INDUS ET PRÉSENTS

En matière de corruption, la BCVS applique le principe de la tolérance zéro.

Les collaborateurs n'offrent, ne promettent ni n'octroient aucun avantage sous quelque forme que ce soit qui les conduirait à un comportement contraire à la loi et/ou à leurs obligations. De plus, aucun collaborateur ne peut solliciter, se faire promettre ou accepter, en sa faveur ou en faveur d'un tiers, d'une source extérieure ou intérieure à la BCVS, un avantage quelconque, direct ou indirect, qui ait un rapport, de quelque façon que ce soit avec sa fonction dans la BCVS. Les collaborateurs sont cependant autorisés à accepter et à donner des cadeaux dans le respect des habitudes sociales. Grâce à une surveillance minutieuse et ciblée, les collaborateurs empêchent que l'infrastructure de la BCVS soit utilisée à des fins de corruption.

CONFORMITÉ FISCALE

La déclaration fiscale et le paiement des impôts font partie des obligations des clients, ainsi que le respect des dispositions légales qui s'y appliquent. La BCVS vise la conformité fiscale. Une clarification du statut fiscal peut être exigée au risque de suspendre les relations d'affaires.

Les collaborateurs ne doivent prêter aucune assistance active aux transferts de capitaux hors des pays dont la législation prévoit des restrictions en matière de placement de fonds à l'étranger. Toute assistance active à la soustraction fiscale par des clients suisses et étrangers est également interdite.

RELATIONS LOYALES

Les collaborateurs agissent de façon loyale et de bonne foi en toutes circonstances avec les clients, les partenaires d'affaires, les autres collaborateurs et supérieurs hiérarchiques. Même dans une situation de concurrence toujours plus accrue entre les banques, les collaborateurs s'en tiennent strictement aux règles de devoir de loyauté. La BCVS n'utilise pas des informations qu'elle n'est pas supposée détenir dans le but d'être avantagée de manière déloyale sur ses concurrents. En particulier, elle s'abstient de faire de la publicité péjorative et blessante pour inciter les clients à rompre leur contrat avec un établissement tiers.

COMPORTEMENTS INTERDITS ET DÉLIT D'INITIÉ

Les collaborateurs doivent se comporter de manière conforme aux lois, aux règlements et aux directives internes et externes.

Les collaborateurs, qui détiennent des informations d'initié, s'abstiennent d'acquérir ou d'aliéner des valeurs mobilières, de divulguer ces informations à des tiers ou de les exploiter pour recommander l'achat ou la vente de valeurs mobilières et immobilières.

SIGNALEMENT (WHISTLEBLOWING)

Toute violation des lois, règlements et directives internes et externes et du Code de conduite doit être signalée sans délai. Les dysfonctionnements mineurs sont en principe signalés au responsable hiérarchique.

En cas de suspicion ou constat de fraude, de corruption, de faute grave ou de violation grave des directives / lois (conformément aux principes de la BCVS en matière de lutte contre la corruption et la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme), selon le processus interne établi, les faits sont annoncés auprès du supérieur hiérarchique, du Responsable Légal ou auprès du Responsable de l'Audit interne qui s'engagent à ne pas dévoiler l'identité du lanceur d'alerte. La BCVS exclut toute mesure de réprimande à l'encontre du collaborateur agissant de bonne foi et dans l'intérêt de la Banque.

Les collaborateurs doivent également signaler auprès de leur hiérarchie toute activité ou conduite illégale d'un quelconque partenaire d'affaires de la BCVS, en particulier des représentants, des apporteurs d'affaires et des gérants de fortune indépendants.

VIOLATION

Toute violation d'une loi, des règlements, des directives internes et externes ainsi que du Code de conduite peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Les cas graves peuvent être dénoncés aux autorités.

ATTENTES ENVERS LES COLLABORATEURS

La BCVS attend de chaque collaborateur qu'il connaisse et respecte l'ensemble des prescriptions applicables à son activité et qu'il fasse preuve d'un comportement intègre et professionnel à tout égard. La collaboration, la solidarité et la complémentarité intra et interservices sont essentielles. Les responsables hiérarchiques soutiennent les collaborateurs dans le respect de ces obligations. Le département Légal tout comme le département Compliance & conformité les appuient dans cette tâche.

Gouvernance d'entreprise

La BCVS applique les standards et les bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, notamment en définissant clairement les responsabilités des différents organes et comités. En outre, les responsabilités des cinq divisions de la Banque sont précisément établies ; les missions et les compétences des différents comités sont formalisées. Le principe de séparation des fonctions est également scrupuleusement appliqué. Les dispositions légales, réglementaires et internes font l'objet de directives et de procédures. Leur bonne application se vérifie au travers du système de contrôle interne (SCI), qui se décompose en trois niveaux de contrôle relevant de la responsabilité de la Direction générale et du Conseil d'administration (voir rapport de gestion, chapitre « Gouvernance d'entreprise »).

Les effets des changements climatiques sont de plus en plus perceptibles et peuvent affecter de nombreux acteurs, y compris les établissements financiers. Par conséquent, les régulateurs exigent de plus en plus de transparence en matière de risques climatiques. La transparence représente une étape importante en vue d'une identification, d'une mesure et d'une gestion de ces risques climatiques.

La Banque renforce sa gouvernance en prenant en considération l'urgence climatique selon les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) adoptées par le Conseil fédéral (CF).

Contexte réglementaire



La finance durable s'inscrit à l'ordre du jour du CF lors de sa séance du 6 décembre 2019. Il voit dans ce domaine une chance de promouvoir l'innovation et d'accroître la compétitivité de la place financière suisse. L'Association suisse des banquiers (ASB) soutient cette position en affirmant que la création de conditions-cadres permettrait de répondre à la demande croissante de la part des investisseurs de produits durables.

Le CF et l'ASB prennent position sur la finance durable : le CF publie, le 26 juin 2020, un rapport et des lignes directrices portant sur le développement durable dans le secteur financier suisse. Le gouvernement fixe l'objectif de rendre la place financière suisse comme « l'un des principaux centres mondiaux de services financiers durables ». Selon ce rapport, la finance durable consiste en la prise en considération, par les acteurs des marchés financiers, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Cela implique un accroissement de la transparence.

Différentes initiatives ont été lancées aux niveaux national et international. À l'étranger, de plus en plus de mesures réglementaires sont prises afin d'accroître, en particulier, la transparence en matière de durabilité pour les investisseurs et les clients.

En Suisse, la FINMA, dans sa communication sur la surveillance (05/2021), relève que la demande des clients et investisseurs pour des produits et services financiers durables a augmenté rapidement au cours des dernières années. Par conséquent, le nombre de produits financiers se référant à la durabilité, par exemple qui se présentent comme « durables », « verts » ou « ESG », a considérablement crû.

La FINMA accorde une attention particulière, lors de l'approbation et de la surveillance, aux explications portant sur les caractéristiques durables avancées aux placements collectifs suisses. Lorsqu'un placement collectif suisse se présente de la sorte – ou se réfère à la durabilité d'une autre manière – la FINMA veille à ce que les explications soient publiées de manière adéquate. La documentation des placements collectifs de capitaux suisses doit contenir les informations nécessaires à une prise de décision éclairée en matière de placement.

Le 23 novembre 2022, le CF adopte l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 (publication en 2025 des données 2024). Le rapport sur les questions climatiques doit être publié dans le cadre du rapport sur les questions non financières visées aux art. 964a à 964c CO (Code des obligations). Les questions climatiques englobent :

- l'impact du changement climatique sur les entreprises ;
- l'impact de l'activité des entreprises sur le changement climatique.

Les sociétés visées à l'art. 964a CO sont les sociétés ouvertes au public, les banques et les assurances comptant 500 employés ou plus, à temps plein, dont le total du bilan est égal ou supérieur à CHF 20 millions et le chiffre d'affaires dépasse CHF 40 millions.

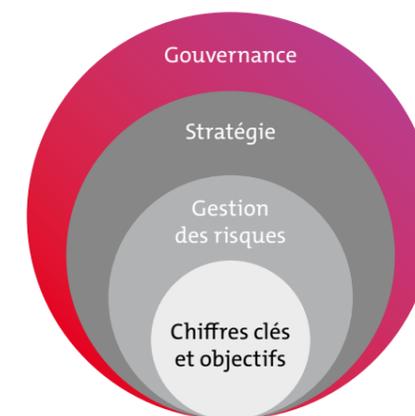
Le CF a pris acte de l'évolution du droit européen en matière de gestion durable des entreprises, a réaffirmé sa précédente décision d'harmoniser le droit suisse avec les règles internationales et a fixé les grandes lignes d'un projet à mettre en consultation. Parmi les mesures prévues :

- abaissement du seuil de 500 à 250 emplois à plein temps à partir duquel la publication d'informations en matière de durabilité sera obligatoire ;
- le rapport des entreprises concernées sera obligatoire et soumis au contrôle d'un organe de révision externe ;
- les entreprises en Suisse auront le choix d'appliquer soit la norme européenne, soit une autre norme équivalente (par exemple : OCDE).

La prise en compte par les établissements financiers des orientations sectorielles dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation visée à l'al. 1, let. d, implique la présentation d'analyses prospectives de la compatibilité climatique fondées sur des scénarios.

La FINMA communique sur la surveillance et réaffirme ses attentes à l'égard des établissements assujettis pour qu'ils mettent en place une gestion appropriée des risques climatiques, fondée sur les pratiques reconnues. Les risques financiers liés au climat ne sont pas une nouvelle catégorie mais peuvent être intégrés aux risques crédits, de marché, des assurances et / ou opérationnels.

L'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 (publication en 2025 des données 2024). Les recommandations de la TCFD sont appliquées en Suisse à travers l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques. Le rapport TCFD doit couvrir les aspects matériels des onze recommandations de la TCFD dans les quatre catégories principales ci-dessous :



Source: Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), Final Report June 2017, page 6, figure 2, www.fsb-tcfd.org

Exigences additionnelles en Suisse

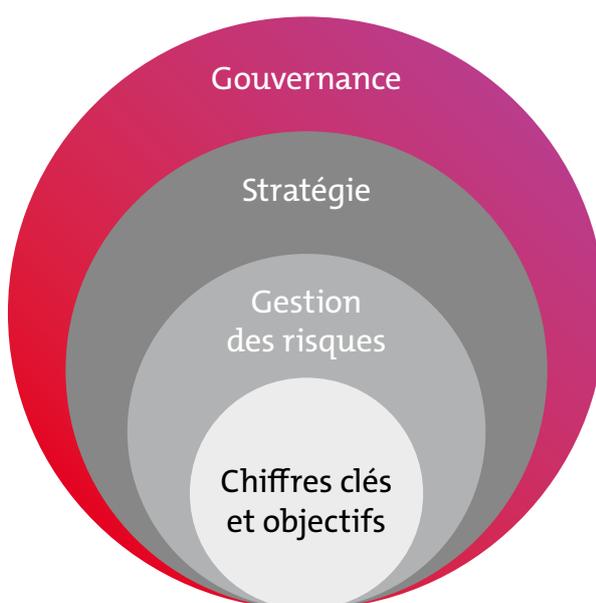
- Plan de transition comparable aux objectifs climatiques (nationaux) de la Suisse.
- Chiffres clés et objectifs : objectifs quantitatifs en matière de CO₂ à court, moyen et long terme.
- Mesures : preuve de l'efficacité des mesures prises par l'entreprise.

Non-respect de l'obligation de publier un rapport sur les questions climatiques

En cas de non-respect de l'obligation de publier un rapport sur les questions climatiques, la sanction prévue est celle de l'art. 325ter du CP qui punit d'une amende pénale de CHF 100'000.- maximum, toute violation des obligations de rendre compte.

Mise en œuvre au sein de la BCVS

La BCVS poursuit la mise en œuvre des recommandations TCFD afin de répondre aux exigences de l'ordonnance en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024.



À fin 2023, la Banque a agi sur les quatre axes principaux :

Axes	Actions
 <p>Gouvernance</p>	<ul style="list-style-type: none">- Intégration de la fonction Responsable RSE & Développement durable à 100% au sein de l'organisation.- Sa mission est le développement de la gouvernance applicable à la durabilité en l'intégrant à la gouvernance globale de la Banque.- Son objectif est de faire évoluer les bases posées au travers de la « Charte de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & Développement durable » validée par le Conseil d'administration.
 <p>Stratégie</p>	<ul style="list-style-type: none">- Constitution d'un groupe de travail dont la mission est d'établir et d'aligner la stratégie sur les nouvelles exigences et de préciser les objectifs en termes de transition climatique, respectivement de définir des indicateurs de suivi.
 <p>Gestion des risques</p>	<ul style="list-style-type: none">- Intégration de la fonction Responsable RSE & Développement durable dans la Politique de risque et principes de gestion des risques de la BCVS comme fonction de contrôle dédiée dans l'organisation des responsabilités pour la gestion des risques et des contrôles.- Participation de la fonction Responsable RSE & Développement durable à plusieurs comités permanents de la Direction générale (voir rapport de gestion, chapitre « Gouvernance d'entreprise »).
 <p>Chiffres clés et objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none">- Évaluation du portefeuille crédits : afin de pouvoir calculer les émissions liées aux activités de crédits, un groupe de travail a été créé pour définir le type de données à collecter, les cas d'affaires concernés et le processus de collecte et d'enregistrement des informations.- Mise en place d'un processus d'évaluation et d'intégration des critères ESG et des préférences ESG des clients dans son processus de notation des instruments financiers, ainsi que des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune.

La BCVS est accompagnée par Swiss Climate SA dans ses efforts de réduction de ses émissions de CO₂ et dans l'établissement de son bilan écologique, en conformité avec la norme ISO 14064-1 et en suivant les directives du Greenhouse Gas Protocol. Le bilan écologique couvre la BCVS dans son ensemble comprenant les scopes 1, 2, 3 (activités propres).

Afin de s'aligner sur les exigences SBT (Science-based Targets), il est nécessaire de calculer les émissions financées par les activités de prêt et d'investissement. Swiss Climate SA accompagne la Banque dans sa démarche pour la mise en place des mesures « 3.15 émissions financées » du GHG protocol.

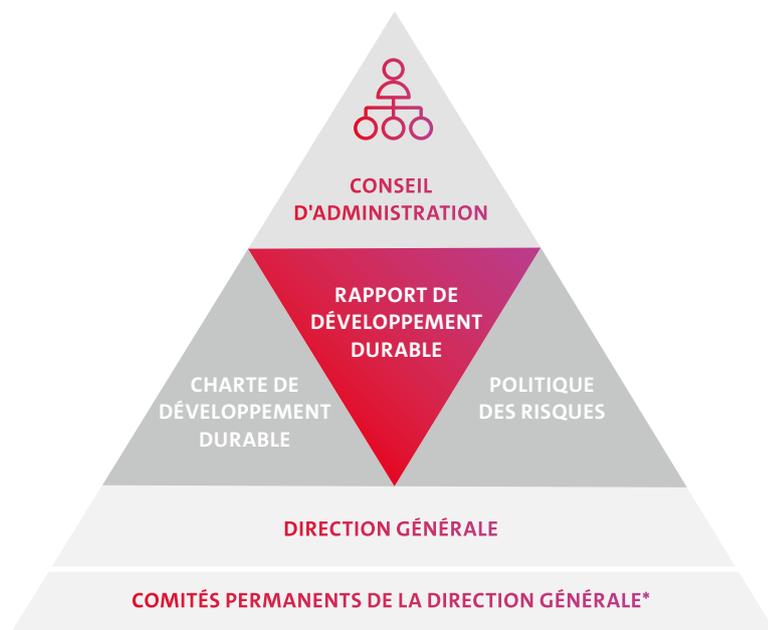
Gouvernance à la BCVS

La durabilité est inscrite dans les buts statutaires de la Banque.

Le Conseil d'administration (CA) est responsable de l'élaboration de la stratégie de la Banque pour atteindre ses objectifs, y compris en termes de durabilité. À cet effet, il a validé la Charte de développement durable, qui représente le cadre normatif de tous les projets de la Banque, fondée sur les 8 objectifs de développement durable de l'ONU les plus pertinents pour la Banque. En outre, la durabilité a été définie comme un axe stratégique de la Banque englobant tous les autres axes.

Le thème de la durabilité est inscrit dans la Politique de risques et principes de gestion des risques de la Banque, validée annuellement par le CA. Ce dernier valide également annuellement le rapport de durabilité. À compter de 2024, le rapport sur les questions non financières figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la BCVS.

La Direction générale (DG) est chargée d'implémenter la stratégie de durabilité définie par le CA. Elle s'appuie à cet effet sur la fonction de Responsable RSE & Développement durable (Chief Sustainability Officer / CSO) qui assure la coordination et la mise en place des actions définies par la Banque. Cette fonction travaille en étroite collaboration avec toutes les entités concernées par ce thème, notamment la fonction ESG Asset Management, en charge d'intégrer les thèmes ESG au sein du département Asset Management.



* Depuis 2024, la fonction Responsable RSE & Développement durable peut participer aux Comités permanents de la DG : « Comité Risques », « Nostro », « Risques opérationnels », « Produits, Services & Innovations » et « Stratégie d'investissement ».

Stratégie

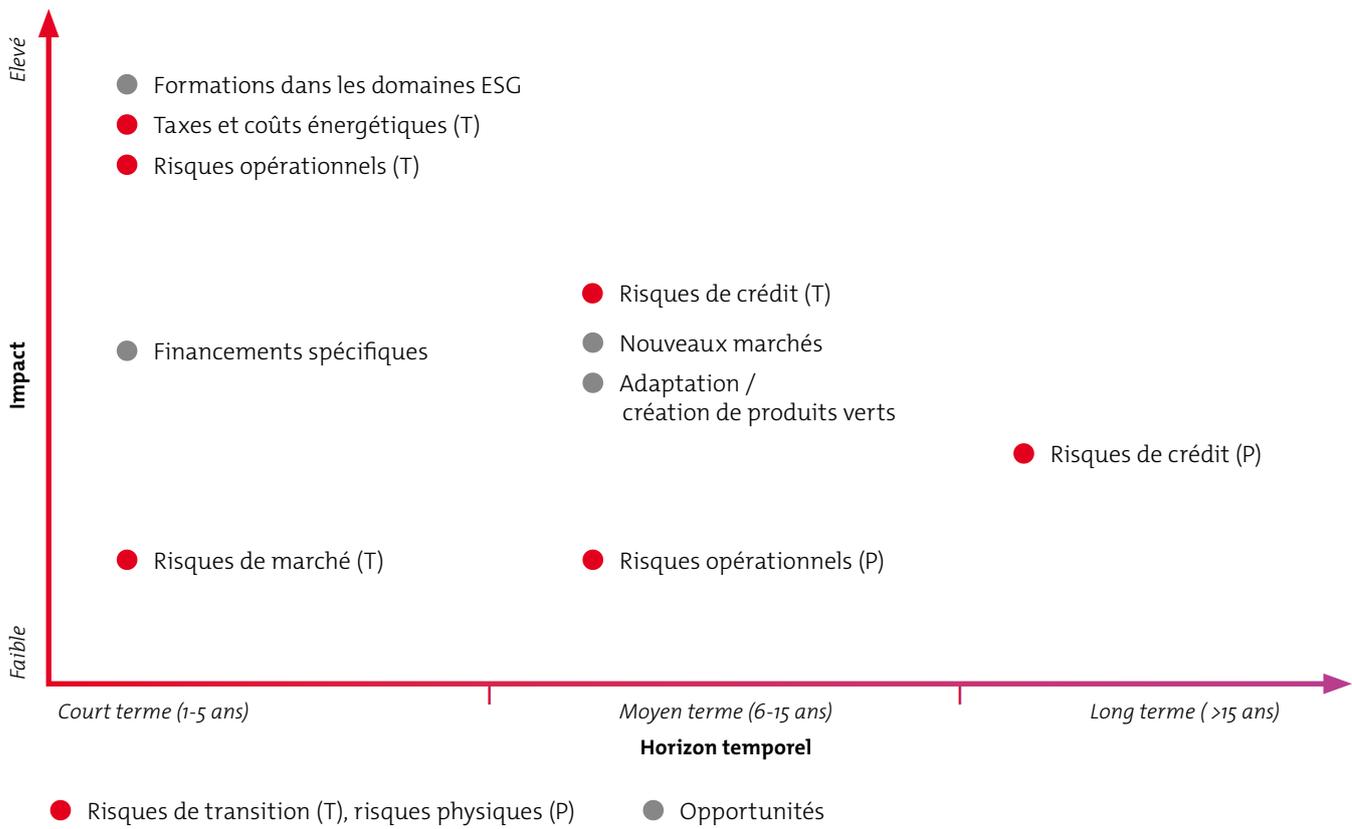
La Banque s'est fixé un cadre stratégique de durabilité intégrant des objectifs de développement durable de l'ONU et un horizon temporel pour les atteindre d'ici 2030 comme décrit dans le chapitre Objectifs de développement durable.

Les risques climatiques, déclinés en deux catégories, à savoir physiques et de transition, sont considérés comme des risques transverses et leur impact a été analysé sur les principaux types de risques existants.

La définition des types de risques climatiques est présentée ci-dessous. Leurs impacts possibles sur la Banque ont ensuite été analysés.

Type de risques	Description
Risques physiques aigus	<ul style="list-style-type: none"> - Températures - Inondations - Incendies - Tempêtes - Incendies de forêts - Vagues de chaleur - Vents violents
Risques physiques chroniques	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'eau - Précipitations très irrégulières - Réchauffement général ou fonte des glaciers - Glissements de terrain
Risques de transition	<ul style="list-style-type: none"> - Lois - Réglementations - Mesures politiques - Interdiction de certaines technologies - Taxes CO₂ - La diligence avec laquelle la Banque met en œuvre sa transition énergétique
Risques de marché	Pertes liées aux fluctuations de valeur d'une position, suite à une modification des facteurs déterminant son prix, comme le cours des actions ou des matières premières, les cours de change et les taux d'intérêt ainsi que leur volatilité.
Risques opérationnels	Risques de pertes financières résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus ou de systèmes internes, d'actions inappropriées de personnes ou d'erreurs qu'elles ont commises ou encore d'événements externes. Sont comprises les pertes financières qui peuvent découler des risques juridiques ou des risques de compliance.
Risques de crédit	<p>Les risques de crédit à la clientèle comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le risque de solvabilité - Le risque lié au gage - Le risque opérationnel - Le risque juridique. <p>L'évaluation du risque de crédit à la clientèle passe par un contrôle de la solvabilité du client et une évaluation adéquate des garanties remises. Les risques climatiques, déclinés en risques physiques et en risques de transition, sont considérés comme des risques transverses. Leur impact au niveau des risques de crédit à la clientèle se greffe sur le risque de solvabilité et sur le risque lié au gage.</p>
Risques de liquidités	Risque qu'un investisseur ne puisse pas se désengager d'un placement à tout moment et à un prix approprié. Lorsque certains instruments financiers et dérivés ne se vendent pas, ou seulement avec difficulté et à un prix très réduit, on dit que le marché est «illiquide».
Risques de réputation	Les risques de réputation, de non-conformité et autres risques transverses (par exemple: risques en lien avec le thème de la durabilité) sont considérés comme des conséquences des catégories de risques susmentionnées.

Matrice - Risques et Opportunités



Impact

RISQUES DE CRÉDIT

À terme, certaines régions du canton pourraient être plus exposées aux impacts liés au changement climatique, notamment aux dangers naturels physiques.

Les crédits octroyés par la Banque sont répartis dans l'ensemble du canton du Valais et, à des fins de diversification géographique en Suisse, une partie du portefeuille hypothécaire se situe en-dehors des frontières cantonales.

En matière de crédits aux entreprises, la Banque veille également à une répartition sectorielle de son portefeuille. Deux secteurs du portefeuille crédits ont été identifiés comme étant les plus sensibles aux risques physiques à moyen et long terme : les remontées mécaniques (lié au manque d'enneigement) et l'agriculture (tous deux dépendants des risques de sécheresse et de gels tardifs).

Le risque physique issu des impacts liés au changement climatique est ainsi mitigé par la diversification géographique et sectorielle du portefeuille crédits.

Le risque de transition lié au changement climatique concerne pour l'essentiel les gages hypothécaires pris en garantie des crédits. Certains gages pourraient, à terme, ne plus répondre aux exigences en vigueur, notamment en matière de source de chauffage. Ce risque concerne principalement les anciennes constructions; il est, en l'état, jugé faible en regard du cadre réglementaire actuel.

Les secteurs économiques identifiés par la Banque et principalement concernés par le risque de transition, sont ceux fortement émetteurs de CO₂.

RISQUES DE MARCHÉ

La transition énergétique risque d'impacter l'attractivité et la liquidité des titres des sociétés fortement émettrices de CO₂. La Banque détient essentiellement des titres de qualité HQLA (High quality liquid assets) pour la gestion de son risque de liquidité; l'attractivité et la liquidité de ces titres sont dès lors effectives.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels concernent principalement les risques physiques touchant les infrastructures de la Banque. Les potentiels dommages aux installations causés par les dangers climatiques sont compris dans l'appétence aux risques opérationnels définie par la Politique de risque.

Le risque de transition concerne la diligence avec laquelle, la Banque met en œuvre sa transition énergétique. Pour réduire ce risque, la Banque a mis en place une stratégie et un calendrier de durabilité.

Opportunités

Sur la base des recommandations de TCFD, la BCVS a analysé les opportunités suivantes:

FORMATION DANS LES DOMAINES ESG

Pour répondre aux exigences du marché et se positionner face à la concurrence, la Banque a souhaité apporter une plus-value dans le conseil à ses clients dans le domaine des financements et des investissements. Pour atteindre cet objectif, elle a décidé de développer son propre cursus de formation pour ses collaborateurs (voir chapitre Axe II : Employeur du présent rapport).

PRODUITS ET SERVICES

Pour répondre aux attentes de sa clientèle, la Banque a lancé de nouveaux produits et services qui tiennent compte de leurs besoins et de leurs préférences dans leurs projets de financements et d'investissements (voir chapitre Axe III : Finance et Produits du présent rapport).

NOUVEAUX MARCHÉS ET CRÉATION DE PRODUITS VERTS

La Banque a analysé des opportunités qui lui permettent de renforcer sa mission universelle en tant que banque au bénéfice de la garantie de l'État. Elle doit s'engager envers ses clients, la population et le canton du Valais afin de cultiver les valeurs fondamentales décrites dans son Code de conduite. Elle se positionne en tant que facilitateur de la transition énergétique et analyse les opportunités de collaborer avec le gouvernement et les entrepreneurs locaux dans le cadre de financements de projets verts.

Gestion des risques

La Banque applique des principes de gestion des risques uniformes pour l'ensemble des types de risques, y compris les risques liés au changement climatique.

Les éléments clés de la gestion des risques sont les suivants :

- Une « Politique de risque et principes de gestion des risques » (« Politique de risque ») s'étendant à tous les secteurs d'activité.
- L'application des principes reconnus de mesure et de pilotage des risques.
- La définition de limites de risque soumises à surveillance et reporting.
- Un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques.
- L'allocation de ressources financières et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques.
- L'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.

ÉVALUATION DES RISQUES



Le Conseil d'administration approuve la « Politique de risque » et définit dans cette dernière la philosophie, la mesure et le pilotage des risques. Il surveille le respect ainsi que la mise en œuvre de la « Politique de risque » et s'appuie à cet effet sur les travaux de son Comité d'audit et risques.

La Direction générale veille à la mise en œuvre des directives promulguées par le Conseil d'administration. Elle s'assure que la gestion des risques s'appuie sur une organisation adéquate, et dispose de systèmes de surveillance appropriés. La Direction générale utilise à cet effet des comités permanents.

La fonction liée au développement durable a été intégrée dans la « Politique de risque » comme fonction de contrôle dédiée. La Banque intègre les risques climatiques dans les types de risques existants, spécifiquement dans les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Elle est particulièrement attentive à l'évolution réglementaire afin de répondre aux exigences attendues.

La Banque publie certains indicateurs ESG, présentés dans le rapport de durabilité, dans le rapport Risk Management, notamment les émissions de CO₂. Ces indicateurs permettent de suivre l'atteinte des objectifs fixés. La Banque étoffera ces indicateurs au cours des prochaines années.

Objectifs et mesures

La BCVS examine les indicateurs de risques climatiques pertinents et développe ses bases de données d'informations climatiques, en particulier pour le domaine des crédits et des placements financiers.

La Banque a utilisé l'étude PACTA (*Paris Agreement Capital Transition Assessment*) pour définir les secteurs économiques fortement émetteurs de CO₂. La proportion de limites de crédits octroyées à des entreprises de ces secteurs est présentée dans le tableau ci-dessous :

Secteurs	31.12.2023
Acier	0.00%
Automobile	0.63%
Aviation	0.12%
Charbon	0.00%
Ciment	0.00%
Electricité	3.03%*
Gaz	0.22%
Pétrole	0.05%
Total	4.05%

Les secteurs économiques « Remontées mécaniques » et « Agriculture » ont été identifiés comme étant sensibles au risque de transition. Les engagements de la BCVS dans ces secteurs économiques représentent 1.6% du portefeuille crédit présenté ci-avant.

Le portefeuille des immobilisations financières de la Banque n'est investi dans aucun des secteurs économiques fortement émetteurs de CO₂ définis par le test PACTA.

Le pourcentage ESG inclus dans les mandats de gestion est renseigné au chapitre Investissement, sous l'Axe III, Finance et Produits.

La Banque s'est également fixé un objectif de réduction de CO₂ de 35% d'ici 2030 par rapport à 2019 (voir chapitre Axe IV : Environnement) et publie annuellement ses émissions de gaz à effet de serre en référence à la norme GRI (*Global Reporting Initiative*).

*Les crédits accordés au secteur « Electricité » sont principalement liés à l'hydroélectricité (barrages) et ne sont par conséquent pas fortement émetteurs de carbone.

Données quantitatives

La Banque cherche à compléter ses données climatiques, en particulier pour le domaine des crédits. Elle a défini les données qui sont collectées depuis le 1^{er} janvier 2024 afin de respecter l'autorégulation relative à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Depuis le 1^{er} décembre 2023, pour les prestataires de services financiers, la Banque collecte et intègre les préférences ESG de ses clients. Elle informe sur les risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune. Tous les contrats existants seront renouvelés en ce sens d'ici au 1^{er} janvier 2025, afin d'attester que sa clientèle est informée de la thématique et que ses préférences et ses besoins correspondent bien à son profil d'investisseur.

La Banque s'est également fixé un objectif de réduction de CO₂ de 35% d'ici à 2030 (voir chapitre Axe IV : Environnement) et publie annuellement ses émissions de gaz à effet de serre en référence à la norme GRI (Global Reporting Initiative).

Protection des données

La BCVS attache une grande importance à la protection des données personnelles de sa clientèle et de ses collaborateurs. Des données personnelles parfaitement protégées et utilisées à bon escient sont un gage de confiance entre la Banque et ses clients.

Pour faire suite à l'adoption par l'Union européenne du Règlement général sur la protection des données (RGPD), la Suisse a procédé à la révision de sa LPD, qui a abouti, le 25 septembre 2020, à l'adoption de la nouvelle mouture. Cette nouvelle loi (nLPD) est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

La Banque a appliqué la nouvelle législation en intégrant les renforcements y relatifs dans sa politique interne :

- l'obligation de supprimer ou d'anonymiser les données personnelles lorsqu'elles ne sont plus nécessaires, si elles ne répondent plus à des exigences légales ou réglementaires, ou encore à l'exécution du contrat ;
- la tenue d'un registre de traitement des données personnelles ;
- le cas échéant, l'annonce, le plus tôt possible, au préposé fédéral d'un cas grave de violation de la sécurité des données ;
- la possibilité de remettre ou de transmettre sous un format électronique les données d'une personne physique, à sa demande.

Le Code de conduite professionnelle, adopté par l'ensemble des collaborateurs, formalise les principes de la BCVS et les règles à suivre par le personnel en matière de confidentialité et de protection des données. Lorsque la loi ou les circonstances requièrent que soient collectées des données personnelles concernant la clientèle ou le personnel de la BCVS, le traitement de ces données se fait en stricte conformité avec les nouvelles exigences de la nLPD. La transmission de données à des tiers autorisés intervient dans le strict respect des dispositions légales applicables et des conditions générales de la Banque.

La Banque met en œuvre une multitude de mesures organisationnelles, techniques et technologiques permettant d'empêcher l'accès, l'utilisation, la modification ou la destruction de données privées par des personnes non autorisées. Elle fixe des niveaux de confidentialité différenciés des données de la clientèle et en restreint spécifiquement l'accès.

Toutes les informations en matière de protection des données sont consultables sur le site internet de la Banque, sous la forme d'une notice d'information, intitulée « Notice relative à la protection des données », à l'adresse : www.bcv.ch/protection-donnees.



Surveillance des cyberrisques

La cybercriminalité continue de se développer sur une même tendance que les années précédentes. Les enjeux pour une banque de la taille de la BCVS sont cruciaux. Face aux menaces, la Banque a mis en place une organisation et a pris des mesures adaptées, qui lui permettent d'assurer une défense optimale en cas de tentatives d'attaque ou d'intrusion.

La sécurité du système d'information, des données et des opérations repose sur un dispositif d'analyse des menaces, notamment celles relatives à la cybercriminalité. La Banque s'appuie sur des partenaires locaux et internationaux spécialisés et collabore étroitement avec les entités de la Confédération, comme le Centre national pour la cybersécurité (NCSC).

Les techniques utilisées par les cybercriminels évoluant très rapidement, le dispositif est continuellement renforcé et sa résistance aux cyberattaques régulièrement testée.

Afin d'améliorer les procédures opérationnelles, des tests de continuité et de reprise d'activités ainsi que des scénarios de gestion de crises simulés sont réalisés pour entraîner les équipes.

En 2023, comme en 2022, le recours au télétravail et la généralisation de l'usage de la visioconférence ont pour effet d'augmenter les cyberrisques. Des mesures sont mises en place depuis des années afin de mitiger les cyberrisques ; celles-ci ont contribué à ce que ces risques accrus ne se matérialisent pas. En particulier, dans le cadre du travail à distance, les outils numériques installés permettent d'assurer un bon équilibre entre sécurité, prévention des fuites de données et flexibilité d'utilisation.

Des rappels réguliers, par l'intermédiaire de formations internes, abordent les sujets tels que la prévention de fuite de données, la sécurité autour du travail à distance ou encore les e-mails malveillants. Ces formations ont notamment pour but de sensibiliser les collaborateurs et s'assurer qu'ils ne perdent pas de vue les cyberrisques.



Objectifs de développement durable (ODD)

La BCVS adhère aux objectifs de développement durable des Nations Unies et contribue à leur réalisation.

Les objectifs de développement durable (ODD) forment la clé de voûte de l'Agenda 2030, adopté à l'automne 2015 par les Nations Unies. Ils définissent les jalons sociaux, économiques et écologiques que le monde devrait atteindre d'ici à 2030.

Les entreprises peuvent contribuer de manière décisive à l'Agenda 2030. Consciente de ses responsabilités, la BCVS aligne davantage sa gestion du développement durable et son cœur de métier sur les ODD.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Source : www.un.org

PRIORISATION DES ODD

La BCVS adhère aux 17 ODD, qui sont tous d'une importance capitale pour la promotion d'un développement durable. Soucieux de cibler ses activités, le groupe de travail « Développement durable » a classé les ODD par ordre de priorité. Sur la base des principales catégories thématiques de la BCVS (environnement, employeur, finance et produits et ancrage régional), des recherches ont été effectuées afin de déterminer les ODD sur lesquels la Banque avait le plus d'influence au travers de ses activités.

Huit ODD ont été intégrés dans les quatre axes de la Charte RSE & développement durable et seront mesurés à l'aide d'indicateurs de performance afin d'atteindre les engagements de la BCVS fixés d'ici à 2030. Ils sont détaillés dans les chapitres relatifs aux axes environnement, employeur, finance et produits et ancrage régional.

Charte RSE & développement durable

VISION

La BCVS se positionne comme un partenaire régional conscient des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du canton et s'engage sur les aspects de durabilité pour les dix prochaines années sur huit objectifs de l'ONU en matière de développement durable.

PRINCIPES DIRECTEURS

La BCVS propose des **produits à caractère durable** et en accord avec les principes environnementaux. Elle favorise les **énergies renouvelables** et veille à une politique d'investissement **durable** et responsable.

La BCVS reflète la **stabilité** ainsi que la **sécurité** et suscite la **confiance**.

La BCVS assure une gouvernance d'entreprise durable et **assume une proximité** avec ses collaborateurs. Elle propose des conditions de **travail attractives**, des **formations continues** et promeut la **diversité, l'égalité** et la **santé** des collaborateurs.



Environnement



Employeur

La BCVS favorise les produits **financiers à caractère durable** et applique des principes éthiques dans l'octroi de crédits et **respecte les labels écologiques**, notamment dans les fonds de placement selon des critères de **durabilité**.

AXES



Finance et Produits



Ancrage régional

La BCVS priorise et soutient les **fournisseurs régionaux**. Elle s'engage comme plateforme du « développement durable » en **encourageant** le dialogue et la communication autour de ce thème.

OBJECTIFS DE L'ONU PRIORISÉS PAR LA BCVS



ODD ONU IMPACTÉS

Axes développement durable (DD) BCVS

	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
 Environnement				■			■	■
 Employeur	■	■	■		■			
 Finance et Produits				■	■		■	
 Ancrage régional					■	■	■	

■ Influence Axe DD BCVS sur ODD ONU

Axe I : Environnement

Principes

La BCVS favorise les énergies renouvelables et veille à une politique d'investissement durable et responsable. Elle **réduit l'impact environnemental** lié à ses activités commerciales. Elle mesure ainsi la consommation de ressources naturelles, calcule les émissions de gaz à effet de serre directes ou indirectes et publie les chiffres correspondants.

La BCVS veut devenir **climatiquement neutre**. Elle souhaite compenser les émissions résiduelles de gaz à effet de serre en soutenant, dans la mesure du possible et de façon judicieuse, des projets menés dans son espace économique.

La BCVS favorise le dialogue sur le développement durable, informe et encourage les parties prenantes sur des thèmes écologiques.

La BCVS veille à la réduction des incidences négatives sur le développement durable. Elle propose des produits et des services qui apportent **une plus-value** à l'économie réelle et à ses clients.

Année sous revue : 2022. Les données 2023 ne seront connues qu'en fin d'année 2024.

	2022	2023	2024
ODD	Notre ambition	Notre réalisation	Notre progression
 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de notre efficacité énergétique en souscrivant des contrats avec des partenaires pour l'achat d'énergie hydraulique verte 	<ul style="list-style-type: none"> - Conclusion du contrat de fourniture d'électricité (énergie renouvelable issue de l'hydraulique suisse) pour le siège de la Banque pour les années 2024-2025 	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement de la production de chauffage au gaz par la connexion sur le chauffage à distance pour le siège de la Banque - Remplacement de la production de chaleur au mazout par un chauffage à pellets pour le site de La Souste
 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'efficacité énergétique de nos immeubles, en réduisant la consommation des ressources et en utilisant des ressources respectueuses de l'environnement - Réduction de la consommation de papier - Diminution autant que possible des déchets liés aux activités commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> - Réfection de notre succursale de Brigue, changement d'agent énergétique (passage du mazout à une pompe à chaleur). Réfection complète de l'enveloppe du bâtiment - Consommation de papier réduite de 13% - Diminution des déchets de 20% - Achat de deux véhicules électriques pour l'acheminement du matériel et le transport des infrastructures d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la stratégie énergétique, recherche d'efficacité sur les installations existantes - Analyse à mener sur les bâtiments les plus impactants en termes de consommation
 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Compensation de nos émissions résiduelles de gaz à effet de serre d'ici à fin 2023 - Réduction de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre causées par nos activités de 35% par rapport à 2019 	<ul style="list-style-type: none"> - La Banque étudie la meilleure stratégie pour aller vers le net zéro - Entre 2019 et 2022, la Banque a réduit ses émissions de près de 29% 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'objectif net zéro - Poursuite de l'objectif fixé de réduire les émissions de 35% d'ici 2030

ENGAGÉE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITÉ

Banque de proximité, innovante, responsable et respectueuse de son environnement, la BCVS est titulaire de labels attestant de sa gestion adéquate de la qualité (ISO 9001), de la maîtrise de son impact environnemental (ISO 14001), de ses efforts pour le diminuer (Swiss Climate CO₂) et de son caractère à la fois performant et citoyen (Valais Excellence).

La Banque s'emploie en permanence à conserver ces certifications exigeantes, soumises régulièrement à réévaluation. Elle s'efforce ainsi de créer de la valeur ajoutée pour ses différentes parties prenantes : actionnaires, collaborateurs, clientèle et économie valaisanne.

Grâce à son engagement de longue date en faveur de l'environnement, la BCVS a réduit ses émissions de CO₂ de plus de la moitié au cours des dix dernières années (scopes 1, 2 et 3 concernant ses propres activités).

STRATÉGIE CLIMATIQUE

Les changements climatiques globaux constituent un défi. Une politique climatique durable augmente la force innovatrice de l'économie et lui permet d'accéder à de nouveaux marchés. Dans ce contexte, les mesures de la BCVS pour réduire les émissions de CO₂ doivent avoir un caractère supportable pour l'économie. La politique climatique ne peut cependant être performante que si elle renforce la compétitivité de production des biens et services.

La BCVS promeut dans son activité l'utilisation de systèmes qui contribuent à la réduction des émissions de CO₂, en termes d'équipements ou de fournitures à acquérir, de comportement des collaborateurs, de produits et services offerts à la clientèle ainsi que lors d'événements auxquels participe la Banque.

La **gestion environnementale** de la Banque est certifiée ISO 14001 depuis 2009. Le certificat y relatif a été renouvelé avec succès et sans aucune non-conformité en septembre 2022 pour trois ans. La BCVS encourage systématiquement les économies d'énergie et de ressources naturelles, notamment dans la consommation d'énergie de chauffage, de papier et d'électricité, dans le traitement des déchets et dans le trafic professionnel et pendulaire.

En octobre 2022, la BCVS a également obtenu le renouvellement du label Valais Excellence qui permet une reconnaissance d'une gestion respectueuse de l'humain et de l'environnement.

Les aspects environnementaux sont également pris en considération lors de l'approvisionnement : tant les fournisseurs que les produits et prestations doivent répondre aux normes écologiques en vigueur et, dans la mesure du possible, être issus du rayon d'activité de la Banque.

Elle est accompagnée dans cette démarche par l'entreprise Swiss Climate SA. Le label Swiss Climate atteste de la réduction des émissions de l'entreprise ainsi que des efforts permanents et des investissements entrepris dans ce but, en conformité avec la norme ISO 14064-1 et suivant les directives du Greenhouse Gas Protocol. Swiss Climate garantit que nos objectifs sont compatibles avec le respect du climat et utilise à cette fin les principes des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques (Science-based Targets Initiative) SBTi.

Pour l'année 2022, après avoir obtenu le label Swiss Climate CO₂ Footprint en 2010, la BCVS obtient pour la douzième fois le label Swiss Climate CO₂ Optimised.

La Banque établit son **bilan écologique** conformément aux normes usuelles de la branche. Les émissions de gaz à effet de serre sont exprimées en équivalent CO₂.

Le bilan écologique couvre la BCVS dans son ensemble (100% des collaborateurs) comprenant les scopes 1, 2 et 3 (voir page 7, chapitre Rôle des banques). Il a été réalisé selon le label Swiss Climate CO₂ pour l'année 2022. La vérification s'effectue par le cabinet d'audit externe indépendant SGS, Société Générale de Surveillance SA.

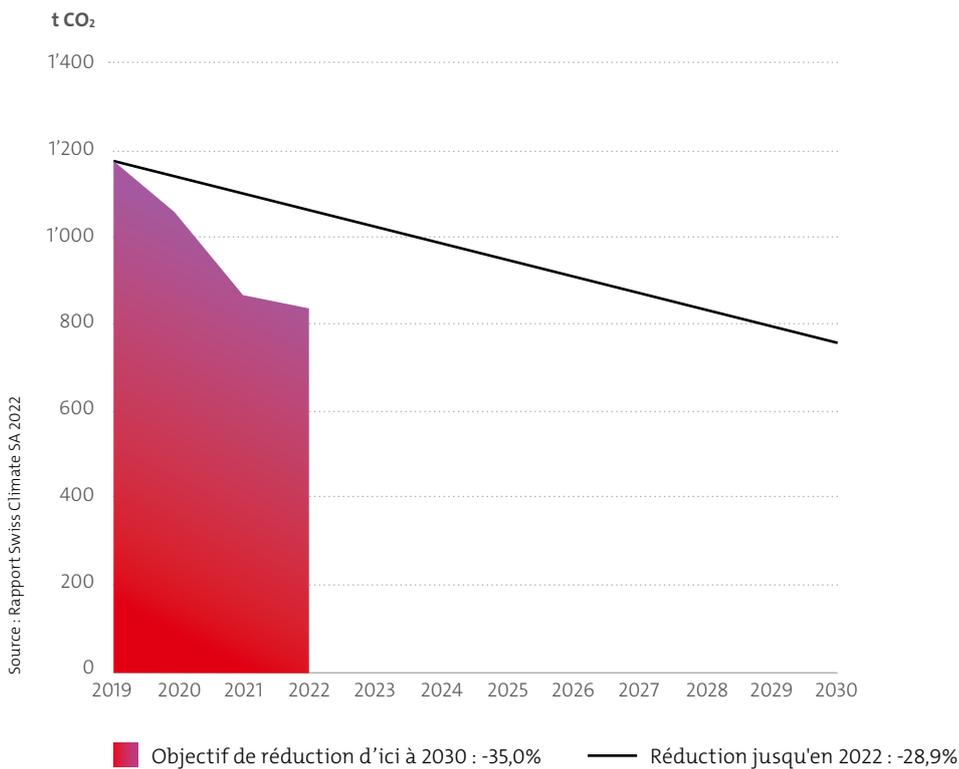
Afin de s'aligner sur les exigences SBT (Science-based Targets), il est nécessaire de calculer les émissions financées par les activités de Prêts et d'Investissements. Swiss Climate SA accompagne la Banque dans sa démarche pour intégrer le scope 3.15 relatif aux émissions financées.

OBJECTIF DE RÉDUCTION ET ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS

Pour cette période cible (2019-2030), la BCVS s'est fixé comme objectif une réduction de -35% des émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1, 2 et 3 sans les émissions financées. L'illustration ci-dessous permet de visualiser l'objectif de 2030 et les réductions d'émissions effectives réalisées jusqu'à la présente année. Les émissions effectives de la BCVS se trouvent jusqu'à présent en dessous de la trajectoire de réduction. Entre 2019 et 2022, la Banque a ainsi réussi à réduire ses émissions de près de -29%.

Elle poursuit de manière importante ses efforts en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre comme le montre l'infographie ci-dessous :

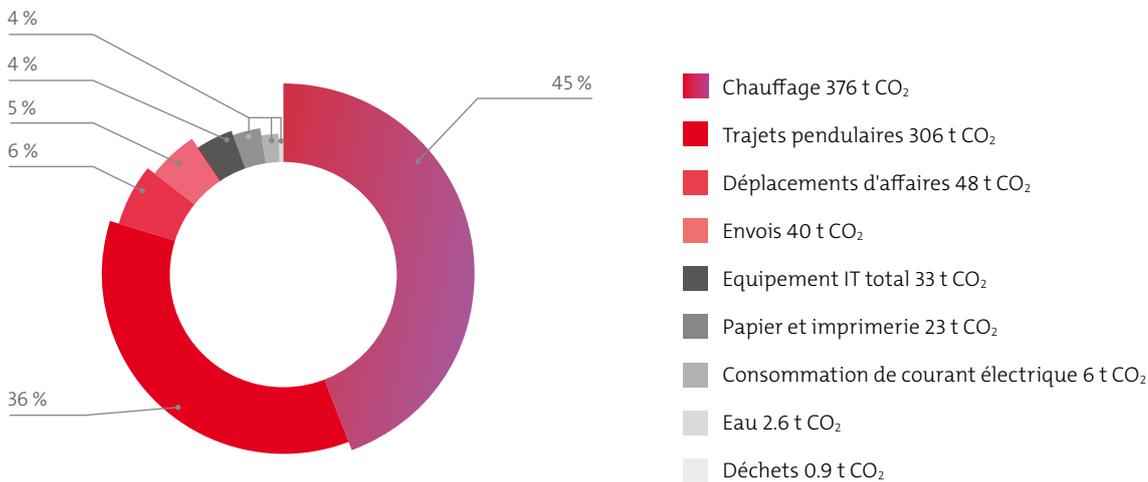
Total émissions



ANALYSE

Le total des émissions de la BCVS pour l'année 2022 s'élève à 836 t CO₂. Cela représente une diminution de -4% (-34 t CO₂) par rapport à 2021. En comparaison avec l'année de base, cela représente une baisse de -29% (-338 t CO₂).

Bilan CO₂



Source : Rapport Swiss Climate SA 2022

- La situation du poste chauffage est similaire à l'année précédente puisqu'il représente le poste le plus émissif, soit 45% du bilan total (376 t CO₂).
- Le deuxième poste le plus émissif est celui des trajets pendulaires à 36% (306 t CO₂).
- Les déplacements d'affaires à 6% (48 t CO₂) et les envois 5% (40 t CO₂) viennent en troisième position. Les déplacements d'affaires ont connu une hausse de +21% des émissions, principalement due à l'augmentation des kilomètres effectués en voiture (+28'374 km, +7 t CO₂).
- La catégorie équipement IT a connu la plus grande diminution d'émissions depuis l'année passée : -12 t CO₂.
- Les autres domaines (électricité, papier, déchets, eau) représentent 4% du total des émissions (33 t CO₂). Cela inclut une baisse des émissions dans les catégories électricité, papier et déchets et une hausse des émissions pour l'eau.
- Les émissions totales par ETP ont légèrement baissé (-1%), passant de 1.76 t CO₂ en 2021 à 1.74 cette année.

COMMENTAIRES

Chauffage

Réduction
des émissions
CO₂

4%

par rapport à l'année
précédente

Part
énergie
renouvelable

18%

moyenne des ménages
suisses : 18,4%

Consommation d'énergie
pour le chauffage par
unité de surface

68,7

moyenne des immeubles
de bureaux : 136 kWh/m²

Avec 376 t CO₂, les émissions causées par le chauffage représentent 45% du bilan carbone de la BCVS en 2022. Les émissions sont 4% plus basses qu'en 2021 (-23 t CO₂). La part d'énergie renouvelable pour le chauffage est de 18% cette année, similaire à l'année passée. Les 69 kWh de chauffage

par m² sont au-dessus de la valeur de 35 kWh/m² qui est définie dans les MoPEC pour les nouveaux immeubles. Toutefois, elle demeure en dessous de la moyenne des immeubles de bureaux qui est de 136 kWh/m².

Mesures réalisées

Optimisation de la gestion du chauffage et de la climatisation

Remplacement du système de chauffage à mazout des succursales de Conthey et Brigue par des pompes à chaleur

Mesures prévues

Rénovation des succursales de Monthey, Crans-Montana, Naters et La Souste

Un programme de rénovation et d'optimisation des bâtiments a été élaboré et permettra au fur et à mesure de gagner en efficacité énergétique

Trajets pendulaires



Les collaborateurs de la BCVS ont été invités à compléter un questionnaire relatif à leurs trajets pendulaires. Menée dans le cadre du projet mobilité avec Citec, l'enquête affiche un taux de participation de 82%. Les émissions résultant des trajets pendulaires sont similaires à l'année passée. La voiture (essence ou diesel) est de loin la catégorie la plus impactante. Elle représente 56% des km effectués ainsi que 97% des émissions des trajets pendulaires. La part de mobilité respectueuse du climat a nettement augmenté cette année, passant de 34% l'année passée à 43%. De plus en plus de membres du personnel se procurent des véhicules élec-

triques. La BCVS a également mis en place un programme d'incitation en subventionnant l'achat d'abonnements de transports publics, voitures et vélos électriques. Le grand pas effectué en 2022 rapproche la BCVS des 47% de la moyenne suisse des trajets pendulaires respectueux du climat. Les émissions résultant des trajets pendulaires ont baissé de -26% (-110 t CO₂) par rapport à l'année de référence. Les émissions des trajets pendulaires par collaborateur ont augmenté de +19 kg CO₂ en comparaison à 2021 (617 kg CO₂). Cela est dû à la baisse du nombre d'ETP.

Mesures réalisées

Participation de la Banque pour les abonnements privés aux transports publics

Aide à l'acquisition de vélos électriques et de voitures électriques

Enquête interne relative aux déplacements pendulaires

Plan de mobilité : un atelier a eu lieu avec Swiss Climate. Un travail de Bachelor a ensuite été effectué sur le thème. Une proposition est en cours d'élaboration

Le télétravail est autorisé à hauteur de deux jours par semaine pour les contrats à plein temps et un jour pour les autres types de contrat

Mesures prévues

Projet de plan de mobilité avec Citec en 2024 suite au résultat de l'atelier de travail avec les collaborateurs en novembre 2023

Maintien des aides

Projet de plan de mobilité avec Citec en 2024 suite au résultat de l'atelier de travail avec les collaborateurs en novembre 2023

Suivi du projet de plan de mobilité avec Citec en 2024 suite au résultat de l'atelier de travail avec les collaborateurs en novembre 2023

Maintien de l'autorisation de télétravail

Déplacements d'affaires

Augmentation
d'émissions
CO₂

21%

par rapport à l'année
précédente

Part des déplacements
professionnels
respectueux du climat

74%

de la distance
parcourue

Émissions
par ETP

100

kg CO₂

Les émissions de cette catégorie ont augmenté de 21% en comparaison à l'année précédente (+8 t CO₂). Le train représente 1% des émissions (0.5 t CO₂) mais 73% des kilomètres. Cette différence nous montre l'importance d'encourager les collaborateurs à privilégier les transports en commun pour

leurs déplacements. La hausse des déplacements d'affaires en train est due à un retour à la situation post-COVID. Cependant, ce chiffre reste plus bas qu'en 2019, grâce au maintien de certaines séances en visioconférence.

Mesures réalisées

Favoriser les téléconférences internes entre le siège principal et les succursales et avec les fournisseurs

Covoiturage

Mesures prévues

Des mesures seront mises en place suite au projet de plan de mobilité réalisé avec Citec

Des mesures seront mises en place suite au projet de plan de mobilité réalisé avec Citec

STRATÉGIE DE NEUTRALITÉ CARBONE

En 2022, la BCVS n'a pas directement soutenu des projets de protection du climat. Cependant, une partie du CO₂ est déjà compensé pour certains produits achetés par l'entreprise: lettres CO₂ neutres pour 36.3 t CO₂.

La Banque analyse les options qui lui permettront de mettre en place sa stratégie zéro émission nette. Une des options observées pourrait passer par le biais de la Fondation Carbon Free Valais, créée en 2021 dont l'objectif est de conduire les entreprises valaisannes et suisses aux objectifs zéro carbone à l'horizon 2050.

COMMUNICATION SUR LA DURABILITÉ

La communication contribue à la sensibilisation des collaborateurs et renforce la visibilité de la gestion du CO₂ au sein de la Banque. Celle-ci sensibilise les collaborateurs par les canaux suivants :



La communication externe permet à la BCVS de se positionner sur le marché en tant qu'acteur responsable. Pour cela, elle axe sa communication sur les canaux suivants :



Détail des émissions de gaz à effet de serre (GES)¹

GRI	Indicateurs	Unités	2022	2021	2020	2019	2019 à 2022 (évolution)
Émissions à effet de serre							
	Total Scopes (ApME) ¹	t.	836	870	1'058	1'175	-29%
305-1	- directes (Scope 1) ²	t.	276	300	326	322	
305-2	- indirectes (Scope 2) ³	t.	10	26	19	19	
305-3	- «Autres» indirectes (Scope 3) ⁴	t.	550	544	713	834	
	Total source (ApME)	t.	836	870	1'058	1'175	
	Électricité	t.	6	7	6	7	
	Chauffage	t.	378	399	431	426	
	Trafic pendulaire	t.	306	305	322	415	
	Envois	t.	40	45	53	58	
	Équipement IT	t.	33	44	172	172	
	Trafic professionnel	t.	47	40	43	62	
	Papier et travaux d'imprimerie	t.	23	27	27	32	
	Eau	t.	3	2	4	3	
	Déchets	t.	1	2	1	1	
305-4	GES par collaborateur ⁵	kg	1'738	1'758	2'168	2'484	-30%
305-4	GES par million de la somme du bilan ⁶	kg	43	47	59	71	-39%

¹ Émissions de GES exprimées en équivalent CO₂ ; tous les facteurs d'émission utilisés respectent les standards ApME (version 2018).

² Tient compte de toutes les émissions de GES directement causées par l'entreprise et pouvant être contrôlées.

³ Tient compte de toutes les émissions de GES qui sont utilisées par le fournisseur d'énergie externe pour approvisionner une entreprise en énergie.

⁴ Tient compte de toutes les émissions de GES causées par l'activité d'une entreprise mais générées ailleurs (hors émissions financées).

⁵ Émissions totales de GES de la BCVS (Scopes 1 à 3) divisées par le nombre de collaborateurs.

⁶ Émissions totales de GES de la BCVS (Scopes 1 à 3) divisées par la somme du bilan de la Banque.

ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Valais Excellence : semaine de la mobilité pendulaire durable

Du 20 au 26 mars 2023, la BCVS a pris part à la semaine de la mobilité pendulaire durable organisée par l'association Valais Excellence. Le but était de sensibiliser et d'inciter les collaborateurs à s'engager en faveur d'une mobilité durable durant au moins une journée en changeant leurs habitudes, en testant de nouveaux moyens de transports durables.

Dans le but d'inciter ses collaborateurs à participer à ce challenge, la BCVS a mis sur pied un concours à l'interne dont le but était de récompenser l'expérience la plus innovante et durable.

Bike to work

Entre mai et juin 2023, la BCVS a participé au challenge Bike to work, un moyen de promouvoir la santé dans l'entreprise, mais aussi de contribuer à réduire les émissions de CO₂ générées par les trajets pendulaires. Pour cette année de participation, huit collaborateurs répartis dans trois équipes ont parcouru plus de 2'000 kilomètres à vélo.

Programme de subventionnement à l'attention des collaborateurs

Afin de soutenir et de favoriser la mobilité douce, la BCVS a mis sur pied dès janvier 2021 un programme de subventionnement à l'attention de ses collaborateurs. Celui-ci offre des avantages lors de l'achat d'un abonnement de transports publics (jusqu'à CHF 300.- par année), d'un vélo électrique (CHF 500.- tous les 3 ans) ou d'une voiture électrique (CHF 1'000.- tous les 5 ans).

Subventionnements	Unité	2023	2022	2021
Abonnement de transports publics	Nombre	38	42	23
Vélos électriques	Nombre	6	9	14
Voitures électriques	Nombre	12	11	8
Montant des subventions versées	en CHF	26'378	27'586	18'725
Nombre de bénéficiaires	Nombre	56	62	45

En trois ans, CHF 72'689.- ont été distribués en faveur de la mobilité douce à l'attention des collaborateurs.

Consommation des ressources

GRI	Indicateurs	Unités	2022	2021	2020	2019	2019 à 2022 (évolution)
Consommation d'énergie							
	Consommation d'énergie au sein de la BCVS	kWh	3'284'290	3'325'772	3'432'654	3'613'896	-9%
	- Consommation des véhicules de service	kWh	682	654	625	522	
	- Consommation des bâtiments	kWh	3'283'608	3'325'118	3'432'029	3'613'374	-9%
	- Électricité	kWh	1'571'033	1'468'960	1'544'739	1'745'244	-10%
	- Chaleur	kWh	1'712'575	1'856'158	1'887'290	1'868'130	-8%
	- Énergies renouvelables	kWh	379'494	424'402	380'338	390'394	
	- Combustibles fossiles	kWh	1'333'081	1'431'756	1'506'952	1'477'736	
	- Gaz naturel	kWh	1'010'558	1'130'726	1'065'945	1'008'880	
	- Pétrole	kWh	322'523	301'030	441'007	468'856	
302-1	Consommation totale d'énergie des bâtiments	GJ	11'823	11'973	12'358	13'010	
	- dont renouvelable	GJ	7'022	6'816	6'930	7'688	
	- dont non renouvelable	GJ	4'802	5'157	5'427	5'322	
	- Quote-part d'énergie renouvelable	%	59%	57%	56%	59%	
302-3	Consommation d'énergie par collaborateur	GJ	24,6	24,2	25,3	27,5	
Trafic professionnel							
	Trafic professionnel total	km	750'957	503'410	545'221	819'424	-8%
	- Train	km	552'799	339'629	366'498	558'217	
	- Véhicules privés	km	166'788	138'896	148'843	210'236	
	- Véhicules en possession de l'entreprise	km	25'538	24'885	29'880	27'751	
	- Avion	km	5'832	-	-	23'220	
Consommation de papier							
301-1	Consommation totale de papier	kg	25'036	28'813	29'165	33'097	-24%
301-2	- Quote-part de papier recyclé	%	99,2%	99,1%	98,8%	24,5%	
	- Quote-part de papier FSC	%	0,8%	0,9%	1,2%	75,5%	
Consommation d'eau							
303-5	Consommation totale d'eau	m ³	6'031	5'218	8'423	7'274	-17%
	- Eau potable	%	100%	100%	100%	100%	
Déchets (site de Sion)							
306-3	Déchets générés	kg	46'170	54'526	52'363	68'014	-32%
306-4	- Déchets non destinés à l'élimination (recyclage)	kg	45'531	52'216	52'023	67'709	
	- Taux de recyclage des déchets	%	98,6%	95,8%	99,4%	99,6%	
306-5	- Déchets destinés à l'élimination	kg	329	2'170	340	260	
306-5	- Déchets spéciaux	kg	310	140	-	45	
Pertes de liquides de refroidissement							
	Pertes de liquides de refroidissement	kg	-	-	-	-	

Axe II : Employeur

Principes

La BCVS suit des principes clairs de gouvernance d'entreprise qui garantissent une **gestion responsable et égalitaire**. Ainsi, elle poursuit des objectifs financiers à long terme et dispose d'une solide base de fonds propres.

La Banque est un important pourvoyeur de places d'apprentissage. En misant sur la **formation continue** de ses collaborateurs, elle assure un niveau élevé de compétence et de professionnalisme.

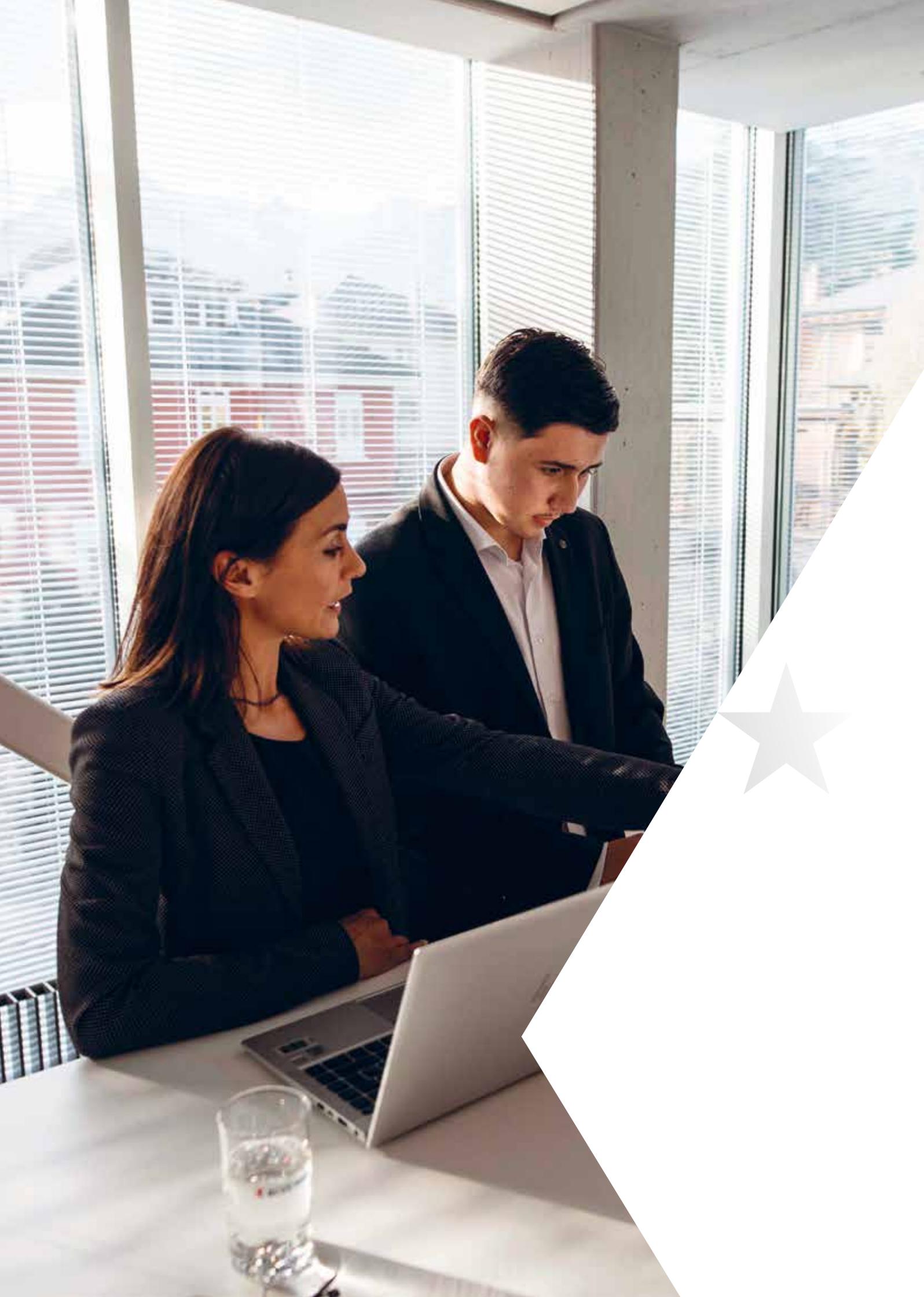
Elle favorise le recrutement de nouvelles compétences par la mobilité interne de ses collaborateurs et l'évolution professionnelle. Elle leur fait bénéficier d'opportunités de carrière stimulantes et de conditions de travail attractives.

La BCVS met en œuvre une **politique salariale raisonnable**. Elle verse pour un même travail le même salaire, indépendamment du genre. Tous les collaborateurs doivent travailler dans l'intérêt des clients et de la Banque à long terme.

	2022	2023	2024
ODD	Notre ambition	Notre réalisation	Notre progression
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction du nombre de jours d'absence de nos collaborateurs pour cause de maladie ou d'accident de 10% d'ici 2025, par rapport à 2021 - Amélioration de l'ergonomie des places de travail par la mise à disposition d'équipements adaptés tels que des bureaux réglables en hauteur et des doubles écrans - Soutien de la mobilité douce de nos collaborateurs avec un programme de subventionnement lié à l'achat d'abonnements aux transports publics et de véhicules électriques (vélos et voitures) 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête de satisfaction avec la méthode JSA (Job Stress Analysis) dont le taux de participation a été de 80% - Installation de bureaux réglables et projet pilote sur un étage où la flexibilité des espaces et la mobilité des employés sont favorisées en fonction de leur activité - CHF 26 378.- pour 56 bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de deux Focus Group pour travailler sur deux axes découlant de l'enquête de satisfaction - Analyse des résultats du projet pilote sur la flexibilité des espaces et la mobilité interne - Poursuite du programme de subvention
 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encouragement à la formation continue pour les collaborateurs et assurance de leur employabilité à l'aide de plans de développement réguliers - Formation de l'ensemble de nos collaborateurs par une offre complète et adaptée - Possibilités pour les jeunes de suivre des formations supérieures financées par la Banque 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des besoins de développement personnel et de formations techniques et managériales - Renforcement et mise à jour du programme d'intégration des nouveaux collaborateurs par la mise en place d'une Académie de formation - 968 jours de formation continue (détail GRI Formation, page 70) 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de formations managériales - Mise en place d'une plateforme de formation E-Learning pour l'ensemble de nos collaborateurs - Poursuite de l'encouragement à la formation continue et plans de développement réguliers tant avec les Relations humaines qu'avec le management

	2022	2023	2024
ODD	Notre ambition	Notre réalisation	Notre progression
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indication de fourchettes de taux d'occupation dans la mise au concours des postes à pourvoir, fonctions dirigeantes comprises - Augmentation de la proportion de femmes parmi les cadres à 30% d'ici 2025 - Respect de l'équité salariale pour un même travail et vérification de la bonne application par un institut externe 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un programme de diversité et inclusion, sensibilisation au travers de workshops de la Direction générale, Direction élargie et des Relations humaines - Renouvellement de la certification du label «Fair-ON-Pay+» et obtention du label «Fair-ON-Pay Advanced». 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation (groupe de travail) sur les questions liées à la diversité et inclusion ainsi que le thème de la mixité, afin de créer une sensibilité chez nos collaborateurs
	 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de modes de travail modernes et attractifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Perméabilité des carrières - Mobilité interne accrue

La **promotion de la santé** de ses collaborateurs est également un principe primordial. Elle prend des mesures préventives et s'engage en vue de prévenir les maladies et les accidents dus au travail. L'accessibilité et l'aménagement des locaux sont également intégrés au programme, afin d'assurer le confort des collaborateurs en situation de handicap.



L'HUMAIN, NOTRE RICHESSE

Employeur de référence en Valais, la BCVS contribue activement au développement du canton et s'engage pour un monde plus durable, plaçant ses collaborateurs au cœur de cette réussite. Elle relève avec eux les défis de la digitalisation et les accompagne au quotidien dans ce changement culturel. Dans la continuité de son engagement envers l'épanouissement professionnel de ses collaborateurs, la BCVS applique au quotidien la valeur de proximité au sein de ses Relations humaines. Le défi implique notamment la mise en place de formations continues dédiées à la thématique de la digitalisation et aux nouveaux outils qui seront progressivement mis à disposition des collaborateurs de la Banque. Les Relations humaines doivent s'assurer de les accompagner de manière bienveillante et constante dans le changement. Dans un souci d'efficacité, l'introduction de méthodes de travail digitalisées représente un atout majeur pour la clientèle et une simplification des processus pour les collaborateurs. Cette clientèle est au centre des préoccupations de la Banque. La transition amenée grâce à la numérisation revitalise les interactions clientèle inhérentes au secteur bancaire, en allégeant et en simplifiant la prise en charge des demandes clients.

L'automatisation de certaines opérations courantes permet la libération de ressources afin de développer un réseau de conseil à forte valeur ajoutée et témoigne de l'engagement de la Banque en matière de durabilité. Car, si la digitalisation est aujourd'hui incontournable et considérant la nécessité de

proposer à la clientèle des moyens technologiques modernes, cette transition se fait avant tout dans le respect de la proximité, valeur affirmée de la BCVS. Cela fait partie intégrante de la feuille de route du département des Relations humaines. De nouvelles formations sont progressivement proposées aux collaborateurs afin d'identifier au mieux les attentes.

Le département des Relations humaines continuera de soutenir et d'accompagner ces changements vers une organisation plus agile, de renforcer l'attractivité en tant qu'employeur, la gestion des carrières des talents. La diversité des talents ainsi que la durabilité sont des composantes essentielles de la stratégie des Relations humaines. Attirer de nouveaux talents et les fidéliser requièrent le renforcement d'une marque employeur innovante et compétitive. Ce défi constitue la clé de voûte de la vision des Relations humaines et confirme le positionnement de la BCVS en tant qu'employeur de référence en Valais.

LA DIVERSITÉ ET INCLUSION À LA BCVS

La BCVS est convaincue que des teams mixtes élaborent des solutions plus créatives, plus viables et de meilleure qualité. C'est pourquoi la Banque favorise la diversité de ses collaborateurs. Elle travaille notamment sur les questions de genre et de diversité et offre des possibilités de travail dans des équipes mixtes à ses collaborateurs.



Collaborateurs

563



Hommes

52,58%

Femmes

47,42%



Stagiaires et apprentis

26



Jours de formation

964

GRI	BCVS en tant qu'employeur	Unité	2023	2022	2021
	Collaborateurs				
2-7	Nombre d'employés (apprentis et auxiliaires compris)	Nombre	563	546	564
	- dont nombre de femmes	Nombre	267	254	261
	- dont nombre d'hommes	Nombre	296	292	303
	Nombre d'employés (EPT)	Postes	495.8	481	495
	- Nombre d'employés à temps partiel	Nombre	179	186	190
	- Nombre d'employés à temps partiel en %	%	31,80%	34,07%	33,64%
	- Nombre d'employés à temps plein	Nombre	384	360	374
	- Nombre d'employés à temps plein en %	%	68,20%	65,93%	66,31%
	Femmes cadres supérieurs (dès sous-directrice)	%	3,74%	2,36%	1,53%
	Femmes cadres (dès mandataire commerciale)	%	30,71%	30,71%	26,44%
	Femmes dans l'ensemble du personnel	%	47,42%	46,52%	46,28%
401-1	Taux de rotation du personnel	%	11,53%	11,31%	10,79%
	Recrutements au total	Nombre	90	67	74
	Taux de recrutement au total	%	15,98%	12,14%	13,12%
	- Taux de recrutement de femmes	%	15,73%	12,79%	11,88%
	- Taux de recrutement d'hommes	%	16,22%	11,56%	14,19%

UNE STRATÉGIE RH SOLIDE

La Banque Cantonale du Valais dispose d'une forte stratégie employeur. Elle veut impacter de façon durable le développement et l'épanouissement des collaborateurs en privilégiant les Relations humaines pour contribuer au succès de la BCVS. Grâce à cette vision, les Relations humaines contribuent à l'évolution de l'entreprise en développant une stratégie

RH orientée client dans le respect des exigences légales, éthiques et économiques. Elles gèrent les besoins actuels et futurs de ses collaborateurs grâce à des processus RH évolutifs. Enfin, elle veut assurer le bien-être au travail, l'employabilité durable ainsi que la diversité par une politique RH agile, empathique et tournée vers l'avenir.



Vision

Nous voulons impacter de façon durable le développement et l'épanouissement des collaborateurs en privilégiant les Relations humaines pour contribuer au succès de la BCVS.



Mission

Nous voulons contribuer à l'évolution de l'entreprise en développant une stratégie RH orientée client dans le respect des exigences légales, éthiques, économiques. Assurer le bien-être au travail, l'employabilité durable ainsi que la diversité par une politique RH agile, empathique et tournée vers l'avenir.



Principes directeurs RH



Proximité :
Au quotidien, nous sommes **bienveillants, respectueux** et à l'écoute pour **bâtir et entretenir** des relations de confiance.

Le département reflète le **professionnalisme, l'empathie** et l'**agilité**.



Innovation :
Dans l'équipe RH, nous **anticipons les défis** de demain par un esprit d'entrepreneur **créatif et ouvert** aux changements. Pour la BCVS nous osons !



Durabilité :
Nous agissons au quotidien de façon **réfléchie** afin que nos actions s'inscrivent dans la durée en **préservant** nos ressources.

Nos valeurs



Proximité



Innovation



Durabilité



Compétence



Compétence :
Nous **valorisons et développons** les compétences de nos employés par la **formation continue** pour **relever** les défis de demain.



Notre raison d'être

La Banque Cantonale du Valais s'engage pour le **développement durable de sa région** et est le **partenaire privilégié** pour tous les aspects financiers.



POLITIQUE SALARIALE ÉQUITABLE

Depuis de nombreuses années, la BCVS s'engage en faveur d'une politique salariale équitable et raisonnable. La politique salariale de la BCVS répond au principe « à travail égal, salaire égal ». La BCVS a obtenu en 2020 le label « Fair-ON-Pay+ » attribué par la société de conseil en Ressources Humaines Comp-on et contrôlé par l'organisme indépendant Société Générale de Surveillance SA (SGS). Cette certification distingue la Banque en tant qu'employeur équitable et souligne son engagement durable en faveur de l'égalité salariale entre femmes et hommes. Elle a été renouvelée en 2023.

Le système de rémunération actuellement en vigueur au sein de la BCVS vise à promouvoir la performance individuelle et collective, le développement des compétences et le professionnalisme des collaborateurs. Il permet d'attirer et retenir les talents dont la BCVS a besoin pour assurer son succès à long terme. La politique de la Banque en matière de rémunération est supervisée par le Comité de rémunération et de nomination.

La BCVS s'est soumise avec succès à l'analyse approfondie effectuée par la société Comp-on basée sur l'outil Logib, reconnu par la Confédération, et sur les directives du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) dans le cadre du système des marchés publics. Cette attestation de conformité est valable quatre ans et est régulièrement analysée afin de garantir le respect continu de sa certification.

En matière de rémunération, la Banque applique une politique basée sur le principe d'équité : à responsabilités, prestations et âges équivalents, elle s'assure que les collaborateurs se trouvent dans des fourchettes de salaire équivalentes. La rémunération se compose de plusieurs éléments variables :

- **Le salaire « de base »** est déterminé par le niveau de la fonction (conduite, responsabilités, compétences techniques), l'âge, l'expérience et le niveau de performance.
- **La « prime à la performance »** peut être accordée par le Conseil d'administration en fonction des résultats opérationnels globaux et la maîtrise des risques non financiers. Celle-ci dépend notamment du niveau et du type de fonction des collaborateurs ainsi que de leurs prestations et engagement individuels, évalués dans le cadre des appréciations annuelles. La prime à la performance est une prestation volontaire décidée annuellement par la Banque, ne donnant naissance à aucun droit acquis pour le collaborateur, n'étant pas garantie pour l'avenir, ni dans son montant, ni dans son principe. Tous les collaborateurs sont éligibles à l'octroi d'une prime à la performance sous condition que le contrat de travail n'a pas été dénoncé au moment de son versement. La prime à la performance est versée en même temps que le salaire de mars.
- **La « prime particulière »** est destinée à récompenser une performance exceptionnelle réalisée par un collaborateur ou un team.
- **Les « frais de représentation »** sont liés aux fonctions générant des frais liés à la représentation de la Banque à l'extérieur.
- Diverses autres « **prestations volontaires** », telles que **l'allocation de famille, la contribution assurance maladie, les primes de fidélité et les cadeaux d'ancienneté, le plan de participation** ainsi que les conditions préférentielles sur certaines prestations bancaires complètent les éléments ci-dessus.

Des informations complémentaires sur les rémunérations sont disponibles en page 88 et suivantes du rapport de gestion.

CAISSE DE RETRAITE

La Caisse de Retraite et de Prévoyance du personnel de la BCVS (CR BCVS) est une fondation propre, semi-autonome, en primauté de cotisations, qui offre des prestations enveloppantes d'invalidité, décès et de vieillesse. La Caisse a mis sur pied trois plans d'épargne différents au libre choix des assurés chaque année. Le taux de couverture audité fin 2022 atteignait 113,75% des engagements, calculé avec un taux technique de 1,5%, un pourcentage en ligne avec la moyenne des caisses de pension suisses. Ce résultat est le fruit d'une politique de distribution axée sur le long terme et la préservation des réserves. Le financement est en moyenne de 2/3 – 1/3 (employeur-employés) sur la globalité du financement de l'œuvre de prévoyance. La répartition hommes-femmes est quasiment équilibrée.

PROMOUVOIR LA RELÈVE ET RETENIR LES TALENTS

La Banque Cantonale du Valais permet à tous ses collaborateurs de bénéficier d'opportunités de carrière stimulantes, tout en accordant une place centrale à la formation. La BCVS offre, à tous les échelons hiérarchiques, des conditions de travail attractives, conciliables avec la vie de famille. Elle permet le travail à temps partiel, offre la possibilité de faire du télétravail, de prendre une retraite échelonnée et accorde, conformément aux exigences requises, des congés non payés aux collaborateurs qui désirent s'adonner à des projets personnels et à des activités privées, notamment des mandats à caractère social. La BCVS valorise ses talents, renforce la formation continue et la représentativité féminine au sein de l'encadrement. Elle contribue au développement individuel et à l'épanouissement professionnel de ses collaborateurs. L'acquisition de compétences externes s'inscrit également dans cette démarche. Cette quête de l'excellence tend à déployer ses effets positifs auprès des actionnaires de la BCVS et de ses clients. Des collaborateurs motivés et engagés, qui s'identifient à leur employeur contribuent de manière décisive au succès de l'entreprise. Forte de cette conviction, la BCVS s'attache à être un employeur exemplaire et responsable. Par sa politique d'affaires axée sur le long terme, elle vise à proposer des emplois sûrs dans une entreprise performante. La BCVS est soucieuse de son rôle social. Par son offre de formation continue, elle assure l'employabilité de ses collaborateurs sur le marché du travail, les implique en temps opportun dans les processus d'évolution structurelle et met tout en œuvre pour trouver une solution adéquate pour chacun.

SANTÉ, CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE

La Banque se préoccupe de la santé de ses collaborateurs et prévoit diverses actions préventives ou de soutien en matière de santé et bien-être au travail. À ce titre, elle propose gratuitement les prestations du service social d'entreprise pour trouver des solutions face notamment aux difficultés personnelles, aux questions familiales, aux problèmes de dépendances ou situations de décès et de deuil.

SANTÉ ET ÉQUILIBRE VIE PRIVÉE / VIE PROFESSIONNELLE

GRI	Maternité / paternité	Unité	2023	2022	2021
401-3	Collaboratrices ayant bénéficié d'un congé maternité	Nombre	8	7	9
	Taux de reprise du travail après un congé maternité	%	88%	100%	100%
	Collaborateurs ayant bénéficié d'un congé paternité	Nombre	5	8	8

GRI	Santé et sécurité au travail	Unité	2023	2022	2021
403-9	Accidents prof. (y.c. accidents-bagatelles sans arrêt de travail)	Nombre	4	0	0
403-10	Jours d'absence par collaborateur	Nombre	5,82	6,53	4,88
	- pour cause de maladie (non professionnelle et professionnelle)	Nombre	4,93	5,84	4,52
	- pour cause d'accident	Nombre	0,89	0,69	0,36

D'autres mesures de promotion de la santé des collaborateurs sont proposées selon les lieux et les besoins telles que des postes de travail à hauteur réglable permettant de travailler debout, la mise à disposition de deux écrans favorisant un confort visuel appréciable. L'accessibilité et l'aménagement des locaux sont également pris en compte afin d'assurer le confort des collaborateurs en situation de handicap.

En cas de maternité, la Banque accorde un congé d'une durée minimum de seize semaines avec un salaire intégral qui débute au plus tard à l'accouchement. Depuis le 1^{er} janvier 2023, le congé paternité est de vingt jours soit dix jours de minimum légal, plus dix jours offerts par la Banque.

La Banque protège et fait respecter la personnalité de ses collaborateurs. Elle tient à ce que leur intégrité soit préservée sur leur lieu de travail. Aucun acte de discrimination, notamment fondé sur l'origine, la nationalité, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion ou l'âge n'est toléré. Elle veille également à la protection des données des collaborateurs selon les exigences de la nLPD.

Les directives du personnel font partie intégrante des contrats de travail. Elles incluent des règles de comportement ayant trait notamment au harcèlement psychologique (mobbing), au harcèlement sexuel ainsi qu'aux règles de déontologie régissant l'activité bancaire, les relations avec la clientèle, la confidentialité ou les réglementations en vigueur (cf. Code de conduite reçu et signé par le collaborateur). Lors des journées d'information aux nouveaux collaborateurs, les sujets relatifs à la protection du collaborateur, à la sécurité physique et informatique, à la compliance, au blanchiment d'argent, au délit d'initié et à la corruption sont abordés. Les collaborateurs confirment par écrit avoir reçu les directives et s'engagent à les respecter.

Tous les collaborateurs sont impliqués activement afin d'assurer de façon optimale le pilotage et le suivi des processus de changement.

Pour les collaborateurs de 55 ans ou plus, la BCVS propose un séminaire portant sur le thème de la préparation à la retraite.

ANTICIPER ET DÉTECTER LES COLLABORATEURS À RISQUE

Pour signaler des atteintes à la personnalité ou des irrégularités telles que des infractions aux lois, aux réglementations et aux normes, les collaborateurs disposent de canaux internes. L'anonymat et la discrétion sont garantis.

SATISFACTION DES EMPLOYÉS ET GESTION DE LA SANTÉ EN ENTREPRISE

Des enquêtes de satisfaction sont menées tous les trois ans auprès des collaborateurs. L'outil d'analyse JSA (Job Stress Analysis) a été utilisé pour l'enquête de satisfaction 2023 dont le taux de participation était de 80%. Cette approche permet au département des Relations humaines d'identifier les ressources, les contraintes, l'état de santé et la motivation des collaborateurs au travail. Différentes mesures préventives pour réduire les facteurs de stress sont à l'étude suite au résultat de l'enquête et seront proposées en 2024.

La première mesure a été initiée en décembre 2023. Elle réside en la création de la fonction de « Réfèrent bien-être » qui consiste à :

- contribuer aux mesures de réduction du stress et d'augmentation de la satisfaction ;
- contribuer à la santé au travail en étant force de proposition et en participant activement aux activités liées à la santé (ateliers, événements, communication, etc.) ;
- collaborer avec les collègues des Relations humaines dans leurs démarches et faire remonter les problématiques du terrain.

ASSOCIATION DU PERSONNEL

Le comité, composé de 9 collaborateurs a pour but :

- de mettre sur pieds des activités (sport, culture et loisirs) afin que les collaborateurs partagent des moments de convivialité en dehors du cadre du travail ;
- de défendre les intérêts et les préoccupations des collaborateurs et de faire un lien entre eux, les Relations humaines et la Direction générale.

En 2023, l'Association du personnel a proposé les activités suivantes :

- sortie sports d'hiver en mars ;
- urban training chaque mardi soir sur les mois de mai et juin ;
- sortie surprise fin juin ;
- sortie et repas fin septembre.

SOUTIEN AUX COLLABORATEURS AVEC LE PROJET SANTÉ

Depuis 2013, la Banque a mis sur pied un projet santé. Dans ce contexte, elle s'est dotée d'un service social d'entreprise : Proitera. Ce service est à même d'offrir à nos collaborateurs un soutien dans les situations de vie difficiles. Les assistantes sociales de Proitera conseillent et accompagnent les personnes en cas de besoin pour trouver des solutions à leurs difficultés d'ordre personnel et familial, de santé, financières ou sur le lieu de travail.

Parallèlement, la Banque a mis en œuvre les actions suivantes en 2023 :

- cours de premiers secours ;
- distribution de 550 SafetyKits en prévention des accidents (bonnes pratiques du VTT, jardinage, bricolage, randonnée en montagne, tiques) ;
- formation pour la direction et les managers sur les RPS (détection des Risques Psycho-Sociaux) ;
- workshop pour la Direction générale sur la diversité.

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

GRI	Formation	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	2018
404-1	Total des collaborateurs en formation	Nombre	26	29	27	30	33	33
	- dont apprentis	Nombre	15	15	13	15	18	20
	- dont étudiants en formation afin d'obtenir la maturité prof.	Nombre	7	6	4	5	6	3
	- dont participants au programme de formation interne	Nombre	4	8	9	9	8	9
	- dont stagiaires	Nombre	0	0	1	1	2	2
	Formation continue	Jours	964	876	802	924	1'304	1'206
	Montant consacré à la formation	milliers CHF	994	965	869	757	980	911

La BCVS a également porté une attention particulière à la formation de ses collaborateurs durant le deuxième semestre 2023.

Un groupe de projet a débuté les préparations pour le lancement, en 2024, d'une Académie de formation interne.

Les notions relatives aux aspects ESG et RSE ont été introduites au sein de la Banque au travers de formations modulaires dispensées en présentiel ou au format e-learning. Les modules couvrent quatre dimensions pour répondre au mieux aux besoins :

- généralités RSE et ESG ;
- spécificités ESG relatives aux financements et aux placements ;
- méthodologie ESG ;
- outils pour les activités de financements et de placements.

250 collaborateurs ont suivi la formation, dont 210 sur site.

Les collaborateurs sont tenus de suivre régulièrement des formations liées à la sécurité et aux évolutions réglementaires.

Les postes fixes de la Banque disposent d'une description de fonction et le collaborateur s'engage à la respecter.

Annuellement, il confirme cet engagement dans le cadre de l'évaluation annuelle des prestations. La description de fonction définit les missions principales de la fonction, décrit les activités principales, les exigences professionnelles et les compétences personnelles nécessaires à la bonne exécution des tâches. Les activités et les compétences personnelles sont reprises dans l'appréciation annuelle des prestations.

Annuellement, le responsable de conduite organise une entrevue avec chacun de ses collaborateurs, dont les objectifs sont les suivants :

- évaluation en lien avec les objectifs définis pour l'année écoulée, les tâches inhérentes à sa fonction et les critères personnels requis ;
- fixation des objectifs pour l'année à venir ;
- définition des besoins et des possibilités en matière de développement personnel et de formation.

La BCVS soutient et encourage le développement des compétences en instaurant des conditions favorisant le perfectionnement professionnel des collaborateurs, notamment en assumant les investissements de formation interne et externe et, au besoin, en adaptant le temps de travail. Chaque collaborateur prend l'initiative de son développement professionnel et consolide en permanence son niveau de connaissances. Il prend part à toutes les étapes de la formation et s'engage activement pour la mise en pratique des nouveaux acquis. La BCVS se positionne comme un acteur de référence dans le domaine de la formation des jeunes. Elle organise un plan de formation permettant aux apprentis de découvrir les métiers principaux de la Banque. L'emploi du temps se répartit entre l'activité sur la place de travail, les cours professionnels ainsi que des cours spécifiques à la filière bancaire, répartis sur toute la durée de l'apprentissage. Ces derniers ont lieu au Challenge Your Potential (CYP) à Lausanne pour les apprentis francophones et à Berne pour les germanophones.

La BCVS organise des stages destinés aux étudiants de l'École de commerce souhaitant obtenir leur maturité commerciale. Les détenteurs de maturité gymnasiale ou maturité professionnelle économique peuvent également accéder à ce programme de stage qui se déroule sur 18 mois. À la fin de cette période de stage et moyennant la réussite de leur formation auprès du CYP, ils reçoivent le certificat de l'Association Suisse des Banquiers.

Établissement bilingue, la BCVS propose également des formations linguistiques pour ses collaborateurs germanophones et francophones.

CADRE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

La BCVS offre à ses collaborateurs des conditions-cadres de grande qualité. Elles intègrent, par exemple, un congé pour l'adoption, la promotion du temps partiel, un congé sabbatique et non payé ou encore un soutien aux activités sportives.

La Banque a défini trois modes de gestion du temps de travail :

- catégorie 1 : la saisie complète du temps de travail est la norme pour la majorité des collaborateurs ;
- catégorie 2 : la saisie simplifiée du temps de travail est possible pour les collaborateurs pouvant déterminer eux-mêmes une part significative de leurs horaires et de l'organisation de leur travail ;
- catégorie 3 : la renonciation à la saisie du temps de travail est possible pour les personnes disposant d'une grande autonomie dans l'organisation de leur temps de travail et dans la détermination des activités en lien avec leur mission.

La Banque définit pour chaque fonction le mode de gestion du temps de travail. Le collaborateur peut toutefois se voir attribuer un autre mode de gestion du temps de travail que celui prévu pour sa fonction.

Tout collaborateur a la possibilité de choisir une catégorie de saisie de temps plus détaillée que celle définie pour sa fonction, mais l'inverse n'est pas possible.

Le collaborateur autorisé à renoncer à la saisie du temps de travail accepte ce mode de gestion par la signature d'une déclaration de renonciation.

La durée de travail hebdomadaire pour un temps complet est de 42 heures pour le plan horaire à 8h24 et de 43 heures pour le plan horaire à 8h36. La durée de travail maximale est, sauf exception, de 45 heures par semaine, mais au maximum de deux heures supplémentaires par jour.

Les collaborateurs disposant d'un contrat à durée indéterminée (temps plein ou temps partiel dès 50%) sont au bénéfice des prestations usuelles accordées par l'employeur. Pour les autres collaborateurs, des prestations spécifiques leur sont proposées selon leur statut.

AVANTAGE SWIBECO

La BCVS offre des avantages à ses employés grâce à son partenariat avec la plateforme digitale Swibeco. Cette solution permet aux collaborateurs de bénéficier d'offres d'achats de services et de biens à la consommation à des prix préférentiels grâce à des rabais attractifs.

Axe III :

Finance et Produits

Principes

La BCVS veille à la **réduction des incidences négatives** sur le développement durable. Elle propose des produits et des services qui apportent une plus-value à l'économie réelle et à ses clients.

La BCVS mise sur des relations financières de partenariat durables avec sa clientèle. Elle prévient les conflits d'intérêts dans les activités de conseil en accordant des incitations financières avec retenue et de manière raisonnable. Elle propose des **produits transparents et compréhensibles**, présentés dans un langage clair.

En 2023, la BCVS a poursuivi le respect de ses principes éthiques. Elle a œuvré pour introduire les critères ESG dans les domaines du financement, des investissements et de la formation de ses collaborateurs.

FINANCEMENTS

La BCVS :

- poursuit son exigence de respecter certains principes éthiques dans le cadre de l'octroi de crédits ;
- apporte un soutien ciblé à des projets écologiques et énergétiques innovants qui contribuent à la protection de l'environnement ;
- étend sa gamme de produits à caractère durable pour répondre aux besoins de ses clients en matière de transition énergétique ;
- intègre les directives ESG pour les crédits en informant ses clients existants par le biais d'une adaptation des conventions produits ;
- étudie l'intégration de critères ESG dans son système de Gestion de la Relation Client (CRM) Finnova ;
- met en place un groupe de travail pour définir les données nécessaires à l'analyse de son portefeuille de crédits.

INVESTISSEMENTS

La BCVS :

- poursuit son ambition de veiller à une gestion responsable des produits d'investissement.

A ce titre, elle :

- applique la directive ASB pour les prestataires de services financiers relative à l'intégration des préférences ESG et risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune ;
- poursuit son développement progressif des critères applicables en la matière et les rend transparents pour prévenir l'éco-blanchiment.

PRODUITS

La BCVS :

- a édité un guide de la rénovation pour accompagner ses clients dans leurs projets de transition énergétique.

A ce titre, elle :

- a lancé le crédit Eco Home permettant de financer les projets de transition climatique, avec un taux préférentiel et un délai de réponse en 48h ;
- propose sur son site internet un simulateur qui permet à ses clients de calculer l'étiquette énergétique de leur objet.

	2022	2023	2024
ODD	Notre ambition	Notre réalisation	Notre progression
 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des principaux impacts écologiques et sociaux de nos portefeuilles et de nos prestations et définition des indicateurs de pilotage, lorsque cela se révèle pertinent et possible - Prise en considération du développement durable dans le dialogue avec nos clients - Diversification de notre offre de placement à caractère durable et veiller à éviter de financer des opérations contraires à l'objectif de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Les principaux risques écologiques ont été identifiés. Un groupe de travail a été créé pour collecter les données afin d'évaluer l'impact des risques sur notre portefeuille et définir les indicateurs de pilotage - Les notions relatives aux aspects ESG et RSE ont été introduites au sein de la Banque. Des formations ont été mises en place afin de pouvoir amener un conseil avisé à nos clients - L'Asset Management BCVS a mis en place un processus d'évaluation et d'intégration des critères ESG pour les instruments financiers faisant partie de son univers de placement avec effet au 1^{er} décembre 2023. La BCVS répond ainsi aux standards minimum de l'ASB pour l'intégration des préférences ESG des clients dans le conseil en placement et la gestion de fortune 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour chaque axe de notre Charte RSE & développement durable, les objectifs seront définis en fonction du résultat de notre analyse - Pour renforcer son offre de conseil, La BCVS lance une Académie de formation interne. Les différents aspects relatifs aux notions ESG et RSE y seront entre autres intégrés - La Banque intègre des caractéristiques ESG dans tous ses mandats de conseil en placement global et de gestion de fortune (sous réserve de certains mandats spécifiques, lorsque le client ne souhaite pas que le mandat intègre des caractéristiques ESG). Elle privilégie dès lors les placements auxquels est attribuée au moins une planète bleue, sans toutefois garantir un pourcentage déterminé d'investissements « ESG compatibles »
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que nos produits en matière de financement répondent à la demande du tissu économique local, notamment par le maintien des emplois existants, mais également à la création, au développement et à la croissance de nouvelles entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - La BCVS étend son offre en proposant le crédit Eco Home à taux préférentiel pour le financement de panneaux solaires et de pompes à chaleur, pour accompagner ses clients dans leurs projets de transition énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> - La Banque explore les possibilités de collaboration afin d'étendre son offre de produits dans les instruments de financement en matière de transition climatique pour les entreprises valaisannes

	2022	2023	2024
ODD	Notre ambition	Notre réalisation	Notre progression
 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des jeunes à une gestion responsable de l'argent 	<ul style="list-style-type: none"> - L'Association FinanceMission fondée par 24 Banques cantonales a diffusé 8 vidéos de mars à octobre 2023 sur les thèmes relatifs aux questions d'argent https://financemission.ch/fr/ - La « Swiss Money Week » a lieu chaque année au cours de la dernière semaine de mars. L'objectif de cette semaine est de sensibiliser le grand public aux thèmes de l'argent et de l'éducation financière de base. La « Swiss Money Week » est organisée par le réseau suisse de compétences financières 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le but de l'Association qui est de promouvoir la compétence financière et de lutter efficacement contre l'endettement des jeunes

Financements

LE MARCHÉ HYPOTHÉCAIRE

Acteur très important du marché hypothécaire cantonal, la BCVS poursuit une approche prudente, privilégiant une croissance qualitative des crédits aux clients particuliers, aux petites et moyennes entreprises et CDP valaisannes.

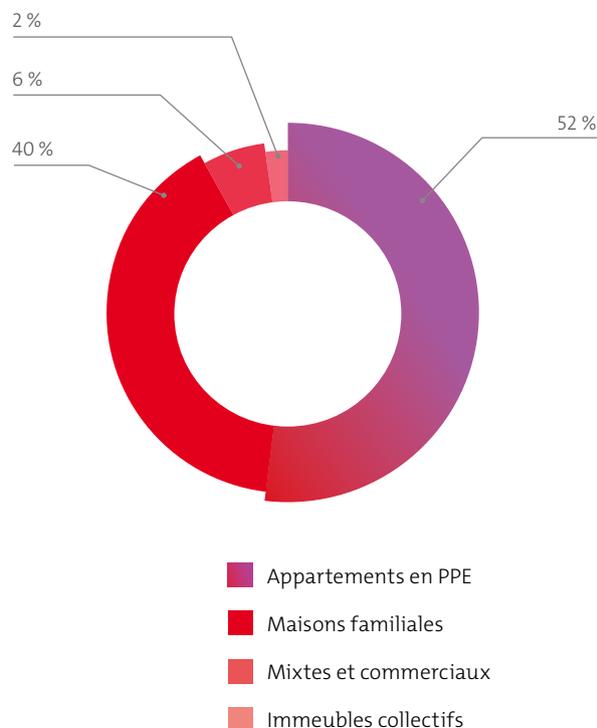
Le cœur de la mission de la BCVS est de contribuer au développement durable de l'économie valaisanne, en tenant compte des dimensions économiques, sociétales et environnementales. Son activité de crédit est principalement axée sur le canton du Valais. La Banque dispose d'un large portefeuille de crédits aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités (communes, EMS, etc.). À ce titre, elle contribue indirectement à la création et au maintien de nombreux emplois, compétences et services adaptés aux besoins et attentes de la société valaisanne.

POLITIQUE DE CRÉDIT

La Banque Cantonale du Valais remplit la mission que le législateur lui a confiée à travers une politique active de crédits à la clientèle des particuliers, aux entreprises et aux collectivités de droit public. Sa relation avec les acteurs de la vie économique est basée sur le partenariat et le partage des risques. Dans ce métier bancaire, dont l'impact est immédiat sur l'économie valaisanne, la BCVS marque sa distinction par sa capacité à déceler, même dans des branches d'activités moins porteuses, des entreprises dont les perspectives restent intactes et à en faire des clientes ou à renforcer les relations existantes. Grâce à sa proximité, à son ancrage local et au professionnalisme de ses collaborateurs, la BCVS dispose d'excellentes connaissances du marché immobilier et du tissu économique des PME; elle peut donc évaluer les risques au cas par cas en fondant son analyse, non seulement sur un examen statistique ou probabiliste, mais aussi sur les perspectives futures et les aspects qualitatifs tels que la qualité du bâti et sa vétusté, la compétence du management, la pertinence du business model de la stratégie suivie.

La gestion du risque de crédit représente une compétence stratégique de la BCVS. Dans le traitement des opérations de crédit, la Banque apporte ainsi une attention particulière aux meilleurs standards de bonne gouvernance.

Voir Rapport de gestion 2023, pages 106 et suivantes (chapitre 4)



Source : données internes BCVS

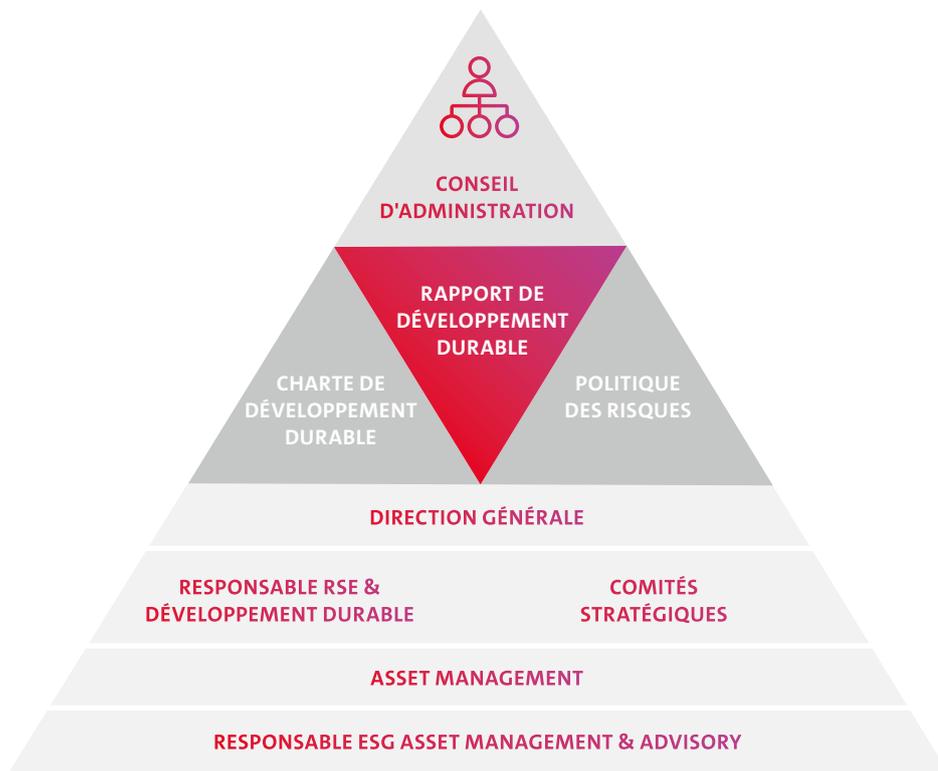
Investissements

UN CONCEPT DURABLE ENRICHIS

L'investissement socialement responsable (ISR) est une stratégie d'investissement qui tient compte à la fois de préoccupations de rentabilité et de préoccupations environnementales et sociétales. Les critères ESG constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière appliquée dans le cadre de l'ISR.

ORGANISATION DE L'ASSET MANAGEMENT (AM) ADAPTÉE AUX ENJEUX DURABLES

Au vu de l'importance de la durabilité au sein de la Banque, la fonction « Responsable ESG Asset Management & Advisory » a été créée en 2023. Elle est entièrement dédiée à renforcer la prise en considération, l'intégration et la gestion des risques non financiers dans l'AM ainsi qu'à la formation des collaborateurs.



Le groupe de travail constitué en 2019 pour le développement durable poursuit son travail sur les huit piliers d'activités suivants :



MISSIONS DE L'ASSET MANAGEMENT (AM)

En 2022, l'AM s'est fixé les objectifs suivants, en matière de finance durable :

- proposer activement des solutions d'investissement qui intègrent des critères ESG ;
- communiquer régulièrement et de manière transparente sur les méthodologies ESG appliquées aux produits financiers (externes et internes) ;
- former et accompagner les conseillers au sujet de la durabilité.

En 2023, l'AM a poursuivi ses objectifs au travers du projet « MOVE TO ESG ». Un groupe de travail composé d'une dizaine de collaborateurs de différentes divisions (AM, Légal, IT, RSE, Gestion titres, Formation, Risk Management, Communication et Marketing) et d'un avocat externe a été conduit par la Responsable ESG Asset Management & Advisory. Ce projet, classé stratégique au sein de la Banque, a été initié pour la mise en application des directives Swissbanking « intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune ». Une première étape « conceptuelle » a permis de développer une annexe ESG à certains contrats « gestion de fortune » afin de récolter les préférences ESG des clients comme demandé par la directive, définir un budget pour cette implémentation et intégrer les critères ESG dans les solutions de placements proposés à la clientèle. La partie « réalisation IT » avec les développements informatiques pour les stockages des données a été réalisée par la suite.

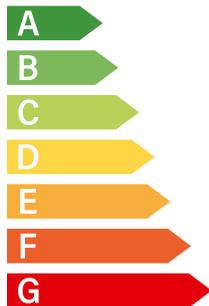
En octobre et novembre 2023, la Responsable ESG Asset Management & Advisory a dispensé une formation à plus de 250 collaborateurs front office sur le sujet de la durabilité dans les investissements. La formation aborde les généralités RSE et ESG, les spécificités ESG relatives aux placements, la méthodologie ESG et la présentation des outils BCVS pour les activités de placement.

Le projet « MOVE TO ESG » est effectif depuis le 5 décembre 2023, date à laquelle la Banque est en mesure d'intégrer les préférences ESG de ses clients dans ses processus internes et d'évaluer les instruments financiers ainsi que les risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune. La BCVS peut ainsi répondre aux nouvelles exigences réglementaires de l'ASB, en force depuis le 1^{er} janvier 2024. De nouveaux contrats adaptés avec une annexe ESG destinée à récolter les préférences ESG des clients sont à disposition des collaborateurs. Pour l'ensemble de la clientèle existante, les contrats relatifs aux mandats de conseil et de gestion seront renouvelés d'ici au 1^{er} janvier 2025. Un processus et des contrôles ont été mis en place afin de suivre l'évolution des mises à jour contractuelles et des profils de risques des clients.

MÉTHODOLOGIE DE NOTATION DURABLE

Au même titre que les étiquettes énergétiques conçues pour fournir des informations aux consommateurs sur la performance des produits, l'Asset Management de la BCVS a défini ses propres indicateurs énergétiques et a mis en place un processus interne d'évaluation et d'intégration des critères ESG. La notation BCVS est établie selon une échelle de planète allant de 0 planète (= absence de caractéristiques ESG) à 3 planètes.

Indicateur énergétique



Indicateur nutritionnel



Indicateur ESG BCVS



UNIVERS DE PLACEMENT DE LA BCVS

La BCVS procède à cette évaluation uniquement pour les instruments financiers faisant partie de son univers de placement. L'AM distingue différents produits d'investissement :

- les investissements collectifs en titres directs (fonds de placement en actions, obligataires, certificats en actions directes, etc.) ;
- les investissements collectifs en fonds de placement (fonds de fonds, certificats en fonds) ;
- les titres en directs (actions et obligations).



Mandats de gestion

- Star Select
- Actif
- Smart
- Institutionnels Spécifiques Inst.



Mandats de conseil

- Expert
- Advanced
- Compact



Fonds flex

- Conservative
- Pension 35
- Opportunity
- Pension 65
- Actions CH
- Invest 35 EUR



Investissements thématiques

- Actions europ. ESG
- Actions monde ESG
- Actions CH Quality
- Actifs Réels
- Megatrend Selection
- Fonds Immobiliers Suisses
- Actions Monde Qualité ESG - Recovery
- Actions Monde Pricing Power



Externes

- Titres en direct
- Produits externes

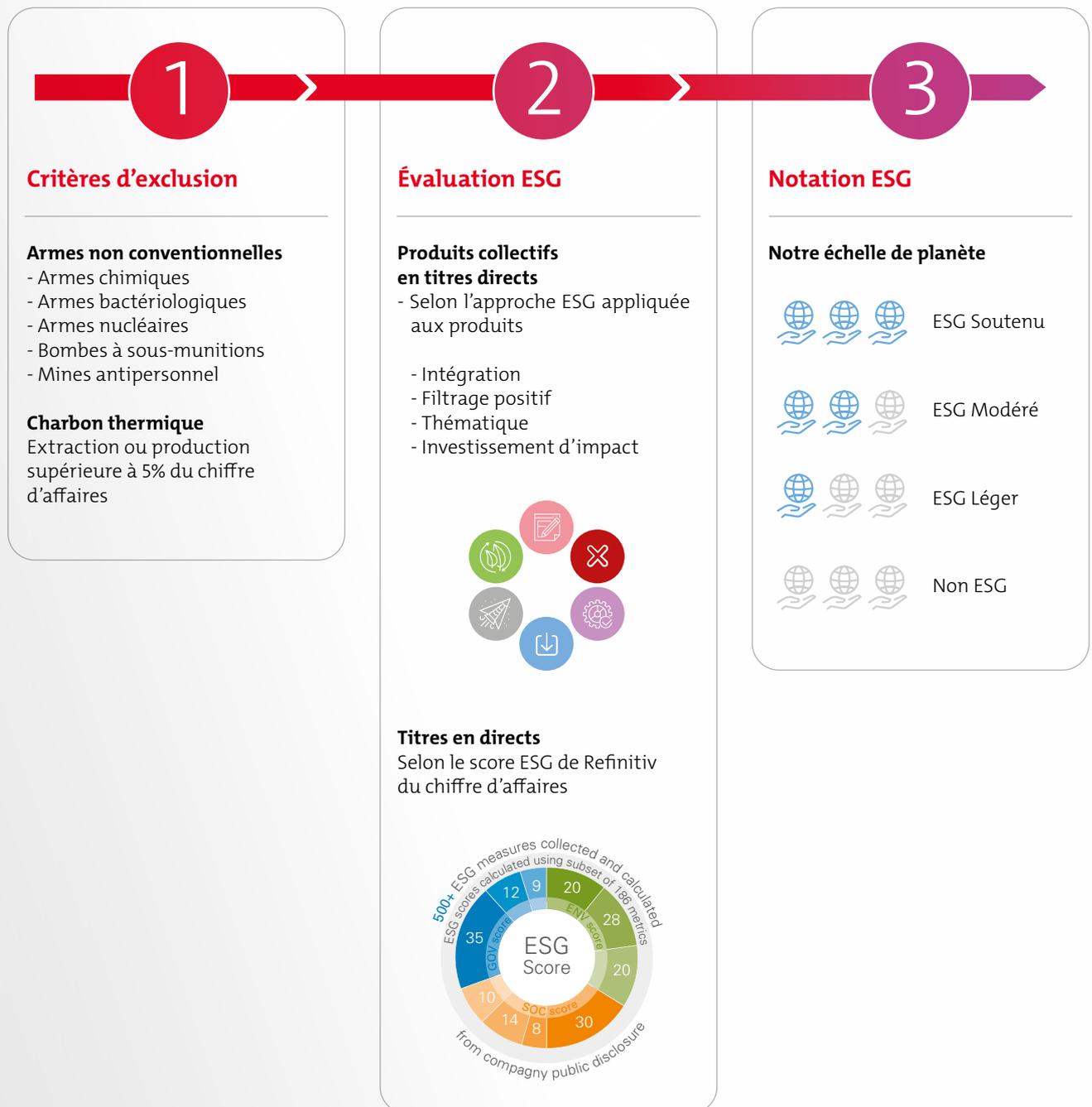


Plan d'investissement – BCVS Step Invest

Plan de désinvestissement – BCVS Step life

PROCESSUS D'ÉVALUATION ESG

La BCVS procède à une évaluation en trois étapes pour les instruments financiers faisant partie de son univers de placement.



1. Critères d'exclusion

Pour activer une planète, la BCVS examine tout d'abord si l'instrument financier respecte les conditions ci-dessous :

- Aucune activité en lien avec les mines antipersonnel, les armes à sous-munition, les armes chimiques et biologiques ainsi que les armes nucléaires.
- Exclusion des sociétés qui génèrent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction ou la production de charbon.

2. Évaluation ESG

Ensuite, la BCVS poursuit l'analyse de l'instrument financier, selon un processus défini en fonction de la nature de chaque instrument financier :

2.a) Titres directs : actions et obligations

Nous nous basons sur les scores ESG d'une société de notation externe (Refinitiv¹). Cette agence attribue des ratings ESG aux entreprises sur la base de plus de 500 indicateurs ESG. Leur notation repose sur une échelle allant de A+ à D- (A+ étant la meilleure note). Selon la méthodologie de la Banque, les sociétés ayant un rating C- ne sont pas identifiées comme leaders en matière ESG.

2.b) Produits d'investissement en titres directs : fonds / ETFs externes en actions et obligations, BCVS Equity Switzerland, certificats BCVS en actions

Pour ces produits d'investissement, la Banque porte son attention sur les approches ESG appliquées au produit d'investissement lui-même. Au travers d'une analyse quantitative et qualitative, elle définit quelle est l'approche mise en œuvre par le gestionnaire du produit.

La Banque se concentre sur quatre approches ESG selon les définitions de l'AMAS² (voir tableau Approches d'ESG selon l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) « How to Avoid the Greenwashing, décembre 2021 » en page 84.

- **L'intégration** : la Banque évalue si des critères ESG sont pris en considération dans le processus de gestion du produit d'investissement.
- **Best-in-class / filtrage positif** : la Banque se base sur les méthodologies ESG du gestionnaire ou de l'indice de référence du produit d'investissement afin de définir si le processus de sélection retient / favorise les meilleures pratiques ESG.
- **Thématique** : les produits d'investissement focalisés sur un thème environnemental ou social qui contribuent à des solutions durables sont considérés comme des produits thématiques (exemple : un fonds thématique sur la gestion de l'eau).
- **Investissement d'impact** : un tel produit vise un impact positif social et / ou écologique mesurable. Il est important de noter ici la notion de mesure de cette incidence (à l'aide d'indicateurs de performance par exemple).

En fonction des approches appliquées, la Banque active une, deux ou trois planètes bleues pour le produit d'investissement concerné.

- activation d'une planète bleue : le produit intègre une approche d'exclusion et d'intégration ESG
- activation de deux planètes bleues : le produit intègre une approche d'exclusion et de « best-in-class/filtrage positif »
- activation de trois planètes bleues : le produit intègre une approche d'exclusion et thématique ou d'investissement d'impact

2.c) Produits d'investissement en fonds (fonds de fonds / certificats de fonds) : fonds d'allocation externes, fonds d'allocation d'actifs BCVS flex, certificats BCVS actifs réels et BCVS immobiliers.

L'évaluation ESG des investissements sous-jacents déterminera (par pondération) l'évaluation globale au niveau du produit d'investissement lui-même.

¹ www.refinitiv.com

² www.amas.com

3. Notation ESG

La Banque considère qu'un produit est « ESG compatible », c'est-à-dire un produit qui comporte des caractéristiques ESG, dès qu'il détient une planète bleue activée.

Titres directs et produits d'investissement en titres directs

	ESG soutenu
	ESG modéré
	ESG léger
	Non ESG

Produits d'investissement en fonds (fonds de fonds /certificats de fonds)

Planètes		Pondération
	Majorité	
	Majorité	 
	Majorité	  
	Majorité	

Risques ESG

Les risques résultant des investissements comportant des caractéristiques ESG sont définis dans la brochure de l'Association suisse des banquiers (Swiss Banking) « Risques inhérents au commerce d'instruments financiers », laquelle est disponible sur le lien suivant : <http://bcvs.ch/asb> ou sur demande auprès de la Banque.

Caractéristiques ESG des mandats BCVS

La Banque intègre des caractéristiques ESG dans tous ses mandats de conseil en placement global et de gestion de fortune (sous réserve de certains mandats spécifiques, lorsque

le client ne souhaite pas que le mandat intègre des caractéristiques ESG). Elle privilégie dès lors les placements auxquels est attribuée au moins une planète bleue, sans toutefois garantir un pourcentage déterminé d'investissements « ESG compatibles » selon la méthodologie définie ci-dessus.

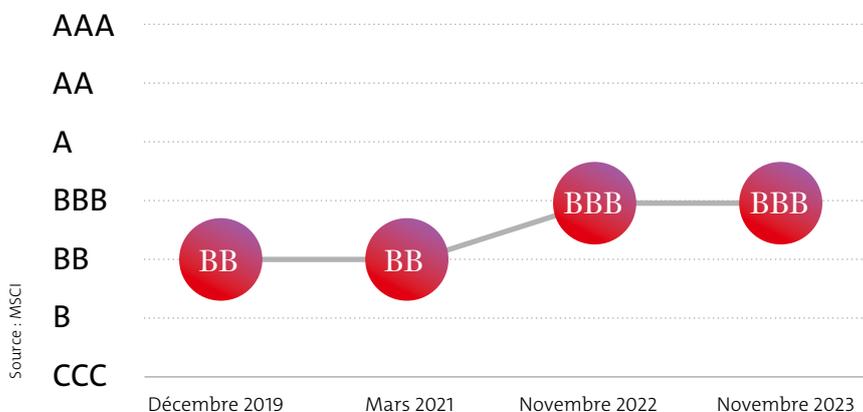
La collecte des préférences ESG du client et l'adéquation ou le caractère approprié des dites préférences avec la stratégie de placement choisie par le client ou avec les recommandations de placement adressées par la Banque au client, selon la nature du mandat, sont effectuées dans le cadre du mandat choisi par le client, en annexe dudit mandat.

Approches d'ESG selon l'AMAS

Approches ESG	Définition
Best-in-class	La performance ESG d'une entreprise ou d'un émetteur est comparée à celle de ses pairs (des entreprises du même secteur, par exemple) en fonction d'analyses ou de données de durabilité. Toutes les entreprises ou tous les émetteurs dont l'indicateur ou la note dépasse un seuil prédéfini sont considérés comme susceptibles d'investissement.
Filtrage positif	Les entreprises présentant de bonnes références de durabilité sont sélectionnées sur la base de leurs notes. Il s'agit de créer ainsi un portefeuille présentant, en moyenne, une note ou une concordance ESG supérieure à celles de la référence, ou d'atteindre une note moyenne minimale.
Intégration ESG	La prise en compte explicite, par les gestionnaires d'actifs, des risques et opportunités ESG dans leur analyse financière et leurs décisions de placement traditionnelles.
Actionnariat	Dialogue et vote soit par l'exercice des droits de vote soit par le dialogue actif.
Thématique durable	Cette approche fait référence à des investissements dans des entreprises qui proposent des solutions durables dans le domaine environnemental ou sociétal.
Impact investing	L'approche d'impact investing a pour objectif d'engendrer un avantage social ou environnemental mesurable en plus d'un rendement financier.

Source : How to Avoid the Greenwashing, recommandations sur la transparence et les critères minimaux applicables aux approches d'investissement durable et aux produits, 14.02.2022, www.am-switzerland.ch.

MSCI: ESG Rating history



La BCVS a maintenu sa note «BBB» suite à la notation ESG de MSCI en novembre 2023.

En savoir plus : www.msci.com

En ce qui concerne les investissements collectifs (fonds et certificats) en fonds de placement, la notation des sous-jacents (en prenant en considération leur poids dans l'allocation du portefeuille) définit le nombre de planètes attribué au produit financier. Un tel produit se voit attribuer une note entre 0 et 3 planètes.

GESTION DURABLE DANS LES PRODUITS D'INVESTISSEMENTS GÉRÉS PAR L'AM

Dans la catégorie des fonds de placement « flex » de droit suisse, l'approche ESG, qui a été validée par la FINMA en octobre 2022, est mise en œuvre au travers de la sélection des fonds cibles. Au minimum 70% de ces derniers doivent mettre en œuvre une (des) approche(s) ESG (l'exclusion des critères fixés par la Banque et / ou l'application d'une approche ESG telle que définie par l'AMAS). Une gestion similaire est adoptée pour nos produits de fonds luxembourgeois.

Pour le fonds Equity Switzerland (investissement collectifs en titres directs), au minimum 70% des investissements du fonds doivent mettre en œuvre notre approche ESG. Cette partie du portefeuille ne doit inclure aucune position de sociétés exclues (sociétés qui figurent sur la liste publiée par l'Association suisse pour des investissements responsables « ASIR » et celles qui génèrent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction de charbon thermique). Une approche de filtrage positif au sein de chaque secteur est, de plus, appliquée dans la gestion du fonds.

Les trois certificats BCVS durables (investissement collectifs en titres directs), à savoir « actions européennes durables », « actions mondiales durables » et « pricing power », respectent les critères d'exclusion fixés par la Banque et appliquent une approche best-in-class.

Données au 19.12.2023

Types de produits	2023			2022			2021		
	AuM (mio CHF)	AuM ESG (mio CHF)	Part ESG* (%)	AuM (mio CHF)	AuM ESG (mio CHF)	Part ESG (%)	AuM (mio CHF)	AuM ESG (mio CHF)	Part ESG (%)
Mandats de gestion Star Select	485	357	75%	475	266	56%	522	313	60%
Mandats Smart	35	25	72%	145	103	71%	195	129	66%
Mandats de gestion Active Portfolio	138	107	78%	631	498	79%	692	500	72%
Fonds de placement Flex	651	545	84%	20	20	100%	22	22	100%
Certificats BCVS durables (Europe, Monde et Pricing Power)	25	25	100%						
Fond Equity Switzerland	276	235	85%						
Total	1'610	1'294	82%	1'271	887	70%	1'431	964	67%

* moyenne arithmétique des parts ESG des stratégies des produits financiers

Total AM sous gestion

Mandats curatelle	14
Mandats spécifiques	20
Mandats de gestion	1'575
Fonds BCVS	927
Certificats	131
Doublon Equity Switzerland	-276
Total	2'391

Vision des types de produits avec pondération des planètes*

Données au 31.12.2023

Mandat Star Select (CHF, EUR, USD)	Stratégies					MOYENNE
	Obligations	Modéré	Équilibré	Dynamique	Actions	
	0%	0%	0%	0%	0%	
	34%	41%	50%	58%	71%	
	48%	35%	23%	15%	0%	
	18%	24%	28%	27%	29%	
Volumes ESG en %	82%	76%	72%	73%	71%	75%
Notations ESG						

Mandat Smart (CHF, EUR)	Modéré	Équilibré	Dynamique	MOYENNE
	0%	0%	0%	
	42%	58%	73%	
	20%	12%	7%	
	39%	30%	20%	
Volumes ESG en %	61%	70%	81%	71%
Notations ESG				

Mandat Active Porfolio (CHF, EUR)	Sécurité	Défensif	Balancé	Offensif	MOYENNE
	0%	0%	0%	0%	
	38%	39%	40%	53%	
	40%	38%	37%	28%	
	21%	23%	24%	19%	
Volumes ESG en %	79%	77%	76%	77%	77%
Notations ESG					

*La notation ESG globale en nombre de planètes est déterminée par la proportion des sous-jacents qui atteint 50% d'actifs ESG en partant des mieux notés en nombre de planètes.

Données au 31.12.2023

Stratégies

Fonds de placement Flex	Flex Conservative	Flex Opportunity	Flex Pension 35	Flex Invest 35 EUR	Flex Pension 65	MOYENNE
	7%	9%	7%	8%	10%	
	62%	63%	62%	30%	66%	
	16%	15%	14%	52%	7%	
	15%	14%	17%	11%	18%	
Volumes ESG en %	86%	87%	83%	89%	83%	85,3%
Notations ESG						

Produits

RÉTROSPECTIVE

La transition énergétique représente une thématique actuelle sur laquelle la BCVS souhaite apporter son savoir-faire financier pour la réalisation de projets durables. Dans ce cadre et depuis 2021, elle a étudié et lancé diverses réflexions et projets avec plusieurs partenaires du domaine de l'énergie. La BCVS veut se positionner comme l'un des acteurs principaux de la transition énergétique grâce à des solutions de financements innovantes et à un dialogue ouvert avec les différentes parties prenantes. C'est ensemble que les divers défis relatifs à la transition énergétique pourront être surmontés.



2020

2022

2023

2024

- Réalisation du Guide de la rénovation en collaboration avec le Service cantonal valaisan de l'énergie
- Élaboration d'un concept de nouvelle offre hypothécaire prévoyant différentes innovations dans le domaine durable axé sur l'optimisation d'énergie et l'amélioration du bilan énergétique
- Lancement des nouveaux produits de financement pour favoriser la transition énergétique : Eco Home - Smart Home
- Lancement des commandes de devises en ligne et livrées à domicile
- Poursuite du développement de l'offre digitale et lancement du produit Pack Hypothécaire
- Projet entre l'État du Valais et la BCVS pour explorer les possibilités d'accélérer la transition énergétique en Valais (étude projet UNIL)

L'année 2021 a uniquement fait l'objet d'une mise à jour du guide de rénovation et n'est donc pas mentionnée.

La BCVS a comme mission principale de contribuer au développement de l'économie valaisanne dans les limites des règles prudentielles de la branche. Pour ce faire, elle mise particulièrement sur la rénovation des bâtiments d'habitation. En rénovant un bien immobilier, elle contribue à l'optimisation énergétique des bâtiments. En effet, les logements réhabilités, mieux isolés et mieux équipés, sont moins gourmands en énergie. En faisant la promotion de la rénovation aux côtés d'autres acteurs comme les communes et le canton, la BCVS s'engage fortement en faveur de l'indispensable transition écologique et de projets écologiques et énergétiques qui contribuent à la protection du climat.

Les études démontrent que 25% des émissions de CO₂ proviennent des biens immobiliers. En Valais comme dans le reste de la Suisse, le taux actuel de rénovation des bâtiments est inférieur à 1% par année. Pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques fixés par la Confédération et le canton du Valais, il devrait dépasser les 3%.

Au moyen de ses prestations bancaires et des offres avantageuses dans le domaine hypothécaire, la BCVS incite ses clients à privilégier la durabilité des investissements.

Le climat change partout dans le monde. De nombreux indicateurs le prouvent, de manière claire et irréfutable.

Accomplir la transition climatique est un défi commun. Il appartient à l'État de créer des conditions-cadres et des incitations propices à l'investissement dans des initiatives durables, au sein des entreprises comme parmi les citoyennes et citoyens. Les entreprises de tous les secteurs économiques, de même que les particuliers en tant que propriétaires immobiliers et usagers des transports, doivent systématiquement privilégier les mesures axées sur la durabilité et investir en conséquence. Les banques enfin peuvent accompagner efficacement cette transition en proposant des offres adaptées ainsi que des prestations de conseil financier.

Le taux de propriété pour le canton du Valais s'élève à 55%. La moyenne pour la Suisse se situe à 36% (Source : Immo-Monitoring 2024/1 de Wüest Partner, page 39).

La transition climatique passe inévitablement par un assainissement des logements actuels afin de réduire la consommation d'énergie et d'abandonner les combustibles fossiles.

Partant de ce bref constat, l'État du Valais et la BCVS ont mandaté le Centre de compétences en durabilité de l'UNIL (Université de Lausanne) afin de réaliser une étude pour explorer les possibilités pour l'État du Valais et la BCVS d'accélérer la transition climatique en Valais dans le domaine de la finance.

L'UNIL a remis à l'État du Valais et à la BCVS un rapport détaillé comprenant des recommandations. Celles-ci seront prochainement présentées aux organes dirigeants des deux entités.

Afin de valoriser cette étude, il est envisagé dès 2024 qu'un groupe de travail ad hoc soit constitué afin d'explorer et de proposer des solutions permettant d'aller dans le sens de la transition climatique.

Produit	But	Type de client	Type de prêt	Type de biens	Garantie	Avantages
ÉCO HOME	- financer rapidement l'amélioration énergétique de l'habitation : panneaux solaires, pompe à chaleur, bornes électriques, chauffage à distance	- personne physique dès 18 ans	- prêt personnel	- résidence principale et secondaire en Valais, à usage propre	- blanco	- taux préférentiel - déductions fiscales (intérêts) - subventions prise en compte dans les fonds propres
PACK HYPOTHÉCAIRE	- financer l'achat et / ou la construction d'une résidence primaire ou secondaire à usage propre	- personne physique dès 18 ans	- prêt hypothécaire	- résidence principale et secondaire en Valais, à usage propre	- couverture hypothécaire	- composer une sélection de produits de manière individuelle et en fonction des besoins personnels - les modules Flex permettent une flexibilité et sécurité maximale en pouvant déroger aux modalités contractuelles initiales - droit à un amortissement supplémentaire flexible permettant d'anticiper sur l'évolution future de la situation financière - récompenses et encouragements en termes de durabilité pour les biens immobiliers économes en énergie
CRÉDIT RÉNOVATION	- entretenir, rénover, améliorer, agrandir des façades et / ou isoler des espaces. Remplacement d'installations (ex. chauffe-eau, chauffage, sanitaires). Mise aux normes normes antisismiques	- personne physique dès 18 ans - personne morale	- prêt hypothécaire	- résidence primaire / secondaire ou local commercial	- couverture hypothécaire	- dans le cadre de la conclusion d'un crédit rénovation de CHF 50'000.- minimum et pour une durée de 5 à 10 ans, la BCVS participe aux frais de certification énergétique CECB ou CECB+ à hauteur de CHF 1'500.- maximum. - taux d'intérêt avantageux - déduction fiscale possible dans le cadre des rénovations - avantages fiscaux avec le compte épargne 3 ^e pilier - participation financière de la BCVS à la certification CECB - subventions obtenues peuvent être utilisées comme fonds propres

Découvrez la finance et les produits à caractère durable de la BCVS



Axe IV : Ancrage régional

Principes

La BCVS contribue au renforcement et au développement de l'**économie régionale** ainsi qu'au maintien de postes de travail et d'apprentissage. La Banque des solutions efficaces, innovantes et proches du client en Valais et en Suisse accompagne et soutient ses clients à chaque étape de leur vie et les aide à atteindre leurs objectifs financiers grâce à des produits performants, un réseau physique de proximité et des moyens digitaux en adéquation avec leurs besoins.

Elle soutient les sociétés, les associations et autres institutions dans un esprit de partenariat. Elle s'engage en faveur des entreprises locales et préserve ainsi les emplois dans la région. La BCVS fait si possible appel à des fournisseurs se trouvant dans **son propre rayon d'activité** et soutient ainsi les petites et moyennes entreprises.

Elle prend en considération les **aspects du développement durable** lorsqu'elle achète des produits ou confie un mandat à un fournisseur.

La Banque encourage ses collaborateurs à s'engager dans des mandats et activités accessoires dans la mesure où ils contribuent au renforcement de l'image et / ou des activités de la Banque. Ces activités doivent toutefois être compatibles avec l'organisation du travail (service clientèle, suppléances); elles ne doivent pas être contraires aux intérêts de la Banque (par ex. image, valeurs, etc.) ni comporter un risque de réputation, un risque financier ou tout autre risque opérationnel pour la Banque. Elle demande à tous ses collaborateurs de lui annoncer les mandats et activités accessoires extérieurs à la Banque afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

ODD	2022 Notre ambition	2023 Notre réalisation	2024 Notre progression
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Choix de fournisseurs opérant dans notre rayon d'activité pour la plus grande partie de nos mandats - Engagement dans les domaines sociaux, sportifs et culturels et soutien des sociétés, des associations et des manifestations dans un esprit de partenariat - Encouragement de nos collaborateurs à s'engager personnellement pour le bien commun 	<ul style="list-style-type: none"> - 88% des mandats marketing ont été attribués à des fournisseurs opérant dans notre rayon d'activité - La Banque a sponsorisé 15 événements sportifs d'envergure cantonale, culturels ou sociaux qui occupent une place importante dans la vie de la population valaisanne - Encouragements des collaborateurs au travers de publications, de causes ou de manifestations ainsi que dans les entretiens annuels de suivi (AAP). Jours de congés offerts pour les mandats politiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les nouveaux mandats, maintien des critères prédéfinis pour le choix des fournisseurs : aspects écologiques, méthodes de travail, droits de l'homme et répercussions sociales - Poursuite du sponsoring - Poursuite des encouragements aux collaborateurs à s'engager pour le bien commun
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation de notre réseau bancaire - Mise à disposition de notre clientèle des offres digitales adaptées permettant d'accéder à un maximum de services à distance 	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation des agences de Brigue, Champéry et Sembrancher - Ouvertures en ligne de comptes bancaires pour la clientèle privée - Envoi par e-mail des billets d'entrée aux events et renonciation aux envois postaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation des agences de Naters et Monthey - Poursuite du développement de notre offre digitale
 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Financement au travers de notre Fondation du 100^e de la BCVS de projets, d'initiatives et d'institutions à caractère social, d'utilité publique et aux effets durables 	<ul style="list-style-type: none"> - La Fondation a attribué CHF 30'000.- à 6 associations et 2 jeunes sportifs valaisans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du but de la Fondation du 100^e

INVENTAIRE DES MANDATS

GRI	Mandats	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	2018
413-1	Mandats (engagement des collaborateurs dans la société civile)	Nbre	323	319	328	348	335	217

La BCVS soutient les sociétés, les associations et autres institutions dans un esprit de partenariat. Elle s'engage en faveur des entreprises locales et préserve ainsi les emplois dans la région. La BCVS fait si possible appel à des fournisseurs se trouvant dans son propre rayon d'activité et soutient ainsi les petites et moyennes entreprises. Elle prend en considération les aspects du développement durable lorsqu'elle achète des produits ou confie un mandat à un fournisseur.

L'engagement de la BCVS pour la population valaisanne se traduit également au travers des événements et sociétés qu'elle soutient, dans les domaines sociaux, artistiques, culturels, sportifs ou encore académiques. Cet engagement se matérialise sous différentes formes. Il peut s'agir d'une

aide financière : un don, une cotisation, un contrat de partenariat pour les manifestations de plus grande envergure ou une autre solution de soutien financier. Il peut également se concrétiser par une aide de nature logistique ou par la mise à disposition de prestations bancaires. Qu'elle soit visible ou de nature plus confidentielle, la démarche de la BCVS s'inscrit dans une perspective d'objectifs de communication et d'image. Le partage de valeurs communes constitue la pierre angulaire de sa politique de sponsoring.

La BCVS soutient les manifestations valaisannes



LE RÉSEAU PHYSIQUE DE LA BCVS

Le réseau de distribution de la Banque s'articule autour de 34 points de vente et bureaux-conseils situés dans des régions à forte densité de population, en plaine ou en montagne. Sa clientèle dispose ainsi des compétences de plus de 200 conseillers, de 66 appareils de retraits automatiques, 19 appareils de versements automatiques ou encore 13 multifonctions.

Afin d'accompagner de manière optimale ses clients et de cultiver ce lien de proximité qui lui est cher, la BCVS investit chaque année dans son réseau. Les rénovations des succursales régionales de Brigue en début d'année et, récemment celle de Monthey illustrent bien cet exemple. Constatant que ses clients préfèrent gérer leurs opérations courantes depuis leur smartphone ou leur ordinateur et se déplacent dans des agences pour des entretiens offrant une véritable valeur ajoutée, la BCVS adapte ses agences à leurs besoins. Ainsi, les guichets traditionnels laissent, de plus en plus, place à une zone de libre service, à des espaces conviviaux et des salons-conseils adaptés. Ses agences deviennent plus modernes, plus lumineuses, plus fonctionnelles et plus personnelles.

LA FONDATION DU 100^e DE LA BCVS

En vue de parfaire sa mission auprès de la population valaisanne, la BCVS soutient activement les initiatives ou les actions remarquables dans les domaines humanitaire, culturel et social ainsi que les jeunes talents à travers sa Fondation du 100^e. Celle-ci a distingué de nombreuses personnes ou associations et a distribué des prix à 190 bénéficiaires pour un montant total de plus de CHF 1,3 million depuis sa création. Pour l'année 2023, elle a attribué CHF 30'000.- à quatre associations valaisannes œuvrant dans le domaine humanitaire ou social, à deux jeunes sportifs et à deux associations culturelles.

LE PRIX CRÉATEURS BCVS

De par sa place prépondérante dans l'économie valaisanne, la BCVS est partenaire et initiatrice du Prix Créateurs BCVS dont la dotation est de CHF 30'000.- par année. Il est coorganisé avec l'entité Promotion Économique Valais depuis 2007.

UNE BANQUE POUR LES JEUNES

La BCVS et l'ensemble des Banques Cantonales s'engagent en faveur de l'éducation générale financière des jeunes en Suisse. Les 24 Banques cantonales ont fondé l'Association FinanceMission en collaboration avec les Associations faitières d'enseignants de Suisse alémanique (LCH) et de Suisse romande (SER), dans le but de promouvoir la compétence

financière et de lutter efficacement contre l'endettement des jeunes. FinanceMission a pour objectif de sensibiliser les jeunes à une utilisation responsable de l'argent et de développer leurs compétences en matière de finances. L'association met à disposition une offre basée sur les programmes scolaires, ludique et instructive, destinée à un enseignement en classe. De mars à octobre 2023, FinanceMission a diffusé huit vidéos réalisées par l'Union des Banques Cantonales suisses sur les thèmes relatifs aux questions d'argent.

L'offre de formation comprend également le «Swiss Money Week» qui a lieu chaque année au cours de la dernière semaine de mars. L'objectif de cette semaine est de sensibiliser le grand public aux thèmes de l'argent et de l'éducation financière de base. La « Swiss Money Week » est organisée par le réseau suisse de compétences financières.

La BCVS est le partenaire bancaire privilégié de la jeunesse : de la naissance à l'enfance, puis à l'entrée dans la vie active, en passant par les années de formation. Elle est aux côtés des jeunes Valaisans. Elle propose des offres privilégiées dès la naissance avec le compte tirelire BCVS Start et un bonus jusqu'à concurrence de CHF 150.- lors de l'ouverture du compte. Elle accompagne l'apprentissage de la gestion financière avec un Pack Jeunes dès 12 ans et de nombreux avantages bancaires ainsi que des offres spécifiques contenues dans un catalogue intitulé MyBCVS. Elle propose aussi un programme de prestations pour faciliter l'accès aux études supérieures. Un crédit d'étude procure aux personnes en formation un appui financier pour réaliser leurs objectifs.

Les actionnaires de la BCVS sont informés sur ses activités au moyen des rapports annuel et semestriel, de la lettre aux actionnaires, d'Internet, ou lors de manifestations comme l'Assemblée générale.

ENGAGEMENT SOCIÉTAL

La BCVS est consciente de sa responsabilité sociétale. Elle contribue de manière importante au renforcement de l'économie du canton du Valais, à la préservation des ressources ainsi qu'au maintien de places de travail et de formation. La Banque met l'accent sur une approche à caractère durable dans la région et s'engage plus particulièrement en faveur de projets culturels et sociaux.

Qu'il s'agisse de familles ou d'écoles, de jeunes actifs ou de PME, de sport ou de culture, la BCVS soutient spécifiquement les organisations et les manifestations dans la région (voir rapport de gestion « Engagée pour le Valais et sa population »).

CONTRIBUTION DE LA BANQUE

GRI	Engagement sociétal	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	2018
	Création de valeur							
201-1	Création de la valeur économique directe générée et distribuée		208	157	153	169	149	148
	- Actionnaires	mio de CHF	61	56	55	53	53	53
	- Pouvoirs publics (y.c. garantie de l'État)	mio de CHF	24	20	20	9	20	20
	- Collaborateurs (y.c. contribution extraordinaire Caisse de Retraite)	mio de CHF	84	81	78	107	76	75
	Autres charges d'exploitation*	mio de CHF	39					

*indicateur supplémentaire selon norme GRI

APPROVISIONNEMENT À CARACTÈRE DURABLE

L'approvisionnement fait partie des processus certifiés ISO 9001 et ISO 14001 de la BCVS et s'inscrit dans le processus d'évaluation périodique des fournisseurs. Les relations d'affaires avec la plupart des fournisseurs existent depuis de nombreuses années.

S'agissant de nouveaux produits d'acquisition, la Banque considère plusieurs offres à partir d'un certain montant de marchandises, qui sont évaluées selon des critères prédéfinis. Les critères du développement durable, qui comprennent des aspects d'écologie, de méthodes de travail, de droits de l'homme et de répercussions sociales, font partie intégrante de cette évaluation. Les fournisseurs pour lesquels la BCVS constate des effets sensiblement négatifs à ce propos ne sont pas pris en compte.

Les principaux approvisionnements concernent l'informatique, les prestations reçues, les produits de marketing, l'infrastructure des bâtiments ainsi que le matériel de bureau. La Banque fait appel autant que possible à des fournisseurs de son propre rayon d'activité.

CAMPAGNE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En 2023, la BCVS a lancé sa campagne de transition énergétique « Ici, on cultive les bonnes énergies » pour promouvoir les solutions d'accompagnement de nos clients dans leurs projets de transition énergétique. La Banque a lancé son nouveau produit Eco Home (voir détail sous Axe III : Finance et Produits, pages 88 et 89) ainsi que son Guide de la rénovation en cinq étapes.



Index du contenu de la norme GRI

La Banque Cantonale du Valais a communiqué les informations citées dans cet index du contenu de la norme GRI

pour la période du 01.01.2023 au 31.12.2023 en référence aux normes GRI.

Norme GRI		Renvois, commentaires explicatifs et omissions ¹
Informations générales		
L'organisation et ses pratiques de reporting		
2-1	Détails sur l'organisation	RDD23, Banque Cantonale du Valais, RG23
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	RDD23, Contenu et objectifs du Rapport RSE
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	RDD23, Contenu et objectifs du Rapport RSE
2-4	Reformulations d'informations	Aucune
2-5	Assurance externe	Le label Swiss Climate CO ₂ Optimised et le label Fair-ON-Pay Advanced ont été contrôlés et validés par la Société Générale de Surveillance SA (SGS)
Activité et travailleurs		
2-6	Activités, chaîne de valeurs et autres relations d'affaires	RDD23, Ancrage régional
2-7	Employés	Toutes les données proviennent du système de gestion du personnel de la BCVS commun à l'ensemble de la Banque. RDD23, Employeur
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	Toutes les données proviennent du système de gestion du personnel de la BCVS commun à l'ensemble de la Banque.
Gouvernance		
2-9	Structure et composition de la gouvernance	RG23, Gouvernance d'entreprise
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG23, Gouvernance d'entreprise
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG23, Gouvernance d'entreprise
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	RG23, Gouvernance d'entreprise
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	RG23, Gouvernance d'entreprise
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Le Rapport RSE & développement durable est examiné par la Direction générale et par le Conseil d'administration
2-15	Conflits d'intérêts	RDD23, Éthique et gouvernance d'entreprise
2-16	Communication des préoccupations majeures	RDD23, Finance et Produits
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	RDD23, Gestion du développement durable
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG23, Rapport financier
2-19	Politique de rémunération	RG23, Gouvernance d'entreprise et Rapport financier
2-20	Processus de détermination de la rémunération	RG23, Gouvernance d'entreprise
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	RG23, Rapport financier

¹ RDD23 : Rapport RSE & développement durable 2023 / RG23 : Rapport de gestion 2023

Norme GRI

Renvois, commentaires explicatifs et omissions¹

Informations générales

Stratégie, politiques et pratiques

2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	RG23, Message des présidents RDD23, Message des présidents (page 4), Éthique et gouvernance d'entreprise
2-23	Engagements politiques	RG23, Gouvernance d'entreprise RDD23, Éthique et gouvernance d'entreprise
2-24	Intégration des engagements politiques	RG23, Gouvernance d'entreprise RDD23, Éthique et gouvernance d'entreprise
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	RDD23, Finance et Produits
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	RDD23, Employeur
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	Aucune non-conformité
2-28	Adhésion à des associations	La BCVS est, entre autres, membre de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS) et de l'Association suisse des banquiers (ASB) qui sont amenées à défendre les intérêts du secteur bancaire suisse, respectivement des banques cantonales.

Engagement des parties prenantes

2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	RDD23, Parties prenantes et enjeux pertinents
2-30	Négociations collectives	RDD23, Employeur

Thèmes pertinents

3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	RDD23, Parties prenantes et enjeux pertinents
3-2	Liste des thèmes pertinents	RDD23, Parties prenantes et enjeux pertinents

Environnement

Matières

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Environnement
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	25'036 kg de papier Tableau Consommation des ressources
301-2	Matières recyclées utilisées	Papier Tableau Consommation des ressources

Énergie

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Environnement
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Tableau Consommation des ressources
302-3	Intensité énergétique	Tableau Consommation des ressources
302-4	Réduction de la consommation énergétique	Au cours des dernières années, la consommation d'énergie dans le réseau de sites a pu être réduite continuellement, tandis que le volume d'affaires a sensiblement progressé.

¹ RDD23 : Rapport RSE & développement durable 2023 / RG23 : Rapport de gestion 2023

Norme GRI**Revois, commentaires explicatifs et omissions¹****Informations générales****Eau et effluents****Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Environnement
303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	La totalité des sites de la BCVS est reliée au système local d'approvisionnement en eau ainsi qu'à des stations locales d'épuration des eaux usées.
303-2	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	La Banque ne rejette pas d'effluents.
303-5	Consommation d'eau	Tableau Consommation des ressources

Biodiversité**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Environnement
304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	La BCVS ne possède aucun immeuble à proximité ou à l'intérieur de zones protégées.

Émissions**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Environnement
305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	Tableau Détail des émissions de gaz à effet de serre
305-2	Éthiques indirectes de GES (champ d'application 2)	Tableau Détail des émissions de gaz à effet de serre
305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	Tableau Détail des émissions de gaz à effet de serre
305-4	Intensité des émissions de GES	Tableau Détail des émissions de gaz à effet de serre
305-5	Réduction des émissions de GES	RDD23, Environnement

Déchets**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Environnement
306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	La BCVS produit principalement des déchets en papier (dossiers et vieux papiers) ainsi que des ordures ménagères. Tous les déchets de la BCVS sont éliminés selon les règles en vigueur par des entreprises spécialisées ou recyclés. Sont considérés comme des déchets spéciaux les composants non recyclés de déchets électriques et électroniques ainsi que les batteries. Ceux-ci sont éliminés selon les règles en vigueur par des entreprises spécialisées.
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	
306-3	Déchets générés	Tableau Consommation des ressources
306-4	Déchets non destinés à l'élimination	Tableau Consommation des ressources
306-5	Déchets destinés à l'élimination	Tableau Consommation des ressources

¹ RDD23 : Rapport RSE & développement durable 2023 / RG23 : Rapport de gestion 2023

Norme GRI**Renvois, commentaires explicatifs et omissions¹****Informations générales****Employeur****Emploi****Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Employeur
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	RDD23, Employeur
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	RDD23, Employeur
401-3	Congé parental	RDD23, Employeur

Relations employés / direction**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Employeur
402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	Dans la mesure où ils concernent les rapports de travail, les délais de communication pour les modifications opérationnelles significatives correspondent au minimum aux délais de résiliation légaux ou à ceux du contrat de travail si ces derniers sont plus longs.

Santé et sécurité au travail**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Employeur
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	RDD23, Employeur
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	RDD23, Employeur
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	RDD23, Employeur
403-9	Accidents du travail	RDD23, Employeur
403-10	Maladies professionnelles	RDD23, Employeur

Formation et éducation**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Employeur
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	RDD23, Employeur
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	RDD23, Employeur
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	100%, hors cas particuliers, tels que les arrivées ou départs de collaborateurs en cours d'année

Diversité et égalité des chances**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Employeur
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	RDD23, Employeur
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Label « Fair-ON-Pay Advanced »

¹ RDD23 : Rapport RSE & développement durable 2023 / RG23 : Rapport de gestion 2023

Norme GRI**Revois, commentaires explicatifs et omissions¹****Informations générales****Lutte contre la discrimination****Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Employeur
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	Aucune

Liberté syndicale et négociation collective**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Employeur
407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	Aucune. Aucun site de la BCVS ni aucun de ses fournisseurs ne se trouvent dans des régions à risque. La liberté d'association est ancrée dans la Constitution fédérale (article 23). La BCVS soutient les activités syndicales de ses collaborateurs et ne s'oppose aucunement à leur adhésion à un syndicat. La BCVS rend ses collaborateurs attentifs à l'Association suisse des employés de banque (ASEB).

Finance et Produits**Commercialisation et étiquetage****Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Finance et Produits RG23, La banque de gestion de fortune
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Il n'y a aucun cas identifié par la BCVS en 2023
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Il n'y a aucun cas identifié par la BCVS en 2023

Confidentialité des données des clients**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Finance et Produits
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	Aucune

Lutte contre la corruption**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Finance et Produits
205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	RDD23, Éthique et gouvernance et Employeur
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	RDD23, Éthique et gouvernance et Employeur
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Aucun

Comportement anticoncurrentiel**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Finance et Produits
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Aucune plainte déposée spécifiquement contre les banques cantonales ou contre la BCVS

¹ RDD23 : Rapport RSE & développement durable 2023 / RG23 : Rapport de gestion 2023

Norme GRI

Renvois, commentaires explicatifs et omissions¹

Informations générales

Portefeuille produit

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Finance et Produits
G4-FS6	Part de portefeuille pour segment d'activité	RDD23, Finance et Produits
G4-FS7	Produits et services présentant une utilité sociale	RDD23, Finance et Produits
G4-FS8	Produits et services présentant une utilité écologique	RDD23, Finance et Produits

Approche Active-Ownership

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Finance et Produits
G4-FS10	Part de la clientèle commerciale avec laquelle les thèmes environnementaux et sociaux sont abordés	RDD23, Finance et Produits
G4-FS11	Part des placements dont la performance écologique et sociale a été évaluée	RDD23, Finance et Produits

Ancrage régional

Performance économique

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Ancrage régional
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	RDD23, Ancrage régional
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	RDD23, Finance et Produits
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	RDD23, Employeur
201-4	Aide financière publique	La BCVS ne bénéficie d'aucune subvention étatique

Présence sur le marché

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Ancrage régional
202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	En adéquation avec sa volonté d'ancrage régional, la BCVS recrute la grande majorité de son personnel localement, sur ses marchés régionaux.

Impacts économiques indirects

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Ancrage régional
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Fondation du 100 ^e de la BCVS
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	RDD23, Ancrage régional

¹ RDD23 : Rapport RSE & développement durable 2023 / RG23 : Rapport de gestion 2023

Norme GRI**Renvois, commentaires explicatifs et omissions¹****Informations générales****Communautés locales****Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Ancrage régional
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	RDD23, Ancrage régional
G4-F513	Points d'accès dans des zones à faible densité ou à faibles structures urbaines	La clientèle de la BCVS a accès à un vaste réseau d'agences et de bancomats ainsi qu'à des services à distance en libre service.

Pratiques d'achats**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Ancrage régional
204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	RDD23, Ancrage régional

Évaluation environnementale des fournisseurs**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Ancrage régional
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	RDD23, Ancrage régional

Évaluation sociale des fournisseurs**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Ancrage régional
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	RDD23, Ancrage régional

Politiques publiques**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Ancrage régional
415-1	Contributions politiques	RDD23, Éthique et gouvernance

Indicateur individuel**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD23, Ancrage régional
	Satisfaction clientèle	RDD23, Parties prenantes et enjeux pertinents

¹ RDD23 : Rapport RSE & développement durable 2023 / RG23 : Rapport de gestion 2023

Base de reporting des indicateurs spécifiques

Indicateurs	Pages	Informations complémentaires
Part du portefeuille de crédits en secteurs fortement émetteurs de CO ₂	Rapport RSE, p. 38	Pourcentage du portefeuille de crédits de la Banque envers des contreparties dans les secteurs du pétrole, gaz, charbon, électricité, automobile, ciment, aviation et acier, secteurs définis dans la méthodologie PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment)
Part des actifs sous gestion mettant en œuvre une approche ESG investis dans des mandats de gestion Star Select, Smart et gestion Active Portfolio	Rapport RSE, p. 82 et 85	Les mandats de gestion Star Select, Smart et gestion Active Portfolio privilégient les placements auxquels est attribuée au moins une planète bleue : ESG léger, sans toutefois garantir un pourcentage déterminé d'investissements « ESG compatibles » selon la méthodologie des planètes.
Part des actifs sous gestion mettant en œuvre une approche ESG investis dans les fonds de placement Flex	Rapport RSE, p. 82 et 85	Les investissements sous-jacents mettant en œuvre une approche ESG des fonds de placement Flex sont les investissements obtenant une notation de 1, 2 ou 3 planètes bleues (ESG léger, ESG modéré ou ESG soutenu). Cette notation des investissements sous-jacents est déterminée en fonction du type d'approche ESG selon les définitions de l'AMAS pour les fonds et ETFs (voir détail en p.82)
Part des actifs sous gestion mettant en œuvre une approche ESG investis dans le Fond Equity Switzerland	Rapport RSE, p. 82 et 85	Les investissements sous-jacents mettant en œuvre une approche ESG du fond Equity Switzerland sont les titres directs (actions et obligations) pour lesquels une approche d'exclusion et de filtrage positif selon les définitions de l'AMAS est appliquée. Les titres de la poche ESG présentent, en moyenne, une note ESG supérieure à celle de l'indice de référence.
Part des actifs sous gestion mettant en œuvre une approche ESG investis dans les certificats BCVs durables (Europe, Monde et Pricing Power)	Rapport RSE, p. 82 et 85	Les investissements sous-jacents mettant en œuvre une approche ESG des certificats BCVs durables sont les titres directs (actions) pour lesquels une des approches ESG (exclusion + filtrage positif, ou thématique, ou investissement d'impact) selon les définitions de l'AMAS est appliquée. Ces investissements sous-jacents présentent, en moyenne, un rating Refinitiv compris entre A+ et C-.

Lexique des abréviations

AM	Asset Management	MoPec	Modèle de prescriptions énergétiques des cantons
AMA	Asset Management Advisory	MSCI	Morgan Stanley Capital International
AMAS	Asset Management Association Switzerland	NCSC	Centre national pour la Cybersécurité
ApME	Association pour le management de l'environnement et la pérennité dans les établissements financiers	nLPD	Nouvelle Loi sur la protection des données
ASB	Association suisse des Banquiers	NTK	Need to Know
BCVS	Banque Cantonale du Valais	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CA	Conseil d'administration	ODD	Objectifs de développement durable
CDP	Corporation de droit public	ONU	Organisation des Nations Unies
CF	Conseil fédéral	PACTA	Paris Agreement Capital Transition Assessment
CO	Code des obligations	PME	Petites et moyennes entreprises
CO ₂	Dioxyde de carbone	PPE	Propriété par étages
CP	Code pénal	RDD	Rapport sur le développement durable
CR BCVS	Caisse de retraite de la Banque Cantonale du Valais	RG	Règlement Général
CRM	Client Risk Management	RGPD	Règlement sur la protection des données
CSO	Chief Sustainability Officer	RPS	Risques psycho-sociaux
CYP	Challenge Your Potential : centre de formation des professions bancaires de base	RSE	Responsabilité sociétale de l'entreprise
DD	Développement durable	SBT	Science Based Targets
DG	Direction Générale	SBTi	Science Based Targets Initiative
EMS	Etablissement médico-social	SCI	Système de contrôle interne
ESG	Environmental Social Governance	SER	SIX Exchange Regulation
ETF	Exchange Trade Funds	TCFD	Task Force on Climate-related Financial Disclosures
ETP	Equivalent Temps Plein	VTT	Vélo tout terrain
FINMA	Autorité de surveillance des marchés financiers suisses		
FSC	Forest Stewardship Council		
GES	Gaz à effet de serre		
GHG Protocol	Greenhouse Gas Protocol, protocole international visant à établir un cadre réglementaire		
GRI	Global Reporting Initiative		
ISO	International Organisation for Standardisation		
ISR	Investissement socialement responsable		
JSA	Job Stress Analysis		
kWh	Kilowattheure, unité servant à mesurer la consommation de chaque foyer		
LCH	Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz		
LPD	Loi sur la protection des données		

Rapport de l'organe de révision

Rapport indépendant de mission d'assurance limitée sur une sélection d'indicateurs de durabilité présentés dans le *Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable 2023*

A la Direction générale de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Notre mandat

Nous avons été mandatés pour mener une mission d'assurance limitée sur une sélection d'indicateurs de durabilité présentés dans le *Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable 2023* de la Banque Cantonale du Valais (« la Banque ») pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

Conclusion de notre mission d'assurance limitée

Sur la base des procédures réalisées et des éléments probants recueillis, nous n'avons pas relevé d'éléments qui indiqueraient que la sélection d'indicateurs revus n'a pas été établie, dans tous les aspects significatifs, conformément aux critères applicables décrits dans le rapport.

Fondement de notre mission d'assurance limitée

Notre travail a été réalisé par une équipe multidisciplinaire de spécialistes assurance et ESG, conformément à la norme internationale ISAE 3000 (révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique, publiée par l'*International Auditing and Assurance Standards Board* (« IAASB »), et aux termes de notre lettre de mission. Pour obtenir une assurance limitée, la norme ISAE 3000 (révisée) exige que nous examinons les processus, les systèmes et les compétences utilisés pour compiler les domaines sur lesquels nous fournissons une assurance. Il n'inclut pas les tests détaillés des données sources ou de l'efficacité opérationnelle des processus et des contrôles internes.

Champ d'application et objet

Nos procédures d'assurance limitée ont consisté en une revue de la sélection d'indicateurs de durabilité pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 (chiffres revus pour l'année 2023), présentés dans le *Rapport RSE & développement durable 2023* (« rapport »), comme indiqué ci-dessous :

- Part du portefeuille de crédits en secteurs fortement émetteurs de Co2, en page 38 du rapport
- Nombre d'employés dont nombre de femmes et nombre d'hommes, en page 63 du rapport
- Nombre d'employés à temps partiel et à temps plein, en page 63 du rapport
- Part de femmes dans l'ensemble du personnel, de femmes cadres supérieurs (dès sous-directrice), et de femmes cadres (dès mandataire commerciale), en page 63 du rapport
- Taux de rotation du personnel, en page 63 du rapport
- Recrutements au total et taux de recrutement au total, en page 63 du rapport
- Taux de recrutement de femmes et taux de recrutement d'hommes, en page 63 du rapport
- Taux de couverture de la caisse de retraite, en page 67 du rapport

- Nombre de collaboratrices ayant bénéficié d'un congé maternité et de collaborateurs ayant bénéficié d'un congé paternité, en page 68 du rapport
- Taux de reprise du travail après un congé maternité, en page 68 du rapport
- Nombre de jours d'absence par collaborateur pour cause de maladie, en page 68 du rapport
- Nombre de collaborateurs en formation, dont apprentis, étudiants en formation afin d'obtenir la maturité professionnelle, participants au programme de formation interne, stagiaires, en page 70 du rapport
- Nombre de jours de formation continue, en page 70 du rapport
- Part des actifs sous gestion mettant en œuvre une approche ESG investis dans des mandats de gestion Star Select, Smart et gestion Active Portfolio, en page 85 du rapport
- Part des actifs sous gestion mettant en œuvre une approche ESG investis dans les fonds de placement Flex, en page 85 du rapport
- Part des actifs sous gestion mettant en œuvre une approche ESG investis dans le Fond Equity Switzerland, en page 85 du rapport
- Part des actifs sous gestion mettant en œuvre une approche ESG investis dans les certificats BCVs durables (Europe, Monde et Pricing Power), en page 85 du rapport
- Nombre de mandats (engagement des collaborateurs dans la société civile), en page 94 du rapport
- Création de la valeur économique directe générée et distribuée, en page 96 du rapport

Critères applicables

Les critères de déclaration (« Critères applicables ») utilisés par la Banque s'appuient sur les normes de la *Global Reporting Initiative* (« GRI ») et du Protocole sur les gaz à effet de serre (GHG Protocol), ainsi que, pour les indicateurs relatifs aux crédits et aux actifs sous gestion, sur des définitions spécifiques à la Banque telles que décrites en page 106 du rapport.

Limites inhérentes

Nous fournissons une assurance limitée sur la préparation des indicateurs sélectionnés conformément aux critères applicables. Des limitations inhérentes existent dans toutes les missions d'assurance. Toute structure de contrôle interne, aussi efficace soit-elle, ne peut éliminer la possibilité que des fraudes, des erreurs ou des irrégularités se produisent et restent indétectées et, parce que nous utilisons des tests sélectifs dans notre mission, nous ne pouvons garantir que les erreurs ou les irrégularités, le cas échéant, soient détectées.

Les critères auto-définis, la nature des indicateurs sélectionnés et l'absence de normes externes cohérentes permettent l'adoption de différentes méthodologies de mesure acceptables, ce qui peut entraîner des variations entre les entreprises. Les méthodologies de mesure adoptées peuvent également avoir un impact sur la comparabilité des indicateurs reportés par différentes entreprises et d'une année à l'autre au sein d'une organisation à mesure que les méthodologies évoluent.

Responsabilité de la direction de la Banque

La direction de la Banque est responsable de la préparation du *Rapport RSE & développement durable 2023* et des informations qu'il contient, conformément aux critères applicables susmentionnés. Cette responsabilité comprend l'élaboration, la mise en œuvre et le maintien de contrôles internes d'importance matérielle pour la préparation d'un rapport exempt d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur. Cette responsabilité comprend la sélection et l'application des critères applicables ainsi que des méthodes de mesure et d'estimation jugées appropriées compte tenu des circonstances. Enfin elle comprend la provision d'un accès suffisant aux explications, documents et autres informations nécessaires pour la réalisation de notre mission d'assurance.

Notre responsabilité

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur les indicateurs de durabilité sélectionnés sur la base de nos procédures d'assurance limitée. La norme ISAE 3000 (révisée) exige que nous planifions et exécutions nos procédures afin d'obtenir une assurance limitée que les indicateurs de durabilité sélectionnés ont été préparés, dans tous les aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Les procédures exécutées dans le cadre d'une mission d'assurance limitée diffèrent en nature et en intensité d'une mission d'assurance raisonnable et sont moins étendues que dans le cas d'une mission d'assurance raisonnable et, par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance limitée est significativement inférieur à l'assurance qui aurait été obtenue si une mission d'assurance raisonnable avait été exécutée.

Indépendance et contrôles qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences d'indépendance et d'autres exigences éthiques établies par le Code de déontologie des comptables professionnels publié par l'*International Ethics Standards Board for Accountants*, qui sont basés sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de comportement professionnel.

Notre firme applique la Norme internationale de contrôle de qualité 1 (ISQM 1) et, par conséquent, maintient un système complet de contrôle de la qualité, y compris des politiques et des procédures documentées concernant le respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Procédures clés d'assurance limitée effectuées

Nous planifions et effectuons notre travail sur les domaines où nous avons identifié qu'une erreur matérielle concernant les indicateurs sélectionnés pourrait se produire. Les procédures que nous avons effectuées sont basées sur notre jugement professionnel. Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée concernant les indicateurs sélectionnés, nous avons effectué les procédures suivantes :

- Demandes auprès du responsable RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) de la Banque afin de comprendre le processus de gouvernance et de revue en termes de collecte et de gestion des données, et le processus de reporting ;
- Demandes auprès du personnel clé impliqué dans la collecte, la gestion de données et la production du *Rapport RSE & développement durable 2023*, afin de comprendre le processus de saisie, de traitement et de communication des informations ;
- Examen de la documentation pour corroborer les résultats de ces demandes, y compris l'évidence à l'appui des déclarations faites, ainsi que la documentation des processus de *reporting* et des procès-verbaux des comités pertinents ; et
- Réalisation de procédures d'analyse et de test des données sous-jacentes, y compris l'inspection de la documentation source, sur la base d'échantillonnage statistique et non statistique afin d'évaluer si les données ont été recueillies et déclarées conformément aux critères applicables.

Deloitte SA



Sandro Schoenenberger
Associé



Hortense Huez
Directrice

Genève, le 20 mars 2024



Banque Cantonale du Valais
Place des Cèdres 8, 1950 Sion

[bcvs.ch](https://www.bcvs.ch)

© BCVS
Reproduction des textes autorisée avec mention de la source.
Le présent rapport est publié en français et en allemand.
La version française fait foi.

Mars 2024